

N° 89-654-X2018001 au catalogue
ISBN 978-0-660-27536-9

Enquête canadienne sur l'incapacité

Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes

par Elisabeth Cloutier, Chantal Grondin et Amélie Lévesque

Date de diffusion : le 28 novembre 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

1. Introduction	6
1.1 Aperçu de l'enquête	6
1.2 Contexte	7
1.3 Mise en garde à l'intention des utilisateurs	8
1.4 Objectif du Guide des concepts et méthodes	8
2. Contenu de l'enquête : concepts et questions	9
2.1 Questions d'identification des incapacités (QII)	9
2.2 Identification des personnes ayant une incapacité : 10 types d'incapacités	10
2.3 Calcul des taux d'incapacité au Canada	11
2.4 Évaluation de la sévérité des incapacités	12
2.5 Portrait des adultes canadiens ayant une incapacité	13
2.6 Élaboration et mise à l'essai du contenu thématique	14
2.7 Modules du questionnaire	15
2.8 Variables dérivées	18
2.9 Contenu couplé du Recensement de 2016	18
2.10 Remarque concernant les données sur l'âge	20
2.11 Régions géographiques	20
3. Plan d'échantillonnage de l'Enquête canadienne sur l'incapacité	21
3.1 Population cible et couverture	21
3.2 Période de référence	23
3.3 Base de sondage tirée du recensement	23
3.4 Plan d'échantillonnage	23
3.5 Domaines d'estimation et stratification	24
3.6 Répartition de l'échantillon	25
3.7 Tailles d'échantillons	26
3.8 Échantillon des NON	26
4. Collecte des données	28
4.1 Période de référence	28
4.2 Communications	28
4.3 Mode de collecte	28
4.4 Sécurité des questionnaires d'enquête en ligne	29
4.5 Supervision et contrôle de la qualité	30
4.6 Interviews par procuration	30
4.7 Situations particulières	31
4.8 Taux de réponse	32
5. Traitement des données	33
5.1 Prétraitement : saisie des données	33
5.2 Étapes du traitement	33
5.3 Nettoyage des enregistrements : enregistrements dans le champ de l'enquête et enregistrements complets	34
5.4 Recodage : changements aux variables et questions à réponses multiples	35
5.5 Enchaînement des questions : parcours des réponses, enchaînements valides et la non-réponse aux questions	36
5.6 Codage	38

5.7 Vérifications de la cohérence	38
5.8 Conversion des variables	41
5.9 Variables dérivées	41
5.10 Variables externes couplées du recensement	41
6. Pondération et création des fichiers de données définitives	42
6.1 Pondération.....	42
6.2 Structure et contenu des fichiers.....	47
6.3 Ensembles de données finaux et dictionnaires de données.....	48
6.4 Lignes directrices pour l'analyse	49
7. Qualité des données	50
7.1 Aperçu de l'évaluation de la qualité des données	50
7.2 Erreurs d'échantillonnage et méthode bootstrap	50
7.3 Erreurs non dues à l'échantillonnage.....	52
8. Différences entre les cycles de 2017 et de 2012 de l'Enquête canadienne sur l'incapacité	55
8.1 Nouvelles questions filtres du recensement	55
8.2 Changements aux méthodes de collecte de l'ECI.....	55
8.3 Délai entre le Recensement de 2016 et l'ECI de 2017.....	56
8.4 Autre changement d'ordre méthodologique	56
8.5 Changements au contenu de l'ECI	56
8.6 Résumé et recommandation.....	57
9. Diffusion des données.....	59
9.1 Produits et services de données.....	59
9.2 Produits de référence.....	60
9.3 Contrôle de la divulgation	60
Annexe A – Graphique de cheminement des modules du questionnaire de l'ECI.....	61
Annexe B – Identification des types d'incapacités	62
Incapacités visuelles	62
Incapacités auditives.....	62
Incapacités liées à la mobilité	63
Incapacités liées à la flexibilité.....	64
Incapacités liées à la dextérité.....	64
Incapacités liées au développement.....	65
Incapacités liées à la santé mentale	65
Incapacités liées à la mémoire.....	66
Incapacités liées à l'apprentissage	67
Incapacités liées à la douleur.....	68
Incapacités inconnues	69
Annexe C – Indicateurs de sévérité des incapacités.....	71
Scores et classes de sévérité	71
Score par type d'incapacité	71
Cas spéciaux.....	72
Classe de sévérité par type d'incapacité.....	72
Score global	73
Classe de sévérité globale	73
Score global pour les personnes sans incapacité à l'ECI.....	74

Annexe D – Indicateurs de l'enquête selon le module du questionnaire	75
L'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017	75
Annexe E – Questions sur l'équité en matière d'emploi.....	82
Personnes ayant une incapacité à long terme	82
Désavantage dans le domaine de l'emploi	82
Perception	82
Adaptations en milieu de travail	82
Annexe F – Codage : catégories supplémentaires et classifications types utilisées	84
Questions « Autre – Précisez » : création de catégories de réponses supplémentaires.....	84
Codage d'autres questions ouvertes : nouvelles classifications générées	84
Classifications types employées dans le cadre de l'ECI de 2017	86
Annexe G – Comment se procurer les principaux documents complémentaires	88
Documents accessibles sur le Site web de Statistique Canada.....	88
Documents accessibles dans les Centres de données de recherche (CDR)	88
Documents accessibles en communiquant avec les Services à la clientèle de Statistique Canada ou en composant le 1-800-263-1136.....	88
Renseignements portant sur le Système d'accès à distance en temps réel (ADTR).....	88
Références	89

Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes

par Elisabeth Cloutier, Chantal Grondin et Amélie Lévesque

1. Introduction

1.1 Aperçu de l'enquête

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 est une enquête nationale réalisée auprès des Canadiens âgés de 15 ans et plus dont les activités sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. L'ECI a été élaborée par Statistique Canada avec le concours d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Des contributions au contenu d'enquête ont aussi été apportées par le Groupe consultatif technique sur les personnes ayant une incapacité d'EDSC, lequel est composé d'experts du domaine de l'incapacité, notamment des universitaires et des représentants de diverses associations communautaires des différentes régions du Canada. L'enquête a été menée du 1^{er} mars au 31 août 2017.

L'ECI repose sur un modèle social de l'incapacité. Le modèle social est fondé sur le principe selon lequel l'incapacité résulte de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et les obstacles auxquels elle fait face dans son environnement, notamment les obstacles sociaux et physiques qui compliquent la vie quotidienne. Par conséquent, l'incapacité est un désavantage social imposé par un environnement défavorable qui s'ajoute à la limitation fonctionnelle d'une personne (Mackenzie et coll., 2009).

L'ECI de 2017 offre un éventail de données sur 10 types d'incapacités distincts, ciblant les limitations d'activité liées à l'ouïe, la vision, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la santé mentale, la mémoire et le développement¹. De plus, des niveaux de sévérité sont dérivés. Grâce à cette enquête, on recueille des données sur l'utilisation d'aides et d'appareils fonctionnels, l'aide reçue ou requise par les répondants, ainsi que le recours à diverses thérapies et différents types de soutiens des services sociaux. Le contenu couvert par l'enquête comprend aussi les expériences pédagogiques et professionnelles des personnes ayant une incapacité. Les exigences et les besoins insatisfaits en matière d'adaptation dans ces domaines sont inclus. Des indicateurs détaillés de la participation au marché du travail sont saisis, de même que des données liées à la discrimination sur le marché du travail. Les sources de revenu sont aussi incluses. En outre, on recueille de l'information sur l'utilisation d'Internet et les méthodes utilisées pour accéder aux services gouvernementaux. Des données sur les anciens combattants des Forces armées canadiennes qui ont des incapacités seront aussi accessibles pour la première fois dans l'ECI de 2017.

Les données de l'ECI constitueront une base fondée sur des données probantes dont se serviront les analystes des politiques relatives aux personnes ayant une incapacité et des politiques sociales de tous les ordres de gouvernement, ainsi que les associations de personnes ayant une incapacité et les chercheurs qui œuvrent dans le domaine des politiques et des programmes touchant les personnes ayant une incapacité. Ces données seront utilisées pour planifier et évaluer les politiques, les programmes et les services à l'intention des adultes canadiens ayant une incapacité, en vue de les aider à participer pleinement à la vie en société. Notamment, l'information sur les adultes ayant une incapacité est essentielle à l'élaboration efficace et au bon fonctionnement du Programme d'équité en matière d'emploi. Les données sur l'incapacité servent également à respecter les engagements du Canada liés à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes ayant une incapacité.

L'ECI de 2017 se fondait sur un échantillon de personnes qui ont déclaré une difficulté ou condition à long terme à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016, et qui étaient âgées de 15 ans et plus le jour du recensement, soit le 10 mai 2016. Étant donné que le Recensement exclut la population vivant en établissement ou dans d'autres logements collectifs, comme les bases des Forces armées canadiennes, l'ECI ne porte que sur les personnes qui habitent dans des logements privés au Canada. De plus, pour des raisons opérationnelles, la population des réserves des Premières Nations est également exclue.

1. Un type « inconnu » est également inclus.

La taille totale de l'échantillon de l'ECI était de quelque 50 000² personnes. Le taux de réponse de collecte global a atteint 69,5 %. L'ECI fournit des données fiables sur les personnes ayant une incapacité dans chaque province et territoire au Canada et selon le groupe d'âge.

1.2 Contexte

Les données sur les limitations d'activités au Canada sont recueillies depuis plus de 35 ans, ce qui traduit bien la reconnaissance grandissante de l'importance des données pour soutenir l'objectif fixé, aider les personnes ayant une incapacité à participer pleinement à la vie en société. Les concepts et les méthodes employés pour produire des données sur les incapacités ont évolué avec le temps. La première enquête sur l'incapacité au Canada a été menée en 1981, l'Année internationale des personnes handicapées, peu après la publication du rapport intitulé « Obstacles » par le Comité spécial du Parlement concernant les invalides et les handicapés. Dans l'une des 130 recommandations du rapport, on proposait que Statistique Canada produise des données sur les personnes ayant une incapacité. Cette recommandation se lisait en partie comme suit :

« ... que le gouvernement fédéral demande à Statistique Canada d'accorder une très haute priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie à long terme visant à constituer une base de données exhaustive sur les personnes handicapées au Canada, et ce, à l'aide d'enquêtes menées auprès de la population et de données tirées de divers programmes. »

C'est ce rapport qui a débouché sur la mise en place de l'Enquête sur la santé et l'incapacité, qui se voulait un complément à l'Enquête sur la population active d'octobre 1983 et de juin 1984. De plus, le Recensement de 1986 contenait une question concernant les limitations d'activités, qui devait aider à identifier les personnes susceptibles d'avoir une incapacité. Un peu plus tard la même année, Statistique Canada s'est servi de la base du recensement afin de constituer un échantillon pour l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) : il s'agissait de la première enquête postcensitaire sur l'incapacité. L'ESLA de 1986 permettait d'identifier les Canadiens ayant une incapacité et de déterminer leurs limitations ainsi que les obstacles auxquels ils étaient confrontés. Une deuxième ESLA a eu lieu en 1991.

En 1996, aucune enquête postcensitaire n'a été effectuée. En 1998, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont toutefois dévoilé un cadre stratégique commun pour les personnes ayant une incapacité, intitulé *À l'unisson*, qui réclamait une plus grande inclusion des personnes ayant une incapacité dans tous les aspects de la société canadienne. Leur rapport de 1998 soulignait l'importance de l'élaboration d'une base de données statistiques fiables et le rôle de soutien essentiel que les données d'enquête joueraient dans l'élaboration de politiques et la recherche à ce sujet.

En 2001, la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) a été approuvée par les états membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), y compris le Canada. La CIF définit l'incapacité comme la relation qui s'établit entre les structures et les fonctions corporelles, les activités de la vie quotidienne et la participation sociale, tout en tenant compte du rôle des facteurs du milieu. Reflet de cette nouvelle définition de l'incapacité, axée sur une approche liée à un modèle social, l'ESLA a été remaniée³ et renommée Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA). L'EPLA a été menée en 2001 et en 2006. Comme l'indique son nouveau nom, l'enquête mettait davantage l'accent sur la participation des personnes dont les activités sont limitées. Elle était toujours menée sous forme d'enquête postcensitaire sur les incapacités, en utilisant les données de recensement pour créer un plan d'échantillonnage. À l'instar de l'ESLA, l'EPLA était un projet conjoint d'Emploi et Développement social Canada (connu, en 2006, sous le nom de Ressources humaines et Développement des compétences Canada) et de Statistique Canada.

En 2010, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes ayant une incapacité. Conformément à l'article 31 sur les statistiques et la collecte des données, EDSC a lancé la nouvelle stratégie en matière de données pour les personnes ayant une incapacité et a élaboré une série de questions afin d'identifier les personnes ayant une incapacité, ce qu'on a appelé les « Questions d'identification des incapacités » (QII). En créant les QII, on cherchait à se rapprocher du modèle social de l'incapacité, d'uniformiser davantage

2. Un échantillon supplémentaire de 5 000 personnes a été sélectionné aux fins de recherche interne, mais leurs données ne seront pas rendues accessibles.

3. Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur le remaniement de l'enquête, consultez Grondin (2016).

l'identification des types d'incapacité et d'améliorer la couverture de manière à traiter de la gamme complète des types d'incapacité, notamment les incapacités liées à la santé mentale, au développement, à l'apprentissage et à la mémoire. Les QII ont fait l'objet d'essais qualitatifs et quantitatifs poussés et elles ont ensuite été utilisées pour la première fois en vue d'identifier les adultes ayant une incapacité dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012. L'ECI brossait un tableau des adultes canadiens ayant une incapacité par rapport à leur participation à la vie en société. Une deuxième ECI a été menée en 2017, le cadre des QII étant utilisé une nouvelle fois pour mesurer l'incapacité au Canada. L'ECI poursuit la tradition d'une enquête postcensitaire menée sur un cycle de cinq ans.

1.3 Mise en garde à l'intention des utilisateurs

Des améliorations ont été apportées à la méthodologie de l'ECI de 2017, affectant la comparabilité des données avec celles de l'ECI de 2012. Les changements apportés ont permis de rendre pleinement fonctionnelle l'utilisation des Questions d'identification des incapacités (QII) pour identifier les personnes avec incapacité. En 2016, les questions sur les activités de la vie quotidienne du recensement, qui ont servi à construire la base de sondage de l'ECI, ont été remplacées par de nouvelles questions filtres, tirées des QII. Des tests qualitatifs et quantitatifs ont démontré que ces nouvelles questions filtres permettent une meilleure couverture de l'ensemble des personnes avec incapacité, et particulièrement des personnes ayant des types d'incapacités moins visibles, comme les incapacités liées à la douleur, à la mémoire, à l'apprentissage, au développement ou à la santé mentale.

En raison de ces changements importants, il n'est ni possible ni recommandé d'effectuer des comparaisons entre les données de l'ECI de 2017 et celles de 2012. Toute tentative de comparaison serait jugée invalide. Une discussion plus en profondeur de ces changements et de leur importance se trouve au Chapitre 8.

1.4 Objectif du Guide des concepts et méthodes

Le Guide des concepts et méthodes vise à fournir un portrait de l'ECI de 2017 en ce qui concerne le contenu spécialisé et les approches méthodologiques adoptées. Il est conçu pour aider les utilisateurs de données de l'ECI en servant de guide en ce qui a trait aux concepts et questions employés dans le cadre de l'enquête ainsi qu'aux détails techniques de la conception de l'enquête, de la collecte des données et du traitement des données. Ce guide contient des renseignements utiles quant à la façon d'utiliser et d'interpréter les résultats d'enquête. La description de la qualité des données permet également aux utilisateurs d'examiner les points forts et les limites des données par rapport à leurs propres besoins.

Le chapitre 1 de ce guide donne un aperçu de l'ECI de 2017 en présentant le contexte et les objectifs de l'enquête. Le chapitre 2 traite du contenu de l'enquête en expliquant les concepts clés et les définitions employés dans le cadre de l'enquête. Ce chapitre présente les modules du questionnaire de l'ECI ainsi que les couplages d'informations avec le Recensement de 2016. Les chapitres 3 à 6 traitent d'aspects importants de la méthodologie de l'enquête, du plan de sondage à la création des fichiers de données définitives, en passant par la collecte et le traitement des données. Les chapitres 7 et 8 traitent des problèmes liés à la qualité des données et présentent des mises en garde aux utilisateurs quant aux comparaisons avec des données de l'ECI de 2012. Le chapitre 9 décrit les produits d'enquête mis à la disposition du grand public, notamment les tableaux de données, une infographie, un article analytique, une courte vidéo en langue des signes et des documents de référence. Les annexes offrent des précisions sur les modules du questionnaire, l'identification de la présence des divers types d'incapacité et le calcul des scores de sévérité, les questions utilisées afin d'évaluer l'équité en matière d'emploi, les catégories de codage supplémentaires pour l'enquête et les classifications types utilisées. Les annexes contiennent également une liste de liens aux principaux documents connexes à l'ECI.

2. Contenu de l'enquête : concepts et questions

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) comporte un ensemble complet de modules conçus pour dresser un portrait détaillé des personnes âgées de 15 ans et plus ayant des incapacités au Canada. L'enquête commence par une série de questions qui ont pour but d'identifier les répondants ayant une incapacité, leur type d'incapacité et le niveau de sévérité. Les répondants qui ont été identifiés comme ayant une ou plusieurs incapacités ont eu à répondre à des modules supplémentaires, qui incluaient de nombreux indicateurs de la participation sociale et économique ainsi que les types d'aides et d'obstacles présents dans l'environnement social et physique. De nouveaux domaines de contenu d'enquête ont été ajoutés à l'ECI de 2017 afin de répondre aux besoins en données émergents tels que le recours à diverses thérapies et aides des services sociaux, les modes d'accès aux services gouvernementaux, l'utilisation d'Internet et les données sur les anciens combattants des Forces armées canadiennes ayant des incapacités. Le nouveau contenu a été mis en œuvre en suivant les protocoles de consultation et d'essai. Un graphique illustrant le cheminement complet des modules du questionnaire de l'ECI de 2017 est présenté à l'annexe A.

2.1 Questions d'identification des incapacités (QII)

La première composante de l'ECI est un module intitulé « Questions d'identification des incapacités » (QII). Les QII englobent un ensemble rigoureux de questions qui sont utilisées pour identifier les répondants ayant une incapacité. Elles permettent de déterminer 10 types d'incapacité distincts et de calculer un score de sévérité pour chaque type d'incapacité, ainsi qu'un score d'incapacité global. Les QII constituent la base de calcul des taux d'incapacité au Canada chez les personnes âgées de 15 ans et plus.

On a créé les QII dans la foulée de la nouvelle stratégie d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) en matière de données sur les personnes ayant une incapacité, adoptée en 2010. À cette époque, des efforts ont été entrepris afin de mettre au point un nouveau module d'identification complet des personnes ayant une incapacité orienté davantage vers le modèle social de l'incapacité et améliorant la couverture de toute la gamme des types d'incapacité. Les QII ont été élaborées sur une période de deux ans, de 2010 à 2012. On a rédigé les nouvelles questions après avoir étudié en profondeur les indicateurs d'incapacité utilisés au Canada et au niveau international. Le processus de création a nécessité de nombreuses rondes d'essais qualitatifs afin de s'assurer de la validité de chacune des questions. Cette étape a été suivie de deux essais quantitatifs d'importance, un avec l'Enquête sur la population active et l'autre avec l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, afin d'évaluer la fiabilité des QII dans des enquêtes aux contextes très différents. Ces essais ont démontré que les QII étaient un instrument fiable pour estimer la prévalence de l'incapacité au sein de la population adulte⁴. Pour une analyse complète de l'élaboration de cette mesure, veuillez consulter [Grondin \(2016\)](#).

Les QII ont été utilisées pour la première fois dans l'ECI de 2012. Pour l'ECI de 2017, la plupart des questions sont demeurées inchangées. Le seul changement d'importance apporté à l'ECI de 2017 a été l'ajout de questions liées à l'âge du commencement de la difficulté ou condition et à l'âge du commencement des limitations d'activité pour chaque type d'incapacité. Autrement, les QII n'ont été que légèrement modifiées, principalement afin de les adapter à un environnement de questionnaire sur Internet, reflétant les nouvelles méthodes de collecte des données utilisées en 2017 (voir le chapitre 4 pour obtenir des détails sur la collecte des données). Des essais qualitatifs de tous les changements apportés au questionnaire de l'ECI de 2017 ont été menés à différents endroits au Canada, en anglais et en français, en 2015 et 2016. L'ensemble complet⁵ des questions du [module des QII de 2017](#) ainsi que tous les modules de l'ECI se trouvent sur le site Web de Statistique Canada.

4. Les QII ont été mises au point spécifiquement pour évaluer les incapacités chez les adultes canadiens, mais n'ont pas encore été mises à l'essai pour une utilisation chez les enfants.

5. Veuillez noter que les six premières questions au début du questionnaire de l'ECI (DSQ_Q005 à DSQ_Q030) ont été posées uniquement à un échantillon d'essai de personnes aux fins exclusives de recherche méthodologique. Ces données d'essai ne seront pas incluses dans le fichier de données de l'ECI. Ces questions sont les mêmes que les questions filtres qui apparaissent dans la section Activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016, lesquelles sont examinées en détail au chapitre 3 dans le contexte du plan d'échantillonnage de l'ECI.

2.2 Identification des personnes ayant une incapacité : 10 types d'incapacités

Le modèle social de l'incapacité indique qu'à elle seule, une difficulté ne suffit pas à définir une incapacité; une limitation d'activité doit également être déclarée. Pour identifier les personnes ayant une incapacité, les QII mesurent d'abord le degré de difficulté vécue dans divers domaines de fonctionnement et évaluent ensuite la fréquence à laquelle les activités sont limitées par ces difficultés. Seules les personnes qui déclarent une limitation de leurs activités sont identifiées comme ayant une incapacité.

Les QII utilisent des questions d'identification afin d'identifier précisément dix types d'incapacité distincts et de quantifier le niveau de sévérité de chaque type. Le recours à des questions d'identification assure la cohérence des mesures, peu importe le type d'incapacité, y compris la présence d'une condition à long terme ou d'un problème de santé chronique qui dure ou qui pourrait durer six mois ou plus.

Les QII portent sur les catégories d'incapacité suivantes⁶ :

1. Vision
2. Ouïe
3. Mobilité
4. Flexibilité
5. Dextérité
6. Douleur
7. Apprentissage
8. Développement
9. Santé mentale
10. Mémoire

On retrouve également dans les QII une question au sujet de tout autre problème de santé ou condition qui dure ou pourrait durer six mois ou plus. Il s'agit d'une question supplémentaire au cas où les 10 types d'incapacité n'auraient pas couvert la situation du répondant. Cette question est associée à un 11^e type d'incapacité, l'incapacité « inconnue », c'est-à-dire que lorsque les répondants déclaraient cette autre limitation, mais sans déclarer aucun des 10 types d'incapacité déjà saisis par les QII, ils étaient identifiés comme ayant une incapacité « inconnue ». Lorsqu'il y avait à la fois une limitation liée à l'un des 10 types d'incapacité connus et une « autre » limitation, cette dernière était ignorée⁷.

Définition opérationnelle de l'incapacité aux fins de l'ECI

Pour chacun des 10 types d'incapacité, les QII comprennent toujours au moins une question sur le niveau de difficulté lié à ce type d'incapacité (Aucune difficulté, Un peu de difficulté, Beaucoup de difficulté, ou En est incapable) et une question sur la fréquence des limitations d'activité (Jamais, Rarement, Parfois, Souvent ou Toujours). Pour identifier une incapacité d'un type précis, il faut que la fréquence des limitations soit « Parfois », « Souvent » ou « Toujours », ou qu'elle soit « Rarement », mais combinée à un niveau de difficulté de « Beaucoup » ou « En est incapable ».

Le tableau 2.1 ci-dessous résume la combinaison de réponses aux QII qui permettent généralement d'identifier une incapacité. Cette classification s'applique à la majorité des types d'incapacité évalués par les QII.

6. Les QII ne couvrent pas les incapacités de « communication ». Des questions visant à identifier les personnes ayant une incapacité de communication ont été mises à l'essai pendant les interviews qualitatives lors de l'élaboration des QII et elles n'ont pas fonctionné comme prévu, principalement en raison de la nature évolutive de la communication, notamment, l'importance et l'utilisation croissantes des médias sociaux et de la technologie. Cependant, les répondants ayant une incapacité de communication pourraient déclarer avoir un autre problème de santé ou une condition qui dure ou pourrait durer six mois ou plus (DSQ_Q290).

7. On a décidé d'ignorer l'« autre limitation » lorsqu'il y avait déjà une limitation liée à l'un des 10 types d'incapacité, car on a observé que les répondants ayant une incapacité qui s'inscrivaient dans l'un des 10 types avaient tendance à déclarer la maladie qui causait cette incapacité à la question « autre limitation ». Dans de tels cas, l'« autre limitation » était connue et déjà déclarée.

Tableau 2.1
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité

Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté à...?	À quelle fréquence vos activités sont-elle limitées...?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	Pas d'incapacité	Pas d'incapacité	Incapacité	Incapacité	Incapacité
Un peu de difficulté	Pas d'incapacité	Pas d'incapacité	Incapacité	Incapacité	Incapacité
Beaucoup de difficulté	Pas d'incapacité	Incapacité	Incapacité	Incapacité	Incapacité
En est incapable	Pas d'incapacité	Incapacité	Incapacité	Incapacité	Incapacité

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Il convient de souligner que, dans certains cas, ces critères ont été modifiés. Plus particulièrement, une personne qui déclare souffrir d'un trouble du développement est considérée comme ayant une incapacité si cet état a été diagnostiqué chez elle, peu importe le degré de difficulté ou la fréquence de la limitation d'activités déclarés.

Une autre exception à souligner est l'incapacité de type « Inconnu », pour laquelle nous ne posons pas de question sur le degré de difficulté. Ainsi, une personne sera considérée comme ayant une incapacité de type « Inconnu » seulement si elle déclare être limitée « Parfois », « Souvent » ou « Toujours » à cause d'un problème de santé ou d'une condition qui n'avait pas été identifiée préalablement et si elle ne déclare aucune autre limitation pour les 10 types d'incapacité.

Enfin, pour les incapacités concernant la vision, l'ouïe, la mobilité, la flexibilité et la dextérité, qui sont évaluées à l'aide de questions liées à des tâches, la réponse « Aucune difficulté » n'est pas suivie de la question sur les limitations d'activités. Donc, toutes les réponses « Aucune difficulté » pour ces catégories d'incapacité sont classées dans la catégorie « Pas d'incapacité ».

Pour obtenir tous les détails sur les questions particulières et la classification utilisée pour chaque type d'incapacité, reportez-vous à l'annexe B.

2.3 Calcul des taux d'incapacité au Canada

L'un des principaux objectifs de l'ECI de 2017 consiste à calculer les taux d'incapacité chez les adultes au Canada. Ceux-ci peuvent être calculés selon la province et le territoire, par exemple, ou selon le groupe d'âge. Voici la formule à utiliser pour obtenir un taux d'incapacité :

$$\text{(Personnes ayant une incapacité / (Personnes ayant une incapacité + Personnes sans incapacité))} \times 100$$

Afin d'obtenir ce genre de statistiques, il fallait que la méthodologie de l'ECI réussisse non seulement à identifier les personnes ayant une incapacité, mais également à fournir des estimations du nombre de personnes sans incapacité au Canada. Voilà pourquoi, dans le cadre de l'ECI, deux échantillons distincts de personnes ont été constitués à partir du Recensement de la population de 2016 :

1. Celles qui ont été sélectionnées en raison de leur réponse à la question du recensement sur les activités de la vie quotidienne (l'échantillon des OUI), et auxquelles on a ensuite posé les QII de l'ECI afin de déterminer si elles ont une incapacité.
2. Celles qui ont été écartées en raison de leur réponse à la question du recensement sur les activités de la vie quotidienne (l'échantillon des NON) et qui étaient automatiquement considérées comme des personnes sans incapacité.

Ces méthodes sont décrites en détail au chapitre 3 de ce guide.

2.4 Évaluation de la sévérité des incapacités

Utilité de l'indice⁸ de sévérité

Selon les études faites à partir de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, il est évident que la sévérité des incapacités est un important indicateur de la réduction des activités de ces personnes, surtout dans les domaines de la vie économique (Till et al., 2015; Arim, 2015; Turcotte, 2014). Les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère sont moins susceptibles d'être sur le marché du travail, par exemple, ou d'être titulaires d'un diplôme universitaire. De plus, les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère sont plus susceptibles d'avoir besoin de mesures de soutien et de services, comme des aides, des appareils fonctionnels, des soins, du transport en commun adapté et de l'aide financière.

L'inclusion du degré de sévérité des incapacités représente donc un facteur important dans les analyses de la participation des personnes ayant une incapacité. Grâce à l'indice de sévérité des incapacités et aux classes de sévérité, faciles à utiliser, uniformes et inclus dans les fichiers de données de l'ECI de 2017, les analystes peuvent faire des inférences plus précises relativement à la situation des personnes avec incapacité. Les chercheurs impliqués dans les politiques en matière d'incapacité peuvent également utiliser ces variables analytiques clés pour élaborer des politiques et programmes dans le but d'aider les personnes avec incapacité.

L'indice de sévérité

L'indice (ou score) de sévérité élaboré à partir des questions d'identification des incapacités (QII) reflète le modèle social de l'incapacité. Ce modèle considère non seulement le niveau de difficulté fonctionnelle d'une personne, mais tient aussi compte de son évaluation subjective vis-à-vis l'impact de ces difficultés sur ses activités.

Grâce à une grille de pointage qui tient compte à la fois de l'intensité des difficultés (Aucune difficulté, Un peu de difficulté, Beaucoup de difficulté ou En est incapable) et de la fréquence des limitations d'activité (Jamais, Rarement, Parfois, Souvent ou Toujours), un score est assigné à chacun des 10 types⁹ d'incapacité. La valeur du score pour un type d'incapacité en particulier est de zéro si la personne n'a pas ce type d'incapacité, mais si on a identifié une incapacité de ce type, alors le score pour ce type d'incapacité augmente avec le niveau de difficulté et la fréquence de la limitation.

Un indice de sévérité global est ensuite dérivé en tenant compte des scores calculés pour tous les types d'incapacité. L'indice de sévérité global d'une personne est obtenu en calculant la moyenne des scores assignés aux 10 types d'incapacité¹⁰ (c'est-à-dire qu'on fait la somme des 10 scores et qu'on divise par 10). Ainsi, plus le nombre de types d'incapacité identifiés pour un répondant est grand, plus l'indice de sévérité global sera élevé.

Les classes de sévérité

Afin de faciliter l'utilisation des scores pour chaque type d'incapacité, deux classes de sévérité ont été établies pour chacun d'entre eux.

Pour le score de chaque type d'incapacité, les classes sont :

- 1 = Incapacité moins sévère
- 2 = Incapacité plus sévère

Pour le score global tenant compte des 10 types d'incapacité, quatre classes de sévérité ont été établies comme suit :

- 1 = Incapacité légère
- 2 = Incapacité modérée
- 3 = Incapacité sévère
- 4 = Incapacité très sévère

8. On utilise parfois le terme « score de sévérité » plutôt qu'« indice de sévérité », les deux termes ayant exactement la même signification.

9. Un score est aussi assigné au type « Inconnu ».

10. Les personnes n'ayant pas déclaré d'incapacité pour les 10 types, mais ayant déclaré une autre condition ou un problème de santé (donc de type « inconnu ») ont un score global correspondant au score du type « Inconnu » divisé par 10.

Il est important de comprendre que le nom assigné à chaque classe a pour seul but d'en faciliter l'utilisation. Il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne. En d'autres termes, la façon d'interpréter ces classes est de dire que les personnes de la classe 1 ont une incapacité moins sévère que celles de la classe 2, les personnes de la classe 2 ayant une incapacité moins sévère que celles de la classe 3, et les personnes de la classe 3 ayant une incapacité moins sévère que celles de la classe 4.

Le tableau suivant présente la répartition des personnes ayant une incapacité selon les quatre classes de sévérité (score global tenant compte de tous les types d'incapacité).

Tableau 2.2
Répartition des personnes ayant une incapacité selon la classe de sévérité, Canada

Classe de sévérité	Personnes avec incapacité	
	nombre	pourcentage
Classe 1 = légère	2 324 430	37,2
Classe 2 = modérée	1 242 910	19,9
Classe 3 = sévère	1 295 660	20,7
Classe 4 = très sévère	1 383 630	22,2

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Pour en savoir davantage sur les méthodes employées pour dériver les indices et les classes de sévérité, reportez-vous à l'annexe C.

2.5 Portrait des adultes canadiens ayant une incapacité

En plus des QII qui servent à identifier les types d'incapacité et leur sévérité, un ensemble de 45 modules de questions a été élaboré en vue de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI), qui est plus exhaustive. Le contenu global de l'ECI de 2017 comprend des centaines d'indicateurs portant sur de nombreuses sphères de fonctionnement et de participation, permettant ainsi d'obtenir un portrait précis des problèmes qui touchent les adultes canadiens ayant des incapacités (veuillez consulter la description détaillée des indicateurs de l'enquête à l'annexe D).

L'enquête comportait les thèmes généraux suivants :

Caractéristiques liées à l'incapacité

Les mesures de l'enquête comprenaient une série de questions clés liées à des caractéristiques du fonctionnement élémentaire et de l'invalidité, y compris l'âge auquel la difficulté a commencé et celui auquel la limitation a commencé, pour chaque type d'incapacité, ainsi que les principales conditions médicales sous-jacentes.

Aides et obstacles

Les autres mesures prioritaires pour 2017 concernaient les types d'aides auxquelles les personnes ayant une incapacité ont recours pour surmonter leurs défis de fonctionnement. On a posé un ensemble complet de questions au sujet des aides et des appareils fonctionnels, des médicaments et des services de soutien pour la vie quotidienne. Une nouveauté pour l'enquête de 2017 : des questions sur le recours à diverses thérapies et divers soutiens des services sociaux, les modes d'accès aux services gouvernementaux et l'utilisation d'Internet. Les lacunes en matière de soutien et les types d'obstacles qui surviennent lorsqu'on tente d'obtenir l'aide requise ont aussi été saisis grâce à l'enquête, y compris le fait d'être confiné à la maison. Les autres indicateurs comprenaient les aides financières par l'entremise de diverses sources de revenu personnel, y compris les sources de revenus liées à l'incapacité comme les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et les régimes d'assurance-invalidité privés ou liés à l'emploi.

Éducation

Les questions sur les expériences pédagogiques des adultes ayant une incapacité répondaient à des besoins en données de base. Les indicateurs de scolarité comprenaient la fréquentation scolaire actuelle, le plus haut niveau de scolarité atteint et le principal domaine d'études. Des questions détaillées ont aussi permis d'examiner les mesures d'adaptation requises à l'école, les besoins insatisfaits ainsi que d'autres obstacles survenus au cours des études, dont les dépenses supplémentaires, le temps additionnel requis et les expériences d'exclusion sociale ou d'intimidation.

Emploi

L'emploi étant un thème de base de l'enquête, de nombreux aspects de l'activité sur le marché du travail ont été mesurés, comme l'industrie, la profession et les heures de travail, les expériences de chômage ou le fait d'être complètement empêché de travailler, et des renseignements sur la retraite. Plusieurs indicateurs liés à l'emploi ont été ajoutés à l'enquête de 2017, comme les méthodes de recherche d'emploi, la mobilité de la main-d'œuvre et les raisons d'être travailleur autonome. Les indicateurs de l'enquête ont aussi évalué les obstacles en matière d'emploi auxquels sont confrontées les personnes ayant une incapacité, les mesures d'adaptation requises, les besoins insatisfaits et la discrimination sur le marché du travail.

De plus, les anciens combattants des Forces armées canadiennes ayant des incapacités ont été identifiés pour la première fois dans le cadre de l'ECI, permettant ainsi de dresser un portrait de l'incapacité chez les hommes et les femmes ayant servi dans les forces militaires du Canada.

L'ECI sert aussi de référence sur les questions d'équité en matière d'emploi pour les personnes ayant une incapacité au Canada, comparativement à l'ensemble de la population canadienne. L'enquête permet d'identifier les personnes ayant une incapacité qui répondent aux critères particuliers de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1995. Ces critères sont précisés à l'annexe E, qui comprend également les questions d'enquête particulières qui sont utilisées pour répondre aux critères de définition de l'équité en matière d'emploi.

Vous trouverez plus de renseignements sur le contenu de l'enquête dans les sections 2.7 à 2.11, ainsi qu'aux annexes A à F. La section 8.6 présente un résumé des principaux changements apportés au contenu de l'ECI entre le cycle de 2012 et celui de 2017.

2.6 Élaboration et mise à l'essai du contenu thématique

L'élaboration du contenu thématique de l'ECI de 2017 a commencé par un examen exhaustif du contenu de l'ECI de 2012. Des commentaires détaillés ont été recueillis auprès des méthodologistes de l'ECI, des analystes, des utilisateurs de centres de données de recherche, des développeurs d'enquête et des gestionnaires de Statistique Canada et d'EDSC qui avaient travaillé avec l'ECI de 2012. Le groupe consultatif technique sur les personnes ayant une incapacité d'EDSC a également fourni ses commentaires. Les conclusions de ce processus de consultation ont constitué la base en vue de l'élaboration de nouveau contenu pour l'enquête de 2017 et de l'amélioration du contenu réutilisé de 2012.

Suite à l'établissement des priorités pour 2017, on a intégré à l'enquête des indicateurs tirés de nombreuses sources. L'ECI de 2012 était la source principale, alors que de nombreuses questions demeuraient pertinentes à la recherche sur les incapacités. Plusieurs mesures normalisées et bien établies qui avaient été utilisées dans d'autres enquêtes de Statistique Canada ont été ajoutées au questionnaire, y compris les questions générales sur la santé et les modules sur l'activité sur le marché du travail. Ce contenu a été modifié pour l'adapter au contexte de l'ECI. Les nouveaux domaines d'enquête pour l'ECI de 2017 comprenaient plusieurs questions originales élaborées en consultation avec des sources spécialisées, y compris Anciens combattants Canada et Service Canada. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a aussi fourni de précieux renseignements. Veuillez noter que la source particulière de chaque question d'enquête est précisée dans le dictionnaire de données de l'ECI de 2017.

Le questionnaire de l'ECI a dû être adapté à un nouveau système de collecte des données mis en œuvre pour l'enquête de 2017. Les questions de l'ECI de 2017 étaient les premières à être conçues pour un questionnaire

électronique sur Internet (QE). Les questionnaires électroniques se présentent sous forme d'écrans conviviaux et accessibles qui sont consultables en ligne. En ce qui a trait au contenu, le QE nécessitait parfois quelques modifications mineures au libellé et au format des questions qui avaient d'abord été conçues pour un environnement d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO). Par exemple, les consignes à l'intention des intervieweurs ont été converties en texte d'aide à l'écran.

Afin d'évaluer le nouveau questionnaire électronique de l'ECI, une série d'opérations d'essais a été entreprise au cours d'une période de 15 mois. Cela comprenait des évaluations axées sur le contenu du libellé et de l'enchaînement des questions ainsi que des essais techniques de la nouvelle application d'enquête par QE. Une ébauche de questionnaire papier a été soumise à un prétest qualitatif de novembre 2015 à janvier 2016. Cet essai préliminaire comprenait 47 interviews cognitives détaillées, menées en anglais et en français, dans quatre emplacements répartis dans tout le Canada. Les résultats obtenus ont mené à des recommandations en vue d'améliorer la formulation des questions, les instructions et les catégories de réponse ainsi que la séquence du questionnaire. Par la suite, on a élaboré l'application de QE, et des essais préliminaires ont été effectués à l'interne, en se fondant sur des protocoles rigoureux d'assurance de la qualité. L'étape suivante était celle de l'essai technique officiel de l'application du QE, qui a eu lieu en septembre 2016 dans trois villes différentes. Dans le cadre de cet essai, on évaluait la fonctionnalité du système en observant les répondants naviguer sur les écrans de l'enquête et en procédant à des interviews cognitives afin d'analyser leur expérience d'utilisation de l'application. Le format d'autodéclaration (QEr) et le format mené par l'intervieweur (QEI) ont été mis à l'essai, tant en anglais qu'en français. Les résultats étaient positifs dans l'ensemble, avec certaines modifications supplémentaires requises, principalement pour sauter des séquences de schémas et certaines formulations de questions. Pour finir, un essai d'acceptation à l'interne a été mené, il comprenait à la fois des essais modulaires et intégrés de l'enquête. L'autorisation définitive des modules d'enquête a été donnée en décembre 2016.

Une dernière mesure a été prise relativement à l'élaboration du contenu de l'ECI de 2017 : un examen détaillé des variables du Recensement de 2016 en fonction de leur contribution analytique potentielle d'un couplage de leurs enregistrements à ceux de l'ensemble de données de l'ECI. Étant donné que l'échantillon de l'ECI de 2017 a été constitué à partir des données du Recensement de 2016 (reportez-vous au chapitre 3 pour en apprendre davantage), des données utiles provenant du Recensement peuvent être associées aux données recueillies au cours de l'interview de l'ECI de 2017. Cette approche réduit le nombre de questions à inclure dans l'ECI et permet de broser un tableau précis des gens ayant une incapacité à l'intention des utilisateurs de données de l'ECI. Ces variables permettent aussi aux utilisateurs de comparer les personnes qui ont une incapacité et celles qui n'en ont pas. Plus de 600 variables de recensement couvrant 13 domaines spécialisés distincts ont été examinées aux fins de couplage potentiel. La sélection des variables de recensement finales aux fins de couplage avec l'ECI (approximativement 300) était fondée sur des consultations approfondies avec les spécialistes de domaines de recensement, les chercheurs sur les politiques en matière d'incapacité, les analystes de l'ECI, les méthodologistes et les experts en services à la clientèle.

2.7 Modules du questionnaire

Voici les modules du questionnaire qui se trouvent dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017. Un graphique illustrant le cheminement des modules est présenté à l'annexe A et de plus amples renseignements sur les indicateurs de l'enquête propres à chaque module sont fournis à l'annexe D. Le questionnaire complet de [l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017](#) est accessible sur le site Web de Statistique Canada.

L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017

Introduction – Pour commencer

- Objet de l'enquête et sa nature volontaire
- Explication du couplage des données avec celles du Recensement de 2016
- Identification du répondant ou de la personne interposée

Questions d'identification des incapacités

- Six questions filtres aux fins de l'essai à l'interne seulement (voir le renvoi 5 à la section 2.1)
- Questions d'identification des incapacités pour chaque type d'incapacité
- Âge du commencement des difficultés et âge du commencement de la limitation pour chaque type d'incapacité

Incapacités épisodiques

Condition principale

Aides et appareils fonctionnels

Les répondants sont dirigés vers différents modules portant sur les aides et les appareils fonctionnels en fonction des types d'incapacité qu'ils présentent, lesquels avaient été déterminés à l'aide des questions d'identification des incapacités.

- Aides et appareils fonctionnels pour les incapacités auditives
- Aides et appareils fonctionnels pour les incapacités visuelles
- Aides et appareils fonctionnels pour les incapacités liées à la mobilité et à l'agilité (la flexibilité et la dextérité)
- Aides et appareils fonctionnels pour les incapacités liées à l'apprentissage et au développement
- Aides et appareils fonctionnels pour tous les types d'incapacités

Consommation de médicaments

Aide reçue

- Aide reçue pour les activités quotidiennes
- Types de besoins insatisfaits en matière d'aide au quotidien

Services de soins de santé

- Recours à diverses thérapies de soins de santé et divers services de soutien social
- Besoins insatisfaits en ce qui a trait à ces thérapies et services

Éducation

- Fréquentation scolaire – récente et antérieure
- Expériences pédagogiques liées à l'incapacité (mesures d'adaptation et besoins insatisfaits)
- Antécédents scolaires relatifs au plus haut niveau de scolarité atteint

Emploi

Les répondants cheminent dans différents ensembles de modules selon qu'ils sont actuellement occupés, en chômage, ou qu'ils ne font pas partie de la population active, une classification fondée sur les réponses aux deux premiers modules.

Tous les groupes

- ▶ Activité sur le marché du travail
- ▶ Situation vis-à-vis de l'activité

Pour la population occupée

- ▶ Catégorie de travailleurs
- ▶ Travailleur autonome
- ▶ Durée d'occupation de l'emploi
- ▶ Industrie
- ▶ Professions
- ▶ Milieu de travail
- ▶ Nombre habituel d'heures travaillées

- ▶ Emploi à temps partiel
- ▶ Emploi permanent
- ▶ Périodes sans emploi
- ▶ Détails liés à l'emploi

Pour la population en chômage

- ▶ Recherche d'emploi
- ▶ Lien à l'emploi précédent
- ▶ Personnes sans emploi
- ▶ Périodes d'emploi
- ▶ Mobilité de la main-d'œuvre

Pour la population inactive

- ▶ Lien à l'emploi précédent
- ▶ Détails liés aux personnes hors de la population active
- ▶ Liens avec le marché du travail
- ▶ Périodes d'emploi
- ▶ Mobilité de la main-d'œuvre

Tous les groupes

- ▶ Classification des retraites
- ▶ Détails liés à la retraite
- ▶ Formation en milieu de travail
- ▶ Modifications à l'emploi
- ▶ Discrimination sur le marché du travail

Santé générale

Confinés à la maison

Anciens combattants

Utilisation d'Internet

Accessibilité des services gouvernementaux

Sources de revenu

En complément à l'information sur les indicateurs du questionnaire, qui figure à l'annexe D, l'annexe E présente la liste des questions d'enquête particulières utilisées pour répondre aux critères de définition de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, et l'annexe F liste les catégories de questions supplémentaires créées au cours de l'étape de codage, de même que les classifications types qui ont servi à créer des indicateurs pour les questions ouvertes.

La description complète de toutes les variables de l'enquête se trouve dans les dictionnaires de données de l'ECI de 2017. Pour apprendre comment se procurer les dictionnaires de données, communiquez avec les [Services à la clientèle](#) de Statistique Canada ou composez le 1-800-263-1136.

2.8 Variables dérivées

Afin de faciliter une analyse approfondie du riche ensemble de données de l'ECI, plus de 130 variables dérivées (VD) ont été créées en regroupant ou en combinant les réponses à une ou plusieurs questions du questionnaire.

Une grande variété de VD ont été élaborées afin de saisir les principaux indicateurs d'incapacité découlant des questions d'identification des incapacités de l'ECI. Ces VD comprenaient des indicateurs de la situation vis-à-vis de l'incapacité et du type d'incapacité, fondés sur les définitions utilisées dans le cadre de l'ECI (consultez la section 2.2 pour prendre connaissance des définitions d'incapacité de l'enquête). Des VD ont aussi été créées afin de saisir les scores et les classes de sévérité des incapacités pour chacun des types d'incapacité. De plus, l'âge auquel chaque type de difficulté ou de condition a commencé, l'âge auquel la limitation a commencé, pour chaque type d'incapacité, et la différence entre ces deux âges pour un même répondant ont été rassemblés au sein de groupes de cinq ans afin de faciliter l'utilisation de ces nouveaux indicateurs de données.

D'autres VD ont été créées dans le but de faciliter l'utilisation de la vaste gamme d'indicateurs pour dresser un portrait des adultes ayant une incapacité au Canada et de leur participation à la société. Les VD portaient notamment sur le recours à des appareils fonctionnels, l'aide requise pour les activités quotidiennes, les besoins en matière de diverses thérapies de soins de santé et divers services sociaux, et les types de besoins insatisfaits en matière de soutien aux activités quotidiennes. Plusieurs VD reflétaient le codage des variables selon les systèmes de classification normalisés à différents niveaux de détail (niveaux de série et de sous-série officiels). Parmi eux, on comptait la Classification internationale des maladies, la Classification des programmes d'enseignement, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et la Classification nationale des professions. Les VD ont également permis de saisir d'autres concepts importants liés à l'éducation et à la main-d'œuvre, notamment la situation de fréquentation scolaire, la situation d'activité et la situation d'emploi à temps plein ou à temps partiel. Finalement, des VD sur les anciens combattants des Forces armées canadiennes ont été élaborées à l'intention des utilisateurs.

2.9 Contenu couplé du Recensement de 2016

L'échantillon de l'ECI a été constitué à partir de répondants au Recensement de 2016 (reportez-vous au chapitre 3 pour en savoir davantage). Au début de l'interview de l'ECI de 2017, tous les répondants ont été mis au courant des projets de couplage des données de l'ECI avec l'information qu'ils avaient donnée au Recensement. Toutes les données couplées demeureront confidentielles et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Les avantages particuliers du couplage d'enregistrements ECI-Recensement sont les suivants : diminution du fardeau de réponse pour la population cible de l'ECI, accès à des renseignements utiles à l'ajustement des poids de l'enquête pour tenir compte de la non-réponse, une étape essentielle à la production d'estimations valides, et création d'un fichier complet de microdonnées sur les personnes ayant une incapacité au Canada. Prises ensemble, les données de ces deux sources dressent un portrait statistique précis des personnes ayant une incapacité au Canada (et il est impossible d'obtenir ces données d'autres sources).

Comme il est expliqué plus longuement au chapitre 3, on a également constitué un échantillon de personnes sans incapacité pour l'ECI à partir des données du recensement. Le couplage avec le recensement permet donc aux utilisateurs de données de comparer certaines caractéristiques des personnes ayant une incapacité à celles des personnes qui n'en ont pas.

Quelque 300 variables du recensement couvrant 15 domaines spécialisés distincts ont été sélectionnées et couplées avec la version finale du fichier de l'ECI de 2017, pour les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité. Ces domaines allaient des variables socioculturelles à la situation des particuliers dans le ménage en passant par les besoins de base en matière de logement, l'éducation, l'emploi, le revenu et les indicateurs spéciaux de faible revenu. De nombreuses variables ont été ajoutées au couplage de ce cycle en

raison de l'élargissement du couplage entre les données du recensement et celles de l'impôt sur le revenu¹¹, ce qui a eu pour résultat d'augmenter le nombre de variables auxquelles l'ECI avait accès. Voici la liste des catégories de variables du recensement qui ont été couplées dans les fichiers analytiques de l'ECI.

Géographies (le lieu de résidence actuel) (8 variables)

- Régions économiques, régions métropolitaines de recensement, régions inuites, centres de population

Liste selon le domaine spécialisé (suivant l'ordre des dictionnaires des données de l'ECI)

Variables autochtones (13 variables)

- L'ascendance et l'identité autochtones, le statut d'Indien inscrit ou des traités

Activités de la vie quotidienne (6 variables)

- Questions filtres utilisées pour l'échantillonnage de l'ECI (consultez le chapitre 3 pour une description détaillée)

Éducation (13 variables)

- La fréquentation scolaire, le lieu des études, le plus haut niveau de scolarité obtenu, le principal domaine d'études

Variables ethnoculturelles (20 variables)

- Le lieu de naissance, l'immigration, la citoyenneté, l'origine ethnique

Variables du ménage et de la famille (32 variables)

- La structure de la famille et la situation du particulier dans le ménage
- Le nombre et l'âge des enfants
- La situation multigénérationnelle du ménage

Logement et frais de logement (21 variables)

- Le logement, notamment l'occupation du logement (propriétaire ou locataire)
- Les frais de logement et le logement subventionné
- La taille convenable du logement et les besoins impérieux en matière de logement

Revenu (95 variables)

- Le revenu de l'individu, de la famille et du ménage
- Le revenu de toutes les sources, notamment le revenu du marché et les transferts gouvernementaux
- Cotisations à des régimes d'épargne (RPA, REER, RRQ, CELI)
- Situation de faible revenu (avant et après impôt), mesures du panier de consommation

Travail (21 variables)

- La situation par rapport au marché du travail, le nombre de semaines travaillées en 2015, l'industrie et la profession

Langue (30 variables)

- La langue, notamment la langue parlée à la maison, la langue de travail, la connaissance des langues, la langue maternelle

Mobilité (14 variables)

- Le lieu de résidence 1 an auparavant et 5 ans auparavant

11. Même si un grand nombre de nouveaux couplages de variables sur le revenu ont été effectués en 2017, certaines variables sur le revenu d'intérêt pour les chercheurs qui étudient l'incapacité (p. ex. le crédit pour les frais médicaux, le montant pour les prestataires de soins, le crédit pour les personnes à charge infirmes) ne seront pas accessibles en raison de problèmes de qualité des données observés pour certaines variables.

Lieu de travail et trajet domicile-travail (14 variables)

- Le lieu de travail, le type de moyen de transport et la distance du trajet du domicile au lieu de travail

Il convient de souligner que les variables du Recensement renvoient à la situation de chaque répondant le jour du Recensement de 2016, c'est-à-dire le 10 mai 2016. Par conséquent, pour les répondants de l'ECI de 2017, les utilisateurs doivent savoir que, dans certains cas, il se peut que le répondant ait déménagé, que des changements soient survenus dans la composition de son ménage ou qu'il ait changé d'emploi entre la date de l'interview du Recensement de 2016 et celle de l'interview de l'ECI de 2017. Autrement dit, il est possible qu'une partie des renseignements provenant du Recensement ne corresponde pas à la situation du répondant au moment où l'interview de l'ECI a eu lieu. En outre, certaines données du recensement ont fait l'objet de processus d'imputation ou ont été complétées par des membres du ménage autres que le répondant sélectionné dans le cadre de l'ECI et, par conséquent, elles pourraient présenter certaines incohérences par rapport aux données recueillies pour l'ECI.

La liste complète des variables dérivées du recensement accompagnées de leurs spécifications se trouve dans les dictionnaires de données de l'ECI de 2017. Les variables du recensement sont regroupées selon le sujet-matière. Pour en savoir plus, communiquez avec les [Services à la clientèle](#) de Statistique Canada ou composez le 1-800-263-1136.

2.10 Remarque concernant les données sur l'âge

L'âge figure au nombre des principaux facteurs démographiques qui nous intéressent dans l'analyse des incapacités au Canada. Lorsqu'on utilise l'âge dans une étude qui se fonde sur les données de l'ECI de 2017 conjointement avec des données couplées provenant du Recensement de 2016, il importe que les utilisateurs se rappellent les différentes périodes de référence visées. La section 6.2 du présent guide explique les périodes de référence de l'enquête. Pour ce qui est de l'âge, il convient de souligner que la collecte des données dans le cadre du Recensement a été effectuée le 10 mai 2016, et celle de l'ECI, de 10 à 15 mois plus tard, soit entre mars et août 2017. Ainsi, les répondants à l'ECI qui avaient 15 ans à l'époque du recensement avaient 10 à 15 mois de plus au moment de l'ECI. Les estimations sur les personnes ayant une incapacité diffusées par Statistique Canada seront généralement fondées sur l'âge à la date de référence, soit le 10 mai 2016. En ce qui a trait aux études particulières qui pourraient être sensibles à l'écart entre ces deux périodes de références, les utilisateurs de données auront le choix d'utiliser l'âge établi en fonction de la période de référence du Recensement de 2016 ou encore l'âge en fonction de la date de l'interview de l'ECI de 2017. Dans la section 6.2, on explique l'utilisation des périodes de référence de l'enquête par rapport à différents types d'analyses de données susceptibles d'intéresser les utilisateurs.

2.11 Régions géographiques

L'ECI de 2017 a été conçue pour produire des données fiables pour chaque province et territoire. On peut également avoir accès à d'autres variables géographiques dans la base de données de l'ECI de 2017, dérivées des régions géographiques établies pour le recensement, comme les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les régions inuites. De plus, les régions géographiques comprendront les régions sociosanitaires au Canada, qui représentent les secteurs administratifs ou régions administratives tels qu'utilisés par les autorités sanitaires. Cependant, les utilisateurs doivent prendre note que ce ne sont pas toutes les données de l'ECI qui peuvent être croisées ou analysées à ces niveaux géographiques plus détaillés. Il sera possible de produire des tableaux de données, mais il y aura lieu d'examiner la fiabilité des estimations des données à ces niveaux géographiques en fonction de chaque cas.

Le [dictionnaire du Recensement de 2016](#) présente les régions géographiques liées à l'ECI. On trouvera de plus amples renseignements au sujet des [régions sociosanitaires](#) sur le site Web de Statistique Canada.

3. Plan d'échantillonnage de l'Enquête canadienne sur l'incapacité

3.1 Population cible et couverture

La **population couverte** par l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) se compose de toutes les personnes âgées de 15 ans et plus (en date du Recensement de 2016, soit le 10 mai 2016), et qui ont répondu avoir de la difficulté « Parfois », « Souvent » ou « Toujours » à l'une ou l'autre des sous-questions sur les activités de la vie quotidienne (voir Encadré 3.1) du questionnaire détaillé du recensement, considérées comme les « questions filtres » de l'ECI. La population visée par le questionnaire détaillé du recensement inclut les personnes vivant dans les ménages privés¹² des 10 provinces et 3 territoires. Pour des raisons administratives, la population vivant dans les réserves des Premières nations est exclue de l'ECI.

L'échantillon de l'ECI de 2017 a été sélectionné parmi la liste de toutes les personnes ayant répondu par l'affirmative à au moins une des questions filtres sur les activités de la vie quotidienne du recensement. Ces personnes sont les plus susceptibles d'avoir une incapacité et font partie de la population qu'on appelle la **population des OUI**. Parmi ces personnes, celles dont les activités sont limitées en raison d'une condition ou d'un problème de santé à long terme – et c'est grâce aux Questions d'identification des incapacités (QII) posées lors de l'ECI qu'on peut le déterminer – font partie de la **population cible** des personnes avec incapacité.

Bien que l'ECI ne couvre pas la population ayant répondu négativement aux questions filtres du questionnaire détaillé du recensement (dite la **population des NON**), un échantillon de ces personnes est tout de même inclus dans le fichier de données de l'ECI, appelé fichier analytique (voir la section 3.8). Ces personnes sont toutes considérées comme étant des personnes sans incapacité. On retrouvera également un certain nombre de personnes sans incapacité dans la population des OUI, soit celles qui n'ont pas déclaré de limitations d'activités au module des QII de l'ECI (aussi appelées les « faux positifs »). Comme on le verra plus loin, l'échantillon de personnes sans incapacité inclus dans le fichier analytique sert à deux fins : le calcul de taux d'incapacité et la comparaison des caractéristiques du recensement affichées par les personnes avec et sans incapacité.

12. Tous les logements collectifs sont donc exclus puisqu'ils ne reçoivent pas le questionnaire détaillé du recensement, et donc ne répondent pas aux questions filtres. Une liste des logements collectifs est fournie plus loin, à la section 3.4.

Encadré 3.1

Questions filtres sur les activités de la vie quotidienne du Recensement de 2016

Activités de la vie quotidienne

La question suivante porte sur les difficultés qu'une personne pourrait avoir à faire certaines activités. Seulement les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus devraient être considérées.

11. a) Cette personne a-t-elle :

une quelconque difficulté à voir (même en portant des lunettes ou des verres de contact)?

- 1 : Non
- 2 : Parfois
- 3 : Souvent
- 4 : Toujours

b) Cette personne a-t-elle :

une quelconque difficulté à entendre (même en utilisant un appareil auditif)?

- 1 : Non
- 2 : Parfois
- 3 : Souvent
- 4 : Toujours

c) Cette personne a-t-elle :

une quelconque difficulté à marcher, à utiliser des escaliers, à se servir de ses mains ou de ses doigts ou à faire d'autres activités physiques?

- 1 : Non
- 2 : Parfois
- 3 : Souvent
- 4 : Toujours

d) Cette personne a-t-elle :

une quelconque difficulté à apprendre, à retenir de l'information ou à se concentrer?

- 1 : Non
- 2 : Parfois
- 3 : Souvent
- 4 : Toujours

e) Cette personne a-t-elle :

une quelconque condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale (p. ex. anxiété, dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, anorexie, etc.)?

- 1 : Non
- 2 : Parfois
- 3 : Souvent
- 4 : Toujours

f) Cette personne a-t-elle :

d'autres problèmes de santé, ou conditions à long terme, qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus?

Exclure : tout problème de santé déjà mentionné ci-dessus.

- 1 : Non
- 2 : Parfois
- 3 : Souvent
- 4 : Toujours

3.2 Période de référence

L'ECI représente la population âgée de 15 ans et plus en date du Recensement de 2016, soit le **10 mai 2016**. Cependant, les informations recueillies lors de l'ECI représentent les caractéristiques de cette population telles que mesurées **de mars à août 2017**. Pour bien comprendre l'incidence de ces deux périodes de référence sur l'utilisation et l'interprétation des données de l'ECI, veuillez consulter la section 6.2.

3.3 Base de sondage tirée du Recensement de 2016

La base de sondage de l'ECI a été construite à partir de la base de données des réponses du recensement, une base préliminaire communément appelée la BDR. Cette base contient l'ensemble des réponses obtenues des divers modes de déclaration (Internet, questionnaires papier, entrevues personnelles, etc.). Les réponses de cette base n'ont pas été traitées ou imputées par l'équipe du recensement. Plusieurs étapes de traitement ont donc été nécessaires pour créer la base de sondage de l'ECI afin que toutes les informations soient le plus complètes possible. On a donc :

- imputé l'âge lorsque celui-ci était manquant pour une personne sur le questionnaire du recensement, en se fiant aux réponses du questionnaire détaillé (par exemple, les données sur la scolarité, le travail, le revenu, etc.);
- utilisé différentes sources de données pour détecter des erreurs dans les numéros de téléphone ou pour trouver des numéros de téléphone ou adresses manquants;
- utilisé différentes sources de données pour trouver des numéros de téléphone associés au ménage de la personne sélectionnée afin d'augmenter les chances de la contacter;
- utilisé différentes sources pour trouver les éléments manquants des adresses incomplètes afin d'augmenter les chances que le répondant reçoive la lettre d'introduction¹³ l'informant de l'enquête à venir;
- dérivé des poids préliminaires pour le recensement afin de pouvoir estimer les tailles de population dans chaque strate pour la répartition de l'échantillon.

3.4 Plan d'échantillonnage

Le plan de sondage est un plan stratifié à deux phases basé sur le Recensement de 2016. La première phase, le recensement lui-même, correspond à la sélection de l'échantillon des ménages ayant reçu le questionnaire détaillé du recensement, et la deuxième phase correspond à la sélection de personnes pour l'échantillon de l'ECI.

Phase 1

La première phase correspond à la sélection de l'échantillon des ménages ayant reçu le questionnaire détaillé du Recensement, soit environ 1 ménage sur 4, de façon systématique dans tout le Canada. Les citoyens canadiens vivant temporairement à l'étranger, les membres à temps plein des Forces canadiennes en poste à l'étranger et les visiteurs ou représentants de gouvernements étrangers sont exclus de la population cible du questionnaire détaillé du Recensement. Sont également exclues les personnes vivant dans des logements collectifs (institutionnels ou non institutionnels) tels que des hôpitaux, les établissements de soins prolongés comme les foyers de groupe pour personnes avec incapacité ou toxicomanies, les établissements correctionnels ou de détention, les maisons de repos, les résidences pour personnes âgées, les établissements religieux tels que les couvents, les monastères ou les séminaires, les maisons de chambres et pensions, les gîtes, les colonies huttériennes, les établissements offrant des services d'hébergement temporaires tels que les hôtels, les motels, les terrains de camping, les YMCA, les manoirs Ronald McDonald et les refuges, ainsi que d'autres établissements tels que des résidences scolaires, des bases militaires, des camps de chantier ou des navires.

Il existe deux versions du questionnaire détaillé du Recensement : le questionnaire 2A-L et le questionnaire 2A-R. [Le questionnaire 2A-L](#) est rempli par auto-dénombrement et est administré à environ un ménage sur quatre dans la plupart des régions du Canada. En plus des questions démographiques de base du recensement (nom, sexe, date

13. Voir la section 4.3.

de naissance, état matrimonial légal, statut d'union libre, relation à la Personne 1, diverses questions de langue et la question portant sur le consentement à ce que les données soient diffusées dans 92 ans), le questionnaire 2A-L comprend également des questions sur l'activité sur le marché du travail, le revenu, l'éducation, la citoyenneté, le logement, l'origine ethnique, l'identité autochtone et ainsi de suite. [Le questionnaire 2A-R](#) est identique au questionnaire 2A-L et est administré par entrevue personnelle à tous les ménages dans les régions éloignées et les réserves des Premières Nations. Seul le questionnaire détaillé comprend la question sur les activités de la vie quotidiennes, soit les questions filtres de l'ECI.

Dans la terminologie d'échantillonnage, la première phase est un échantillon systématique stratifié de logements privés occupés avec une fraction de sondage constante de 1/4 dans la plupart des régions du Canada et une énumération complète dans les régions éloignées et les réserves des Premières Nations. L'unité d'échantillonnage de la première phase est le ménage.

Phase 2

À la deuxième phase, on a sélectionné l'échantillon de l'ECI parmi les personnes ayant déclaré avoir des difficultés en réponse aux sous-questions sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement. Sont exclues de l'échantillon les personnes vivant sur des réserves des Premières Nations et les personnes de moins de 15 ans au 10 mai 2016. L'unité d'échantillonnage de la deuxième phase est la personne.

L'échantillon de l'ECI a été sélectionné de manière à garantir des tailles d'échantillon suffisantes dans chacun des domaines d'estimation et à optimiser la répartition de l'échantillon, tel qu'expliqué à la section 3.5.

3.5 Domaines d'estimation et stratification

Les domaines d'estimation désignent les groupes d'unités pour lesquels des estimations doivent être produites avec un degré de précision « acceptable ». Ceux de l'ECI correspondent au croisement de chaque province avec les groupes d'âge ci-dessous :

- de 15 à 24 ans
- de 25 à 44 ans
- de 45 à 64 ans
- de 65 à 74 ans
- 75 ans et plus

À l'Île-du-Prince-Édouard, les deux premiers groupes d'âge ont dû être combinés puisque les tailles de population dans ces groupes d'âge étaient très petites. Pour chacun des trois territoires, le domaine d'estimation comprend un seul groupe d'âge (15 ans et plus).

Chaque domaine d'estimation a ensuite été subdivisé en strates. La stratification permet d'obtenir une stratégie d'échantillonnage efficiente, garantit des tailles d'échantillon appropriées pour les domaines d'intérêt connus et aide à prévenir la sélection d'un « mauvais » échantillon. Des strates ont été formées dans chaque domaine en tenant compte du plan de sondage du recensement. Elles regroupent les personnes ayant des poids d'échantillonnage préliminaires similaires (c.-à-d. régions éloignées ou non) et des niveaux de sévérité¹⁴ potentiels de l'incapacité qui sont similaires. Le niveau de sévérité utilisé pour stratifier tient compte des réponses aux questions filtres sur les activités de la vie quotidienne. On a créé trois classes de sévérité qui tiennent compte des réponses (c.-à-d. Non, Parfois, Souvent ou Toujours) fournies à chaque question filtre (c.-à-d. Vision, Ouïe, Physique, Cognitif, Santé mentale ou Autre) afin de regrouper les individus ayant des probabilités similaires¹⁵ d'avoir une incapacité. Six strates ont ainsi été générées dans chaque domaine d'estimation en recoupant trois niveaux de sévérité par le fait de vivre ou non dans une région éloignée.

14. Le concept de « sévérité » dont il est question ici n'est pas le même que celui utilisé pour le score de sévérité décrit à la section 2.4. Ici, on tient compte uniquement des réponses aux questions filtres du recensement.

15. On s'est servi des réponses aux Questions d'identification des incapacités posées lors d'un test effectué dans le cadre de l'Enquête sur la population active en 2011 pour estimer ces probabilités.

Ainsi, chaque domaine d'estimation était divisé en six strates définies comme suit :

- région non éloignée – sévérité faible
- région non éloignée – sévérité moyenne
- région non éloignée – sévérité élevée
- région éloignée – sévérité faible
- région éloignée – sévérité moyenne
- région éloignée – sévérité élevée

Notez que ces six strates n'étaient pas toujours présentes dans chaque domaine d'estimation. Puisqu'il n'y a pas de régions éloignées à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, chaque domaine comptait seulement trois strates dans ces provinces. Trois strates seulement étaient également présentes au Nunavut car il n'y a que des régions éloignées dans ce territoire.

On a classifié toutes les personnes remplissant les conditions pour faire partie de la base de sondage de l'ECI dans ces domaines d'estimation et ces strates avant de procéder à la sélection de l'échantillon.

3.6 Répartition de l'échantillon

Les unités d'échantillon ont été réparties de sorte que, pour chaque domaine d'estimation, on puisse estimer une proportion minimale avec un coefficient de variation (c.v.) maximal de 16,5 %. À Statistique Canada, on utilise souvent la valeur de 16,5 % comme limite supérieure d'un c.v. permettant de considérer l'estimation correspondante comme étant de qualité acceptable. Le tableau suivant présente les proportions minimales à estimer pour chaque domaine d'estimation. Dans ces calculs, on a supposé un effet de plan de 1,2. En d'autres mots, on a supposé que, dans les domaines d'estimation, la variance qui serait obtenue à partir du plan de sondage de l'ECI serait 20 % plus grande que celle qu'on obtiendrait si on tirait un échantillon aléatoire simple de même taille dans chaque domaine.

Tableau 3.1
Proportion minimale à estimer avec un coefficient de variation (c.v.) maximal de 16,5 % selon le domaine d'estimation

Province ou territoire	Groupe d'âge						75 ans et plus
	15 ans et plus	15 à 44 ans	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	
	pourcentage						
Terre-Neuve-et-Labrador	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Île-du-Prince-Édouard ¹	...	10,0	8,5	12,0	13,0
Nouvelle-Écosse	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Nouveau-Brunswick	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Québec	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Ontario	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Manitoba	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Saskatchewan	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Alberta	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Colombie-Britannique	10,0	8,5	8,5	12,0	13,0
Yukon ²	9,0
Territoires du Nord-Ouest ²	9,0
Nunavut ²	9,0

... n'ayant pas lieu de figurer

1. À l'Île-du-Prince-Édouard, les groupes d'âge 15 à 24 ans et 25 à 44 ans ont dû être combinés puisque les tailles de population dans ces groupes d'âge étaient très petites.

2. Pour chacun des trois territoires, le domaine d'estimation comprend un seul groupe d'âge (15 ans et plus).

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Une méthode de répartition optimale entre les strates d'un domaine particulier a été utilisée en tenant compte de la non-réponse attendue et du taux de faux positifs attendu (les personnes ayant répondu positivement aux questions filtres sur les activités de la vie quotidienne au recensement, mais n'ayant pas d'incapacité selon l'ECI) dans chacune des strates. Cette répartition dépendait entre autres des poids du questionnaire détaillé du recensement corrigés pour la non-réponse. Il est à noter qu'au moment de faire la répartition, ces poids n'avaient pas encore été calculés. Des poids préliminaires ont donc été calculés aux fins de cette répartition seulement. Toutefois, les

ponds finaux du questionnaire détaillé du recensement ont été utilisés dans le cadre du processus de pondération de l'ECI. Pour une référence au sujet de la pondération du questionnaire détaillé du recensement, voir le chapitre 9 du [Guide du Recensement de la population, 2016](#).

3.7 Tailles d'échantillons

Le tableau 3.2 ci-dessous montre les tailles d'échantillon finales de l'échantillon de l'ECI envoyé à la collecte (échantillon des OUI) par province et territoire.

Tableau 3.2
Taille de l'échantillon selon la province ou le territoire

Province ou territoire	Échantillon envoyé à la collecte
Terre-Neuve-et-Labrador	4 620
Île-du-Prince-Édouard	3 188
Nouvelle-Écosse	4 387
Nouveau-Brunswick	5 014
Québec	5 252
Ontario	4 811
Manitoba	4 803
Saskatchewan	4 695
Alberta	4 920
Colombie-Britannique	5 009
Yukon	1 054
Territoires du Nord-Ouest	1 120
Nunavut	1 103
Total	49 976

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

3.8 Échantillon des NON

Comme mentionné précédemment, le fichier analytique de l'ECI sert entre autres à estimer des taux d'incapacité à divers niveaux géographiques, mais aussi à comparer les caractéristiques des personnes avec incapacité avec celles des personnes sans incapacité. Pour ce faire, le fichier analytique doit également inclure un échantillon représentatif des personnes sans incapacité, ce qui n'est pas le cas si on considère seulement l'échantillon des OUI¹⁶. On a donc aussi sélectionné un échantillon à partir de la population des NON, soit les personnes ayant répondu par la négative (ou n'ayant pas fourni de réponse) à toutes les questions filtrées sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du recensement. L'hypothèse sous-jacente est que les personnes appartenant à la population des NON au recensement sont moins susceptibles d'avoir une incapacité, ou que, si elles ont une incapacité, elle est très légère.

L'échantillon des NON n'a pas à être envoyé sur le terrain puisque chaque personne est considérée comme n'ayant pas d'incapacité. Dans le fichier analytique, on retrouve un grand nombre de caractéristiques provenant du recensement pour cet échantillon, de même que pour l'échantillon des OUI, ce qui permet de faire la comparaison des caractéristiques du recensement des personnes avec et sans incapacité. Grâce à cet échantillon des NON, il est aussi possible pour les analystes d'obtenir les dénominateurs requis au calcul des taux d'incapacité pour plusieurs sous-groupes de la population adulte canadienne.

Pour éviter que le fichier analytique soit trop volumineux, on a tiré un échantillon de la population des NON plutôt que de prendre toute la population. La sélection de l'échantillon a été faite en stratifiant la population selon la province, le sexe, et des groupes d'âges de 5 ans, le dernier groupe étant les 75 ans et plus (donc plus détaillé que pour l'échantillon des OUI). Le plan de sondage du recensement a également été pris en compte pour l'échantillon des NON puisque les strates ont ensuite été sous-divisées selon que la région était éloignée ou non éloignée.

La taille de l'échantillon des NON a été fixée de sorte à pouvoir estimer des proportions minimales et/ou un c.v. à atteindre plus petits (donc une meilleure précision) que ceux fixés pour l'échantillon des OUI. Pour chaque

16. L'échantillon des OUI comporte un certain nombre de personnes sans incapacité, qu'on appelle les faux positifs, mais cet échantillon est loin d'être représentatif de l'ensemble des personnes sans incapacité.

domaine, une proportion minimale à estimer de même qu'un c.v. à atteindre ont été fixés afin que le total de l'échantillon avoisine les 140 000 individus, taille qui permet de produire des estimations de qualité adéquate. Les proportions minimales utilisées pour calculer les tailles d'échantillon chez les NON étaient les mêmes que celles pour l'échantillon des OUI dans les territoires (15 ans et plus) et pour les deux derniers groupes d'âge dans les provinces (65 à 74 ans et 75 ans et plus), mais elles ont été légèrement abaissées pour une meilleure précision dans les provinces pour les groupes en âge de travailler, soit les 15 à 24 ans, les 25 à 44 ans et les 45 à 64 ans (voir tableau 3.3). Les c.v. à atteindre ont quant à eux été diminués pour atteindre 6,5 % dans presque tous les domaines¹⁷ (comparativement à 16,5 % dans tous les domaines pour l'échantillon des OUI) puisqu'une plus grande taille d'échantillon était possible pour les NON. Ceci a l'avantage de produire un échantillon où la taille des domaines est relativement fixe et donc d'augmenter la précision des estimateurs au niveau des domaines. Le tableau suivant présente les proportions minimales à estimer pour chaque domaine d'estimation.

Tableau 3.3
Proportion minimale à estimer pour l'échantillon des NON, selon le domaine d'estimation

Province ou territoire	Groupe d'âge						
	15 ans et plus	15 à 44 ans	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et plus
	pourcentage						
Terre-Neuve-et-Labrador	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Île-du-Prince-Édouard ¹	...	9,0	7,5	12,0	13,0
Nouvelle-Écosse	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Nouveau-Brunswick	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Québec	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Ontario	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Manitoba	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Saskatchewan	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Alberta	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Colombie-Britannique	9,0	7,5	7,5	12,0	13,0
Yukon ²	9,0
Territoires du Nord-Ouest ²	9,0
Nunavut ²	9,0

... n'ayant pas lieu de figurer

1. À l'Île-du-Prince-Édouard, les groupes d'âge 15 à 24 ans et 25 à 44 ans ont dû être combinés puisque les tailles de population dans ces groupes d'âge étaient très petites.

2. Pour chacun des trois territoires, le domaine d'estimation comprend un seul groupe d'âge (15 ans et plus).

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Le tableau suivant présente les tailles d'échantillon chez les NON par province.

Tableau 3.4
Taille de l'échantillon des NON, selon la province ou le territoire

Province ou territoire	Échantillon des NON (non envoyé à la collecte)
Terre-Neuve-et-Labrador	13 037
Île-du-Prince-Édouard	7 345
Nouvelle-Écosse	13 340
Nouveau-Brunswick	13 245
Québec	13 821
Ontario	13 855
Manitoba	13 428
Saskatchewan	13 366
Alberta	13 711
Colombie-Britannique	13 770
Yukon	2 818
Territoires du Nord-Ouest	2 901
Nunavut	2 777
Total	137 414

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Puisque toutes les unités de la population des NON sont considérées comme n'ayant pas d'incapacité, le score de sévérité de chaque unité dans le fichier a été fixé à 0, et la classe de sévérité a été fixée à 0. Ceci a été fait afin de permettre le calcul des taux d'incapacité.

17. À l'Île-du-Prince-Édouard, on a fixé le c.v. à une valeur de 8 % chez les 65-74 ans et à 12 % chez les 75 ans et plus afin d'éviter de sélectionner toutes les unités disponibles de la base de sondage. Dans les trois territoires, le c.v. a été fixé à 6 %.

4. Collecte des données

4.1 Période de référence

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) s'est déroulée du 1^{er} mars au 31 août 2017. À titre d'enquête postcensitaire, elle suivait le Recensement de la Population de 2016, qui avait eu lieu le 10 mai 2016. Il s'est écoulé de 10 à 15 mois entre les deux enquêtes.

4.2 Communications

Dans les mois précédant la collecte des données de l'ECI de 2017, on a procédé à des préparatifs afin de fournir aux répondants toute l'information requise à propos de l'enquête. Une [page Web de l'ECI](#) a été affichée sur le site Web de Statistique Canada dans le cadre du système officiel d'archivage et d'enregistrement de l'organisme, la Base de métadonnées intégrée (BMDI). La page Web de l'ECI présentait une description de l'enquête, des renseignements de base sur l'enquête et sa méthodologie, de même qu'un lien vers le questionnaire. De plus, on a créé une page Web spéciale de [Renseignements pour les participants aux enquêtes](#) (RPE) qui comprenait la marche à suivre pour participer, une liste de « Questions et réponses » à propos de l'enquête et une [infographie](#) présentant des statistiques canadiennes sur l'incapacité tirées de l'ECI de 2012.

Afin d'accroître la visibilité en ligne des activités de collecte de l'ECI, une campagne a été lancée sur les médias sociaux Twitter et Facebook. Des messages ont été publiés sur les médias sociaux tout au long de la période de collecte des données d'enquête, soit des annonces hebdomadaires et bimensuelles à propos de l'enquête, une variété d'infographies promotionnelles, des images personnalisées et d'autres résultats statistiques pertinents de l'ECI de 2012.

4.3 Mode de collecte

La collecte de l'ECI de 2017 a été faite, pour la première fois, à l'aide d'un questionnaire électronique (QE). Ainsi, il était possible de répondre à l'enquête directement sur Internet et sans l'aide d'un intervieweur (c.-à-d. par auto-déclaration) grâce au QE et à un code d'accès sécurisé qu'on a fait parvenir aux répondants par la poste. On réfère à ce type de collecte par l'acronyme QEr. La collecte a aussi été faite à l'aide d'entrevues téléphoniques en début de collecte auprès de gens moins susceptibles de répondre par Internet, mais aussi comme méthode de suivi de la non-réponse en milieu et fin de collecte. Dans ces cas, l'intervieweur posait les questions au répondant et entrait les réponses directement dans le QE du répondant durant l'entrevue téléphonique. On réfère à ce type de collecte par l'acronyme QEi.

Ainsi, afin d'optimiser la réponse par Internet tout en tenant compte de la disponibilité des intervieweurs dans les bureaux régionaux, l'échantillon a dès le départ été divisé en deux parties : les répondants les plus susceptibles de répondre par Internet, et les autres. Parmi les plus susceptibles de répondre par Internet se trouvaient les personnes dont le ménage avait répondu par Internet au Recensement de 2016, les personnes ayant déclaré avoir souvent ou toujours de la difficulté à entendre¹⁸, ainsi que celles dont le ménage avait fourni une adresse courriel au Recensement de 2016. Suivant ces critères, deux tiers des répondants ont été assignés au mode de collecte par Internet (QEr) en début de collecte. Le tiers restant a été envoyé dans les bureaux régionaux de Statistique Canada pour une collecte téléphonique (QEi). Pour des raisons de difficulté d'accès à l'Internet à haute vitesse au Nunavut, tous les répondants de ce territoire ont été dès le départ assignés à la collecte téléphonique sans tenir compte des critères énoncés plus haut.

Quelques jours avant le début de la collecte, une lettre d'introduction a été envoyée à tous les répondants pour les informer de l'enquête à venir et leur faire part de l'importance d'y participer. Chaque lettre comprenait un lien à la page Web de l'ECI en plus d'un numéro de téléphone sans frais pour toute question (ainsi que d'un numéro ATS pour les personnes sourdes). Chaque répondant recevait aussi une infographie en couleur dans les deux langues officielles présentant des résultats tirés de l'ECI de 2012. Les lettres étaient toujours bilingues, et les répondants du Nunavut recevaient aussi la lettre rédigée en inuktitut et en inuinnaqtun.

18. Tel que rapporté à la question 11b du questionnaire détaillé du Recensement de 2016.

De plus, un encart en braille était inséré dans chaque enveloppe, permettant ainsi à toute personne pouvant lire le braille de savoir comment joindre Statistique Canada par téléphone, ou comment se rendre sur la page Web de l'ECI pour en savoir davantage au sujet de l'enquête pour laquelle ils ont été sélectionnés.

Les lettres d'introduction des répondants assignés au mode QEr comprenaient le lien au questionnaire électronique ainsi qu'un code d'accès sécurisé. On leur demandait de répondre au plus tard le 24 mars¹⁹ afin d'encourager une réponse prompte. Les répondants assignés au mode QEi étaient, quant à eux, informés qu'un intervieweur tenterait de les joindre par téléphone dans les semaines à venir. Au cours des six mois qu'a duré la collecte, jusqu'à cinq lettres de rappel ont été envoyées aux répondants QEr qui n'avaient pas encore soumis leur questionnaire. Une nouvelle date limite était alors indiquée sur les lettres de rappel. Au cours des deux premiers mois de collecte, les intervieweurs ont tenté de joindre par téléphone uniquement les répondants assignés au mode de collecte QEi. À partir du troisième mois de collecte, toutefois, les intervieweurs ont aussi tenté de joindre les répondants assignés au mode QEr qui n'avaient pas encore répondu, afin de leur offrir de faire l'entrevue par téléphone. Il arrivait que certains répondants assignés au mode QEi demandent à répondre par eux-mêmes grâce à un questionnaire électronique. Une procédure a été mise en place pour qu'un courriel leur soit envoyé rapidement avec un lien au QE et leur code d'accès sécurisé. Environ deux répondants sur cinq (40 %) ont choisi d'utiliser la collecte par Internet.

Dans le cas des répondants désignés pour un contact par téléphone, on a demandé aux intervieweurs de déployer tous les efforts raisonnables pour obtenir une interview complétée auprès du membre du ménage sélectionné. Dans les cas où l'appel avait eu lieu à un moment peu commode, l'intervieweur fixait le moment d'un rappel qui convenait au répondant. Dans les cas où il n'y avait personne à la maison, des rappels ont été effectués à différents moments de la journée et différents jours de la semaine afin de maximiser les chances de joindre le répondant. Les personnes qui refusaient de participer ont reçu une lettre expliquant l'importance de l'enquête et les encourageant à y participer; on communiquait ensuite à nouveau avec eux par téléphone.

Partout au Canada, les interviews se sont déroulées dans la langue officielle choisie par le répondant (le français ou l'anglais).

Le temps requis pour répondre au questionnaire de l'ECI variait d'une personne à l'autre, et prenait en moyenne 35 minutes.

4.4 Sécurité des questionnaires d'enquête en ligne

Le système électronique de collecte des données utilisé pour l'ECI de 2017 faisait appel à un serveur Web sécurisé pour le QE en ligne, dans lequel on enregistrerait les données d'enquête du QEi et du QEr. En outre, le QEi a été encadré par un logiciel Blaise aux fins de gestion des cas de l'intervieweur.

Statistique Canada prend très au sérieux la protection des renseignements confidentiels transmis en ligne. Un processus sécurisé d'ouverture de session et un chiffrement robuste constituent des éléments essentiels pour empêcher quiconque de visualiser ou de manipuler les données d'enquête des répondants provenant de questionnaires remplis et soumis en ligne.

Pour protéger la sécurité des renseignements personnels des répondants qui utilisent l'Internet, Statistique Canada a pris les mesures de sécurité suivantes :

- De robustes technologies de cryptage bidirectionnel sont employées afin d'assurer la sécurité complète des données circulant entre l'ordinateur du répondant et le serveur Web de Statistique Canada.
- Les données de l'enquête sont traitées et conservées dans un réseau interne à accès très restreint et auquel ne peut avoir accès aucune personne n'ayant pas prêté le serment de discrétion.
- Les données soumises aux serveurs Web de Statistique Canada sont chiffrées avant d'être stockées et elles le demeurent jusqu'à leur transfert au réseau interne haute sécurité.

19. Cette date apparaissait sur les lettres d'introduction des répondants QEr, mais on a utilisé des dates ultérieures sur les lettres de rappel par la suite.

- De puissants pare-feu, un système de détection des intrusions et des procédures rigoureuses de contrôle d'accès sont utilisés pour limiter l'accès aux systèmes et aux bases de données dorsaux. Les employés travaillant sur des enquêtes qui ont l'autorisation adéquate et ont prêté le serment de discrétion peuvent accéder aux données d'enquête, mais uniquement à partir des emplacements sécurisés de Statistique Canada.

Le logiciel Blaise est aussi utilisé dans le contexte de mesures de protection rigoureuses afin de protéger l'information sur le répondant, y compris la technologie de chiffage normalisée de l'industrie, des pare-feu et des réseaux internes restreints.

4.5 Supervision et contrôle de la qualité

Au cours des six mois d'activités de terrain, la collecte des données a été étroitement surveillée au moyen d'efforts coordonnés entre les trois équipes spécialisées : les bureaux régionaux de collecte des données de Statistique Canada, la Division de la planification et de la recherche en matière de collecte, et les méthodologistes, analystes et gestionnaires de l'équipe d'enquête de l'ECI.

Le processus de contrôle de la qualité a commencé par une formation complète donnée aux gestionnaires de la collecte des données et aux intervieweurs principaux des régions. La formation portait à la fois sur le contenu de l'enquête et sur l'application du questionnaire électronique dirigé par l'intervieweur (QEi). Un manuel de l'intervieweur détaillé a été élaboré et présenté par le biais d'une combinaison de formation en salle de classe et d'une période d'autoformation. Des présentations ont été données par des analystes, des méthodologistes et des experts en collecte. Les intervieweurs ont effectué une série de simulations d'interviews afin de se familiariser avec les concepts et les définitions de l'enquête ainsi qu'avec les écrans du QE. De plus, une séance spéciale de sensibilisation aux incapacités a été donnée par le Champion des personnes ayant une incapacité à Statistique Canada, qui était accompagné d'un spécialiste de l'équité et de la diversité en emploi de l'organisme.

Les gestionnaires de la collecte des données et les intervieweurs principaux des régions ont veillé à ce qu'une formation liée à l'ECI soit fournie à tous les intervieweurs de première ligne dans l'ensemble des bureaux régionaux. Ils se sont aussi assurés que tous les intervieweurs connaissaient bien les concepts et les procédures de l'enquête. De plus, ils étaient responsables de la supervision continue des intervieweurs, y compris de la surveillance des interviews tout au long de la période de collecte des données, afin de vérifier que les procédures normalisées étaient suivies.

Les gestionnaires, les méthodologistes et les analystes de l'ECI travaillant au bureau central ont aussi assuré une surveillance et un contrôle de la qualité pendant la collecte des données. Les gestionnaires de l'ECI ont visité les régions alors que l'enquête était en cours afin d'observer les interviews en direct et de fournir leurs commentaires au personnel sur le terrain. Des rapports statistiques sur l'avancement de la collecte ont été générés et examinés attentivement par les analystes et les méthodologistes sur une base quotidienne. La communication et les commentaires continus entre les régions et le bureau central étaient assurés au moyen d'un système de billets à réponse rapide, ainsi que de réunions régulières sur la coordination des efforts de travail sur le terrain et la mise au point des stratégies de collecte.

4.6 Interviews par procuration

L'incapacité étant difficile à mesurer et très subjective, on demandait aux intervieweurs de faire tous les efforts possibles pour mener l'interview auprès de la personne sélectionnée. Cependant, dans les circonstances suivantes, une interview par procuration pouvait être acceptée :

- La personne sélectionnée était absente pour toute la durée de l'enquête.
- La personne sélectionnée ne parlait ni anglais ni français.
- La personne sélectionnée ne pouvait pas participer en raison de problèmes de santé mentale ou physique.
- Un parent insistait pour répondre au nom de son enfant.

Le candidat substitut devait satisfaire aux conditions suivantes afin d'être accepté :

- Être un adulte et parler le français ou l'anglais;
- Pouvoir être joint pendant la période de collecte des données de l'enquête;
- Être la personne la mieux renseignée, ou parmi les mieux renseignées, sur les difficultés liées aux limitations d'activités et les restrictions à la participation de la personne choisie.

Au total, 4 399 entrevues ont été faites par procuration. De celles-ci, 4 122 sont considérées comme complètes, 158 sont considérées comme hors champ²⁰, et 119 sont considérées comme incomplètes. Les 4 122 entrevues complètes par procuration représentent 12,2 % des réponses complètes.

Le tableau suivant présente la distribution des 4 122 entrevues par procuration jugées complètes selon le groupe d'âge du répondant et la raison de l'entrevue par procuration.

Tableau 4.1
Répartition du nombre d'interviews par procuration selon l'âge du répondant et la raison de l'interview par procuration

Groupe d'âge	Raison de l'interview par procuration					Total
	Santé	Absent	Langue	Parent ¹ insiste pour répondre	Inconnu	
15 à 24 ans	350	247	6	655	161	1 419
25 à 44 ans	171	112	44	56	73	456
45 à 64 ans	125	121	102	9	92	449
65 à 74 ans	246	78	104	0	133	561
75 ans et plus	698	58	176	4	301	1 237
Total	1 590	616	432	724	760	4 122

1. Il s'agit souvent du parent ou du tuteur lorsqu'il est question de jeunes répondants mais il pourrait s'agir du conjoint, d'un aidant, d'un ami ou d'un autre membre de la famille lorsqu'il est question de répondants plus âgés.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

4.7 Situations particulières

La gestion de la collecte de l'ECI a présenté des défis de logistique puisque le système de collecte utilisé était une version temporaire « maison »²¹ qui ne permettait aucune communication et aucun transfert automatique entre les modes de collecte QEr et QEi. Pour permettre que des cas soient éventuellement « transférés » d'un mode de collecte à l'autre, les employés du bureau central devaient procéder à une série d'interventions manuelles. On tenait à rendre possible le transfert de cas entre les modes de collecte puisqu'on voulait permettre aux répondants d'utiliser le mode de collecte qui leur convenait le mieux.

L'impact de ce système de collecte maison s'est fait davantage sentir en milieu de collecte lorsque tous les cas sont devenus disponibles dans les tâches des intervieweurs, tout en étant à la fois disponibles en mode QEr. On voulait éviter que des personnes venant de remplir leur questionnaire en mode QEr soient contactées par un intervieweur qui ne pouvait pas savoir que le cas avait déjà été complété. Pour ce faire, des procédures spéciales quotidiennes ont été mises en place. Ainsi, au fur et à mesure que des questionnaires en mode QEr étaient reçus au bureau central, une série d'interventions manuelles permettait de mettre à jour le système des intervieweurs pour éliminer ces cas de leurs tâches. Ces interventions ont permis d'optimiser le travail des intervieweurs qui n'avaient pas à contacter des répondants qui avaient déjà rempli le questionnaire.

Le système de collecte maison a aussi parfois causé des situations où plus d'un questionnaire était reçu pour un même répondant. De nombreuses vérifications ont donc été faites lors du traitement afin de s'assurer qu'un seul des deux questionnaires était conservé.

20. Une entrevue est considérée comme hors champ si le répondant a moins de 15 ans, vit en établissement, vit hors du Canada ou est décédé au moment de l'enquête.

21. Le Système intégré de collecte et des opérations (SICO) qui a été utilisé au Recensement de 2016 n'était pas encore au point pour pouvoir être utilisé pour la collecte de l'ECI. On a donc eu recours à un système temporaire à usage unique.

4.8 Taux de réponse

Le taux de réponse à la fin de la collecte était de 69,5 %. Ce taux de réponse est calculé en divisant le nombre de répondants complets (avec ou sans incapacité) par le nombre de cas envoyés à la collecte duquel on a soustrait les cas hors champ. Les cas « hors du champ de l'enquête » comprennent les gens qui sont décédés, qui ont émigré, qui ont été admis dans un établissement institutionnel, qui ont déménagé dans une réserve des Premières Nations, qui sont membres à temps plein des Forces canadiennes vivant sur une base militaire, qui sont des visiteurs au Canada (classés par erreur lors du recensement) ou dont l'âge déclaré à l'enquête est de moins de 15 ans. Ce taux reflète le pourcentage de cas qui ont complété l'entrevue par rapport au nombre qui devait la compléter (d'où l'exclusion des cas hors champ au dénominateur).

$$\text{Taux de réponse} = \text{Cas complétés} / (\text{Cas envoyés à la collecte} - \text{Cas hors champ})$$

Une fois les données examinées, il arrive que des cas qui semblaient être des « répondants » soient considérés comme incomplets ou hors champ, affectant le nombre de cas utilisables à des fins analytiques. Suite au nettoyage des données et à la reclassification de certains cas comme étant des non-répondants, on a recalculé les effectifs de cas répondants et hors champ, et ainsi recalculé un taux de réponse nettoyé. Les tableaux suivants présentent des taux de réponse épurés par province/territoire et par groupe d'âge.

Tableau 4.2
Taux de réponse selon la province ou le territoire

Province ou territoire	Cas envoyés à la collecte	Répondants complets	Cas hors champ	Taux de réponse
		nombre		pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	4 620	3 013	126	67,0
Île-du-Prince-Édouard	3 188	2 083	89	67,2
Nouvelle-Écosse	4 387	3 032	100	70,7
Nouveau-Brunswick	5 014	3 254	120	66,5
Québec	5 252	4 045	96	78,5
Ontario	4 811	3 346	83	70,8
Manitoba	4 803	3 365	83	71,3
Saskatchewan	4 695	3 059	115	66,8
Alberta	4 920	3 321	100	68,9
Colombie-Britannique	5 009	3 288	83	66,7
Yukon	1 054	675	25	65,6
Territoires du Nord-Ouest	1 120	657	24	59,9
Nunavut	1 103	557	21	51,5
Total	49 976	33 695	1 065	68,9

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Tableau 4.3
Taux de réponse selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Cas envoyés à la collecte	Répondants complets	Cas hors champ	Taux de réponse
		nombre		pourcentage
15 à 24 ans	11 132	6 879	63	62,1
25 à 44 ans	13 355	8 641	70	65,0
45 à 64 ans	11 451	8 195	110	72,3
65 à 74 ans	7 387	5 532	199	77,0
75 ans et plus	6 651	4 448	623	73,8

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

5. Traitement des données

5.1 Prétraitement : saisie des données

Toutes les réponses aux questions de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 étaient saisies directement dans l'application du questionnaire électronique (QE), tant pour la composante dirigée par l'intervieweur (QEI) que pour la composante d'autodéclaration par le répondant (QER). Pour le QEI, des renseignements supplémentaires de gestion de cas ont été saisis au moyen du logiciel Blaise dans les bureaux régionaux de Statistique Canada avant la transmission des données au bureau central. Les données du QER, quant à elles, étaient transmises directement au bureau central. Ces systèmes électroniques créent de nombreux gains d'efficacité tant en temps qu'en coûts liés à la saisie et à la transmission des données. Toutes les réponses aux enquêtes ont été hautement sécurisées au moyen de protocoles de chiffrement standards de l'industrie, de pare-feu et de couches de cryptage.

Pour certaines questions de l'ECI, les données ont fait l'objet d'un processus de vérification préliminaire alors que les participants répondaient à l'enquête. Cela a été effectué au moyen d'une série de contrôles programmés dans le QE. Plus particulièrement, lorsqu'une réponse donnée ne semblait pas correspondre aux réponses antérieures ou qu'elle tombait à l'extérieur des valeurs prévues, l'intervieweur ou le répondant par autodéclaration en était avisé à l'aide d'un message d'avertissement à l'écran qui lui donnait la possibilité de modifier la réponse fournie. Environ 90 % des répondants qui recevaient ces messages automatiques ont changé leurs réponses. Les données des réponses ont été soumises à d'autres processus de vérification et d'imputation suite à leur réception au bureau central, comme décrit dans les sections ci-dessous.

5.2 Étapes du traitement

Dès que les réponses à l'ECI sont transmises au bureau central, un traitement des données plus exhaustif commence. Le traitement des données comporte une série d'étapes pour la conversion des réponses au questionnaire, de leur format brut initial en une base de données conviviale de grande qualité, contenant un vaste ensemble de variables à analyser. L'équipe du traitement exécute une série d'opérations sur les données afin d'enlever des fichiers les erreurs commises par inadvertance, de modifier les données aux fins de cohérence, de coder les questions à réponse libre, de créer les variables utiles aux fins de l'analyse des données et enfin de systématiser et de documenter les variables pour en faciliter l'analyse.

Pour l'ECI, nous nous sommes servis d'une série d'outils de traitement des enquêtes sociales élaborée à Statistique Canada et appelée « Environnement pour le traitement des enquêtes sociales » (ETES). L'ETES comprend des programmes du logiciel SAS, des applications sur mesure et des procédures manuelles permettant d'exécuter les étapes systématiques de traitement suivantes :

- Réception des données brutes
- Nettoyage
- Recodage
- Enchaînement des questions
- Codage
- Vérifications de la cohérence
- Conversion des variables
- Variables dérivées
- Création du fichier de traitement final
- Création des fichiers de diffusion

Chaque étape de traitement, du nettoyage initial à l'élaboration des variables dérivées, est décrite de façon plus détaillée dans les sections suivantes de ce chapitre. Le chapitre 6 détaille la création de la base de données finale.

5.3 Nettoyage des enregistrements : enregistrements dans le champ de l'enquête et enregistrements complets

Après avoir reçu les données brutes du questionnaire électronique, un certain nombre de procédures de nettoyage préliminaires étaient mises en œuvre au niveau des enregistrements individuels de l'ECI de 2017. Celles-ci incluaient la suppression de tous les renseignements personnels des fichiers comme le nom et l'adresse, effectuée dans le cadre d'un ensemble de mesures rigoureuses pour protéger la confidentialité des répondants. À cette étape, s'il y avait des doublons (c'est-à-dire deux enregistrements pour un même répondant), on s'assurait de n'en garder qu'une copie. Chaque paire a été examinée individuellement et, en règle générale, on retenait le premier enregistrement reçu. Les seules exceptions étaient lorsqu'il était évident que le premier enregistrement était erroné.

Au nombre des procédures de nettoyage figurait aussi l'examen des enregistrements de tous les répondants afin de vérifier si chaque répondant était « dans le champ de l'enquête » et avait répondu à un nombre suffisant de questions pour que le questionnaire soit considéré comme « complet ». Voici les critères spécifiques pour les répondants.

1. Pour être « dans le champ de l'enquête » de l'ECI de 2017, les répondants devaient être âgés d'au moins 15 ans le jour du Recensement (soit le 10 mai 2016), et vivre au Canada dans un ménage privé au moment de l'enquête. Certaines questions du module d'entrée permettaient de vérifier ces informations avant même de débiter l'entrevue. Les répondants considérés « dans le champ de l'enquête » sont classés dans deux groupes : 1) les répondants qui ont été retenus après avoir répondu aux Questions d'identification des incapacités (QII), et qui faisaient donc partie de la population ayant une incapacité; 2) les répondants qui n'ont pas été retenus après avoir répondu aux QII et qui étaient donc considérés comme des personnes sans incapacité. Les deux groupes se retrouvent dans le fichier analytique final de l'enquête.
2. Le questionnaire d'un répondant **avec incapacité** est considéré comme étant « complet » si une réponse a été fournie à la dernière question du module sur la discrimination sur le marché du travail (LFD)²². Ceci fait en sorte qu'on obtient des réponses à certaines questions essentielles, soit celles servant à la production des tableaux de données sur les personnes ayant une incapacité selon les exigences stipulées par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1995. Plus de détails à ce sujet figurent à l'annexe E.
3. Le questionnaire d'un répondant **sans incapacité** est considéré comme étant « complet » si une réponse a été fournie à la dernière question des QII. En effet, les répondants sans incapacité n'avaient pas à répondre au reste du questionnaire de l'ECI puisqu'il ne s'appliquait pas à eux.

Veillez noter que durant la collecte des données, plusieurs échanges d'information ont eu lieu entre le bureau central et les intervieweurs dans les bureaux régionaux. Cette information ne pouvant pas toujours être conservée convenablement dans le système de collecte, un journal permettant de prendre en note toute information utile au sujet des répondants a été créé et tenu à jour au bureau central. Par exemple, un répondant pouvait communiquer avec le bureau régional suite à son entrevue pour fournir de l'information supplémentaire ou rectifier de l'information déjà donnée. Comme le cas avait été finalisé, il n'était plus accessible par l'intervieweur pour y faire des changements ou y entrer des notes. On se servait donc du journal pour prendre en note ces informations. De plus, toutes les notes entrées par les intervieweurs ou les répondants dans l'application ont été examinées par le bureau central, et toute information pertinente a été inscrite au journal.

Pour déterminer le statut final de questionnaire complet ou incomplet d'une unité de l'échantillon, les informations supplémentaires conservées dans le journal étaient prises en considération et avaient préséance sur toute autre information contradictoire générée de façon automatique par le système.

Une fois le statut final de chaque répondant déterminé, les cas considérés comme hors du champ de l'enquête ou comme incomplets ont été retirés de la base de données. Le poids des répondants dont le questionnaire était complet a été ajusté à la hausse pour compenser ces pertes (pour plus de détails sur la pondération, consultez la section 6.1).

22. Voir l'organigramme du questionnaire avec tous ses modules à l'annexe A.

5.4 Recodage : changements aux variables et questions à réponses multiples

Cette étape du traitement consistait en des modifications de variables individuelles. Certaines variables pouvaient être éliminées, recodées, redimensionnées ou laissées telles quelles. On a apporté des changements au formatage dans le but de faciliter le traitement ainsi que l'analyse des données par les utilisateurs finaux. Parmi les autres changements apportés aux variables, on note la transformation des questions à réponses multiples (questions pour lesquelles toutes les réponses appropriées doivent être choisies : « Sélectionnez tout ce qui s'applique ») en séries correspondantes de variables à réponse unique, qui sont plus faciles à utiliser. Pour chaque catégorie de réponse associée à la question initiale, on a créé une nouvelle variable²³ avec « oui/non » comme valeurs de réponse. Reportez-vous à l'exemple ci-après. Cette procédure s'appelle « désenchaîner » les variables.

Question initiale à réponses multiples :

IU_Q15 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous utilisé Internet

Sélectionnez tout ce qui s'applique.

1. à votre maison
2. au moyen d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un autre appareil portatif sans fil
3. à la maison de quelqu'un d'autre
4. au travail
5. à l'école ou à un institut de formation
6. à un autre emplacement
p. ex. Wi-Fi public, bibliothèque, centre communautaire, etc.

Variables définitives sous la forme de questions à réponse unique « oui/non » :

IU_15A Au cours des 12 derniers mois, avez-vous utilisé Internet

1. Oui
2. Non

IU_15B Au cours des 12 derniers mois, avez-vous utilisé Internet - au moyen d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un autre appareil portatif sans fil

1. Oui
2. Non

IU_15C Au cours des 12 derniers mois, avez-vous utilisé Internet - à la maison de quelqu'un d'autre

1. Oui
2. Non

... autres questions dont la réponse est « Oui » ou « Non » pour chaque catégorie de réponse, soit IU_15D - au travail, IU_15E - à l'école ou à un institut de formation... et la dernière catégorie :

IU_15F Au cours des 12 derniers mois, avez-vous utilisé Internet - à un autre emplacement, **p. ex.** Wi-Fi public, bibliothèque, centre communautaire, etc.

1. Oui
2. Non

23. Les utilisateurs noteront également la suppression de la lettre Q qui apparaissait dans l'acronyme de chaque question, au début du numéro de la question (p. ex. IU_Q15). Ce changement au nom de la variable est appliqué plus tard, à l'étape de la conversion de la variable.

5.5 Enchaînement des questions : parcours des réponses, enchaînements valides et la non-réponse aux questions

La vérification de l'enchaînement des questions ou des instructions « passez à » représente une autre série de procédures de traitement des données pour l'ECI de 2017. On a vérifié tous les parcours des réponses et toutes les instructions « passez à » intégrées au questionnaire afin de s'assurer que l'univers de chaque question soit saisi précisément au cours du traitement.

Différents types de catégories utilisées pour la réponse et la non-réponse aux questions sont exposés ci-après, ce qui aidera les utilisateurs à mieux comprendre les univers de questions ainsi que les résultats statistiques pour les variables de l'ECI.

Catégories de réponse et de non-réponse aux questions

Les éléments du questionnaire électronique étaient identiques pour les intervieweurs (QEI) et les répondants au questionnaire autoadministré (QER). Les répondants ou les intervieweurs étaient habituellement invités à sélectionner une réponse à partir d'un ensemble de catégories de réponse présentées à l'écran. Dans certains cas, les questions de l'enquête étaient ouvertes, et donc une réponse en toutes lettres devait être fournie. Une catégorie de réponse facultative « Ne sais pas » était proposée pour un nombre limité de questions. Dans certaines situations, un répondant pourrait avoir sauté la question en cliquant sur le bouton Suivant sans avoir fourni de réponse. Pour certaines questions d'enquête critiques, une question sautée entraînait un rappel automatisé demandant au répondant de répondre à la question sautée. Toutefois, les répondants avaient toujours l'option de sauter une question.

On a affecté des codes spéciaux à chaque type de non-réponse²⁴, dans le but d'aider les utilisateurs à les reconnaître et de faciliter l'analyse des données.

Réponse

- Une réponse se rapportant directement au contenu de la question, qui peut être classée dans les catégories de réponse établies d'avance, ou qui peut être catégorisée par codage, comme c'est le cas pour les réponses « Autre - Précisez » et les réponses aux questions ouvertes.

Enchaînement valide (saut valide)

- Indique que la question n'a pas été posée au répondant, compte tenu des réponses à des questions précédentes. Dans un tel cas, on considère que le répondant ne fait pas partie de l'univers de la question.
- Le code se termine par un « 6 », précédé d'un ou de plusieurs « 9 » (par exemple « 6 », « 96 » ou « 996 »), selon la longueur de la variable.

Ne sais pas

- Dans une enquête avec QE, il n'est pas toujours possible de cerner les situations où un répondant ne connaît pas la réponse. En effet, le répondant a toujours le choix de sauter une question en appuyant sur le bouton Suivant, sans préciser la raison de ce choix. Les éléments sautés sont normalement codés « Non déclaré » (consultez la section ci-dessous). Cependant, pour certaines questions de l'ECI, il était important de déterminer si les répondants ne connaissaient réellement pas la réponse; c'est pourquoi une catégorie « Ne sais pas » a été ajoutée à la liste des réponses possibles.
- Le code se termine par un « 7 », précédé d'un ou de plusieurs « 9 » (par exemple « 7 », « 97 » ou « 997 »), selon la longueur de la variable.

Non déclaré

- Indique que la question a été posée au répondant, mais que ce dernier n'a pas répondu, comme lorsqu'un répondant saute une question en cliquant sur le bouton Suivant sans avoir donné de réponse.

24. Il convient de souligner que la catégorie « Refus » utilisée dans le cadre des enquêtes précédentes n'est plus employée dans l'environnement du QE. Un répondant qui ne souhaite pas répondre à une question peut cliquer sur le bouton Suivant et cette situation est saisie comme « Non déclaré ». Cependant, en raison des limites du système, un code de refus apparaît toujours parmi les autres codes normalisés dans le dictionnaire des données pour toutes les variables de l'ECI, et la fréquence de ce code sera toujours zéro. Le dernier chiffre de ce code est fixé à « 8 », et tout chiffre précédent est fixé à « 9 », comme 8, 98 ou 998 (etc.), selon la longueur de la variable.

- Le code se termine par un « 9 », précédé d'un ou de plusieurs « 9 » (par exemple « 9 », « 99 » ou « 999 »), selon la longueur de la variable.

Non-réponse pour les variables dérivées (VD)

La création des variables dérivées (VD) de la base de données de l'ECI nécessite souvent de combiner ou de regrouper des réponses à plus d'une question d'enquête. Parmi les variables composantes d'une VD, il est possible que certaines comprennent des réponses valides, tandis que d'autres comportent des valeurs de non-réponse. Lorsque les composantes d'une VD donnée comprenaient un code de non-réponse « Ne sais pas » ou « Non déclaré », les VD étaient codées de façon à refléter la meilleure compréhension possible de la combinaison de réponses en question.

Non-réponse pour les variables de recensement externes couplées

Dans le cas de variables de recensement externes couplées à l'ECI, il convient de souligner que ces variables ne comportent généralement aucune donnée manquante comme les réponses « Ne sais pas », « Refus » ou « Non déclaré », puisque, pour la majorité des variables, les activités de traitement du recensement comprenaient l'imputation de toutes les réponses manquantes avant le couplage à l'ECI. La seule exception à cette règle concerne les variables liées à la question du recensement sur les activités de la vie quotidienne. Les données de cette variable n'ont pas été imputées, car elles servaient uniquement à fournir une base de sondage pour l'ECI postcensitaire. Comme nous le mentionnons ci-dessous, le code « Non déclaré » est attribué à toute valeur manquante de ces variables.

Cependant, il y avait d'autres catégories de non-réponse pour les variables de recensement telles que décrites ci-dessous :

Sans objet

- Indique que la question ne s'appliquait pas à la situation du répondant, tel que déterminé par les réponses valides fournies à une question précédente. Pour certaines variables de recensement, il existe plusieurs catégories « Sans objet », chacune indiquant que la question ne s'applique pas pour une raison différente. Dans de tels cas, le répondant n'est pas considéré comme faisant partie de l'univers de cette question.
- Des codes de l'ECI ont été créés pour remplacer les codes « Sans objet » du recensement, dont les valeurs étaient négatives. Les nouveaux codes étaient nécessaires afin que les données de l'ECI soient conformes au système de traitement utilisé, qui ne permettait pas les valeurs négatives dans les variables catégoriques. Toutefois, les nouveaux codes de l'ECI conservent les distinctions faites par les codes du recensement, pour indiquer les différentes raisons pour lesquelles la variable pourrait ne pas s'appliquer. De plus, le cas échéant, un chiffre a été ajouté à la longueur officielle des variables du recensement, pour les adapter à ces codes spéciaux.
- Le dernier chiffre du code de l'ECI est fixé à « 2 », « 3 », « 4 » ou « 5 » (remplaçant les codes de recensement -2, -3, -4 et -5), et tout chiffre précédent est fixé à « 9 », comme 92, 992 ou 9992; 93, 993 ou 9993; 94, 994 ou 9994; ou 95, 995 ou 9995, selon la longueur de la variable.

Supprimé

- Indique que les données de recensement n'ont pas été couplées à la base de données de l'ECI à la demande du répondant, exprimée au moment de l'interview de l'ECI.
- Le code de l'ECI se termine par un « 0 », précédé d'un ou de plusieurs « 9 » (par exemple, « 90 », « 990 » ou « 9990 »), selon la longueur de la variable.

Non déclaré

- Indique qu'aucune réponse n'a été donnée à la question du recensement et que la valeur n'a pas été imputée. Renvoie seulement aux variables de la question du recensement sur les activités de la vie quotidienne, qui n'ont pas été imputées, car elles visaient uniquement à fournir une base de sondage pour l'ECI post-censitaire.
- Le code de l'ECI est 92. Il remplace le code du recensement, -2 – Non déclaré.

Vous trouverez plus d'information sur les variables dérivées et les variables de recensement dans les sections 5.9 et 5.10 ci-dessous.

5.6 Codage

L'étape suivante du traitement des données consistait à procéder à la révision et à la classification des réponses écrites données aux éléments du questionnaire, le cas échéant – un processus appelé codage. Deux types de questions exigeaient l'application des procédures de codage : les éléments « Autre – précisez » et les questions qui étaient entièrement ouvertes. Elles sont décrites plus longuement ci-dessous.

Réponse « Autre – Précisez »

Pour la plupart des questions de l'ECI, on avait prévu des catégories de réponse précodées qui étaient présentées aux répondants. Les questions comportaient souvent un texte d'aide à l'écran avec des explications et des exemples pour aider le répondant à sélectionner la catégorie qui convenait le mieux à sa situation. Cependant, si la réponse d'un répondant était difficile à classer dans une catégorie existante, le répondant ou l'intervieweur pouvait également, pour bien des questions, entrer une réponse écrite dans la catégorie « Autre – Précisez ».

Toutes les questions ayant une catégorie de réponse « Autre – Précisez » ont été examinées au cours du traitement. Un total de 30 questions ont été codées pour les réponses « Autre – précisez ». Vingt-cinq d'entre elles étaient des questions à réponse multiple (« sélectionnez tout ce qui s'applique ») et cinq étaient des questions à réponse unique. Selon les lignes directrices sur le codage préparées par les spécialistes du domaine, le code assigné à plusieurs des réponses écrites des répondants a été remplacé par le code de l'une des catégories de réponses existantes. Les réponses uniques et différentes sur le plan qualitatif par rapport aux catégories existantes sont demeurées dans la catégorie « Autre ». Lorsque les nombres le justifiaient, on a créé des catégories pour saisir les nouveaux thèmes qui ressortaient des données, et que les catégories existantes ne reflétaient pas. L'annexe F présente les catégories supplémentaires ajoutées à l'ECI de 2017, qui seront toutes inscrites dans les dictionnaires de données. Les catégories supplémentaires seront prises en considération au moment de revoir les catégories de réponse pour les cycles à venir de l'enquête.

Questions ouvertes et classifications types

De plus, 27 questions du questionnaire de l'ECI de 2017 ont été enregistrées dans un format complètement ouvert. Il s'agit des questions se rapportant à ce qui suit :

1. La principale condition médicale du répondant, qui lui cause le plus de difficulté ou qui limite le plus ses activités (les répondants peuvent fournir un maximum de deux conditions médicales);
2. La profession du répondant et l'industrie dans laquelle le répondant travaille;
3. La raison principale du travail autonome;
4. Les obstacles rencontrés en cherchant du travail;
5. Le principal domaine d'études postsecondaires;
6. Les aspects de l'accès aux services du gouvernement qui seraient difficiles en raison de leur état de santé.

Pour la plupart de ces questions, on a codé les réponses en se servant d'une combinaison de procédures de codage automatisées et interactives (manuelles). Le cas échéant, les systèmes de classification types ont été utilisés. Le codage pour toutes les classifications a été effectué par une équipe de codeurs chevronnés et de surveillants du contrôle de la qualité. Les spécialistes du domaine qui s'occupent du traitement des données ont appliqué des procédures de vérification supplémentaires. Pour les autres variables, les données ont été examinées par des spécialistes du domaine au moyen de méthodes qualitatives systématiques afin de déterminer et de coder les thèmes pertinents. Des précisions sur ces classifications figurent à l'annexe F, ainsi que les codes qualitatifs émergents générés pour les questions ouvertes.

5.7 Vérifications de la cohérence

Certaines vérifications et imputations sont nécessaires afin d'assurer la cohérence et la complétude des données d'enquête. On a examiné les données de l'ECI afin de vérifier s'il existait des incohérences entre certaines variables de l'enquête. On avait déjà soumis les données à différentes vérifications intégrées par le biais du questionnaire électronique. On avait, par exemple, programmé des vérifications consistant à comparer l'âge fourni à certaines

questions avec l'âge du répondant au moment de l'entrevue, et à avertir le répondant s'il y avait incohérence. D'autres vérifications servaient à éviter d'obtenir des valeurs impossibles pour le nombre d'heures travaillées habituellement dans une semaine (ce nombre devant nécessairement être inférieur à 168). Des messages d'avertissement ont aussi été programmés pour réduire les risques que certaines questions-clés servant à déterminer le statut d'activité ne soient laissées sans réponse par inadvertance.

Malgré ces vérifications intégrées et parce que les incohérences identifiées pouvaient ne pas être corrigées lors de l'entrevue, on a procédé à des vérifications et imputations sur les données reçues afin d'assurer la cohérence de certaines variables importantes de l'enquête. On décrit ici les différentes vérifications et imputations qui ont été faites pour l'ECI de 2017.

Âge auquel la condition est apparue et âge auquel la limitation des activités a commencé

Le premier ensemble de vérifications avait trait aux nouvelles questions du module des QII pour chaque type d'incapacité, où les répondants étaient interrogés sur l'âge auquel une difficulté ou condition avait commencé²⁵ et sur l'âge auquel cette difficulté ou condition avait commencé à limiter leurs activités²⁶. Un contrôle de la cohérence a été effectué afin de vérifier que l'âge auquel la limitation avait commencé n'était pas inférieur à l'âge auquel la difficulté avait commencé. La seule exception a été pour les incapacités liées au développement, où on demandait l'âge auquel le répondant avait reçu le diagnostic du problème²⁷, par opposition à l'âge auquel la condition avait commencé. Dans ce cas, le diagnostic aurait pu être fait à un âge plus avancé que l'âge auquel les limitations d'activités avaient commencé²⁸; et donc aucun contrôle n'était effectué. Pour tous les autres types d'incapacité, lorsqu'il y avait une incohérence, l'âge auquel la difficulté avait commencé était remplacé par l'âge auquel la limitation avait commencé. Environ 3 000 (9 %) cas ont été corrigés de cette façon.

Une fois ces contrôles terminés, un programme spécial était exécuté afin de vérifier la cohérence entre ces deux variables d'âge et l'âge actuel du répondant tel que déclaré au début du questionnaire de l'ECI. Par exemple, l'âge auquel la difficulté a commencé ou l'âge auquel la personne est devenue limitée ne pouvaient pas être supérieurs à l'âge actuel du répondant. Moins de 10 cas ont montré une telle incohérence. Dans certains cas, l'âge auquel la difficulté avait commencé ou l'âge auquel la personne est devenue limitée a été corrigé et, dans d'autres cas, l'âge actuel du répondant a été changé. Il était souvent évident qu'il s'agissait d'erreurs typographiques.

Âge de référence versus âge à l'entrevue

Deux variables d'âge sont présentes dans le fichier analytique de l'ECI : l'âge de référence (REF_AGE) qui correspond à l'âge du répondant en date du 10 mai 2016 (le jour du recensement), et l'âge au moment de l'entrevue (INT_AGE), qui est dérivé le jour de l'entrevue de l'ECI, qui a eu lieu entre le 1^{er} mars et le 30 août 2017. Ces deux variables d'âge ont été dérivées de sorte à être cohérentes. Ainsi, REF_AGE peut être égale ou inférieure à INT_AGE d'au plus deux ans. De façon générale, INT_AGE était toujours considérée valide puisqu'elle était rapportée par le répondant lui-même lors de son entrevue. Certains répondants, toutefois, omettaient de déclarer leur âge lors de l'entrevue, et l'application utilisait alors par défaut l'âge du répondant en date du 1^{er} mars 2017, calculé en fonction de la date de naissance fournie sur la base de sondage.

En examinant les données suite à la collecte, on a comparé l'âge déclaré en date de l'entrevue (INT_AGE) et l'âge en date du 10 mai 2016 (REF_AGE) tel qu'obtenu de la base de sondage. Si REF_AGE différait de plus de deux ans de INT_AGE, on se servait de la date d'entrevue à l'ECI et du jour et mois de naissance déclarés au recensement pour déduire l'année de naissance, et on se servait de celle-ci pour recalculer l'âge du répondant en date du 10 mai 2016 (REF_AGE).

25. DSQ_045, DSQ_070, DSQ_095, DSQ_120, DSQ_140, DSQ_165, DSQ_195, DSQ_220, DSQ_245, DSQ_Q270, et DSQ_295

26. DSQ_055, DSQ_080, DSQ_105, DSQ_130, DSQ_150, DSQ_175, DSQ_205, DSQ_230, DSQ_255, DSQ_280, et DSQ_305

27. DSQ_220

28. DSQ_230

Âge sur la base de diffusion du recensement

Le fichier analytique de l'ECI comprend un grand nombre de variables tirées du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Lorsqu'on a apparié les répondants de l'ECI à la base de diffusion du recensement, on a vu que l'âge sur la base de diffusion du recensement de sept répondants à l'ECI avait été imputé²⁹ à une valeur de moins de 15 ans. Ceci pose un problème puisque plusieurs variables du recensement pour ces sept personnes sont codées « non applicable en raison de l'âge » alors que ce sont des répondants avec qui une entrevue a été faite et qu'on sait qu'ils ont 15 ans ou plus. Pour éviter cette incohérence dans le fichier analytique, on a décidé de trouver des donneurs pour ces sept répondants parmi les répondants à l'ECI en se fondant sur la province, le groupe d'âge, la sévérité de l'incapacité et les types d'incapacité lorsque c'était possible. On a donc remplacé les valeurs de toutes les variables du recensement de ces sept cas par celles de leur donneur. Les variables de l'ECI pour ces sept répondants ont été conservées telles quelles.

Aides et appareils fonctionnels

Une incohérence a été découverte pour certains répondants ayant déclaré qu'ils avaient besoin d'une aide ou d'un appareil fonctionnel qu'ils n'avaient pas présentement³⁰. Lorsqu'on leur a demandé, dans une question de suivi, de nommer l'aide ou l'appareil fonctionnel dont ils avaient besoin, mais qu'ils n'avaient pas, ils ont répondu « aucun »³¹. Dans de tels cas, la réponse à la question initiale a été remplacée par un « Non », indiquant qu'il n'y avait aucune aide ni aucun appareil fonctionnel dont ils avaient besoin, mais qu'ils n'avaient pas. Environ 450 (1 %) cas ont été corrigés de cette façon.

Durée d'occupation de l'emploi et Lien à l'emploi précédent

Une incohérence a été découverte chez un petit nombre de répondants qui avaient indiqué avoir commencé à travailler à leur emploi ou entreprise actuelle en 2017, mais pour lesquels le mois où ils avaient commencé se situait après le mois où l'enquête avait lieu³². Dans ces rares cas, on a présumé que le répondant avait commencé à son emploi ou son entreprise actuelle au cours du mois déclaré, mais en 2016 et non en 2017; les valeurs en question ont donc été remplacées par 2016. De la même façon, dans le module sur le lien à l'emploi précédent, si un répondant avait indiqué qu'il avait travaillé à un emploi ou une entreprise pour la dernière fois en 2017, mais que le mois fourni était après le mois où l'enquête avait été effectuée³³, on a présumé que le répondant avait commencé à travailler à son emploi ou son entreprise actuelle au cours du mois déclaré, mais en 2016 et non en 2017; la valeur en question a donc été remplacée par 2016. Environ 15 cas ont été corrigés en lien avec ces trois ensembles de variables.

Vérifications externes

Il y a plusieurs indicateurs dans les secteurs de l'activité sur le marché du travail et du niveau de scolarité qui sont présents dans l'ECI et le recensement et dont les concepts se chevauchent de façon significative. Il se peut que certaines incohérences existent entre les données de ces deux sources. Lorsque de telles incohérences étaient détectées dans l'ECI 2012, les données du recensement étaient supprimées. Ces suppressions entraînaient cependant un inconvénient : lorsque les analystes comparaient des données pour les personnes avec et sans incapacité, les taux de suppressions des personnes avec incapacité dépassaient largement celui des personnes sans incapacité puisque très peu de ces dernières avaient répondu à l'enquête. Pour éviter une telle situation avec l'ECI de 2017, il a été décidé de ne pas procéder à une suppression des données incohérentes. En fait, plusieurs raisons peuvent expliquer ces incohérences : imputation des données au recensement, erreur de réponse due à la réponse par procuration au recensement ou à l'enquête, erreur de réponse due à des problèmes de mémoire ou de compréhension de la question, interversion des données des répondants d'un même ménage au recensement, etc. Ainsi on suggère aux analystes de ne pas tenter d'analyser les changements entre les données du recensement et de l'ECI. Les données du recensement demeurent une source importante d'information pour analyser les caractéristiques des personnes avec et sans incapacité et doivent servir principalement à cette fin.

29. On rappelle que la base de sondage de l'ECI est construite à partir de la base de données des réponses (BDR) du recensement, et que les dates de naissance y sont parfois manquantes ou incomplètes. La base de diffusion du recensement, quant à elle, est la base finale après vérifications et imputation.

30. AADH_10 = Oui; ou AADV_10 = Oui; ou AADM_025 = Oui; ou AADL_10 = Oui; ou AADA_045 = Oui

31. AADH_15 = Aucun; ou AADV_15 = Aucun; ou AADM_030 = Aucun; ou AADL_15 = Aucun; ou AADA_050 = Aucun

32. (JT_05 = 2017 et JT_10 > mois de participation à l'enquête) ou (JT_15 = 2017 et JT_20 > mois de participation à l'enquête)

33. PJA_10 = 2017 et PJA_15 > mois de participation à l'enquête

5.8 Conversion des variables

C'est à cette étape que les noms des variables finales sont établis dans le fichier. Par exemple, la lettre Q qui apparaît dans tous les acronymes des questions est retirée des noms des variables finales. Tous les noms des variables finales doivent respecter une limite de huit caractères.

5.9 Variables dérivées

Afin de faciliter l'analyse approfondie du vaste ensemble de données de l'ECI, on a créé plus de 130 variables dérivées (VD) en regroupant ou en combinant des réponses à une ou plusieurs questions de l'enquête. Tous les noms des VD comportent un « D » à la première position des caractères du nom aux fins d'identification rapide. Les dictionnaires des données de l'ECI de 2017 listent toutes les VD. Les VD sont aussi énumérées par thème dans l'annexe D, accompagnées d'autres indicateurs de l'enquête.

5.10 Variables externes couplées du recensement

En plus des variables de l'ECI, environ 300 variables du recensement ont été ajoutées au fichier de traitement final de l'ECI de 2017 par le biais d'un processus de couplage d'enregistrements. Au début de l'interview de l'ECI de 2017, tous les répondants ont été informés des plans de coupler les données d'enquête de l'ECI avec les renseignements qu'ils avaient fournis dans le cadre du recensement. Tous les renseignements couplés demeurent confidentiels et sont utilisés uniquement à des fins statistiques.

Pour toutes les variables couplées du recensement, le nom de la variable du recensement a été préservé dans la mesure du possible dans la base de données de l'ECI. Certaines exceptions s'appliquaient étant donné que le nom des variables de l'ECI est limité à huit caractères et que celui des variables du recensement dépassait parfois huit caractères. Les dictionnaires de données de l'ECI de 2017 fournissent une liste complète des variables du recensement. Les caractéristiques principales des variables du recensement sont présentées à la section 2.6 ci-dessus.

La structure et le contenu définitifs des fichiers de données sont décrits au chapitre 6.

6. Pondération et création des fichiers de données définitives

6.1 Pondération

Dans une enquête par sondage, chaque répondant représente non seulement lui-même, mais aussi d'autres personnes qui n'ont pas été échantillonnées. C'est pourquoi un poids est assigné à chaque répondant de manière à indiquer le nombre de personnes qu'il représente dans la population. Pour assurer la cohérence des données et s'assurer que les résultats représentent bien l'ensemble de la population cible et non seulement les personnes échantillonnées, ce poids doit être utilisé pour calculer toutes les estimations.

Le calcul des poids pour l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) se fait en plusieurs étapes. La première étape consiste à assigner un poids initial fondé sur le plan de sondage à chaque unité sélectionnée pour l'ECI. Le poids initial est l'inverse de la probabilité d'inclusion. Ensuite viennent un certain nombre d'ajustements aux poids pour tenir compte d'exclusions lors de la collecte, de la non-réponse, et pour éviter les poids extrêmes dans les domaines d'estimation. On termine en calant les poids d'enquête sur des totaux estimés du recensement et en procédant à certains ajustements pour tenir compte des unités qui étaient dans le champ de l'enquête lors de la sélection en mai 2016, mais hors champ au moment de l'enquête en 2017. Les sous-sections suivantes décrivent les grandes étapes de la pondération.

Calcul des poids initiaux

Des poids initiaux sont requis pour pondérer l'échantillon des OUI et celui des NON.

Pour l'échantillon des OUI (l'échantillon de l'ECI), puisque le plan d'échantillonnage est fondé sur celui du questionnaire détaillé du recensement (distribué à un échantillon de la population), le poids initial correspond au produit du poids de la base de sondage des OUI³⁴ et de l'inverse de la fraction de sondage à l'ECI. La fraction de sondage de l'ECI est calculée en prenant la taille de l'échantillon sélectionné dans une strate, divisé par le nombre d'unités disponibles sur la base de sondage dans cette strate.

Le poids initial pour l'échantillon des NON correspond, quant à lui, au produit du poids final du questionnaire détaillé du recensement et de l'inverse de la fraction de sondage de l'échantillon des NON. Pour en savoir davantage sur la stratégie de pondération de l'échantillon du questionnaire détaillé du recensement, reportez-vous au chapitre 9 du [Guide du Recensement de la population](#).

Les ajustements de poids décrits dans les prochaines sous-sections ne concernent que l'échantillon des OUI, parce qu'aucune donnée n'a été recueillie pour l'échantillon des NON; il n'y a donc aucun ajustement à faire autre que la calibration finale.

Ajustement pour les unités non envoyées à la collecte

L'échantillon qui a été sélectionné pour l'ECI a été gonflé légèrement en prévision de l'exclusion de certaines unités de la collecte pour les raisons suivantes :

- Sélection de plus de trois personnes dans un même ménage;
- Aucun numéro de téléphone disponible pour contacter la personne sélectionnée;
- Pas de nom ni de date de naissance rapporté au recensement pour une personne, donc aucune façon d'identifier le bon répondant dans le ménage;
- Sélection de personnes dans un ménage où des personnes ont déjà été sélectionnées pour l'Enquête auprès des peuples autochtones, et où le nombre total d'entrevues pour les deux enquêtes est de quatre ou plus (on veut interviewer au plus trois personnes dans un ménage).

34. Le poids de la base de sondage des OUI est le poids initial du questionnaire détaillé du recensement (qui tient compte du plan d'échantillonnage utilisé pour sélectionner l'échantillon du questionnaire détaillé) ajusté pour tenir compte des cas de non-réponse au questionnaire détaillé (puisque ces cas sont exclus de la base de sondage des OUI) et corrigé pour tenir compte de l'exclusion du chevauchement avec d'autres enquêtes.

On avait estimé ces pertes lors du calcul de la taille d'échantillon, et sur-échantillonné dans certaines strates pour compenser. On a donc traité les unités exclues de la collecte comme des non-répondants et on a procédé à un ajustement des poids pour les unités qui ont été envoyées à la collecte.

Pour ce faire, on a divisé l'échantillon total en deux groupes : les unités envoyées à la collecte et les unités non envoyées à la collecte. On s'est servi d'un modèle de régression logistique pour modéliser la probabilité d'être envoyé à la collecte en se servant des variables de la base du recensement, puisqu'elles sont disponibles pour toutes les unités échantillonnées. Les variables retenues pour ce modèle étaient : le groupe autochtone, le mode de collecte du recensement, un indicateur de faible revenu pour le ménage, la taille du ménage, l'état matrimonial, la strate (combinaison du type de région et du niveau de sévérité), le nombre de chambres à coucher du logement, l'indicateur de centre de population, le fait d'accepter que ses données du recensement soient rendues publiques dans 92 ans, le type de famille de recensement, le revenu du ménage, la langue parlée à la maison, le type de logement, un indicateur de propriété versus location du logement, l'âge et le sexe de la personne sélectionnée. On a également tenu compte de l'interaction entre certaines de ces variables.

Grâce à ce modèle, on a obtenu, pour chaque unité de l'échantillon, une probabilité d'être envoyée à la collecte. On a ensuite formé des classes de réponse homogènes en groupant les unités avec une probabilité d'être envoyées à la collecte similaires. On s'est servi d'une méthode automatique de formation des classes³⁵ afin de générer des classes homogènes en termes de probabilité prédite, et comprenant un nombre suffisant d'unités envoyées à la collecte pour éviter de trop grands facteurs d'ajustement des poids. Au total, 42 classes ont été formées, et à l'intérieur de chacune, le poids des unités qui n'ont pas été envoyées à la collecte a été redistribué aux unités qui ont été envoyées.

Ajustements pour le non-contact et la non-réponse

La non-réponse à l'ECL se divisait en deux grandes catégories : le non-contact, et la non-réponse suite au contact. Ces deux types de non-réponses étaient traités séparément puisqu'ils représentaient deux phénomènes différents. En effet, les facteurs qui expliquaient le non-contact étaient davantage liés aux caractéristiques du ménage et à la mobilité géographique des personnes, tandis que ceux qui expliquaient la non-réponse dans un ménage contacté étaient davantage liés aux caractéristiques des individus.

Dans un premier temps, les unités envoyées sur le terrain ont été séparées en deux grands groupes : les unités contactées, et celles non contactées. On s'est servi de la régression logistique pour modéliser la probabilité d'être contacté. Les variables explicatives pour ce modèle provenaient de la base du recensement. Les variables retenues pour le modèle de non-contact étaient : le fait d'être propriétaire ou locataire de son logement, le domaine d'estimation, le mode de déclaration au recensement, la structure de la famille de recensement, un indicateur de mobilité géographique dans la dernière année, le plus haut niveau de scolarité terminé, l'état du logement, le fait d'accepter que ses données du recensement soient rendues publiques dans 92 ans, le fait d'être un Indien inscrit, un indicateur d'une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale, un indicateur de mobilité géographique dans les cinq dernières années, le revenu total du ménage, le nombre de personnes dans le ménage, la profession, la langue parlée à la maison, un indicateur d'autres problèmes de santé ou conditions à long terme, le type de construction résidentielle, le groupe d'âge, un indicateur de difficulté à voir, le revenu total de la personne, le mode de transport principal pour aller au travail, le nombre d'enfants de la personne et son sexe.

Grâce à ce modèle, on a obtenu, pour chaque unité (contactée ou non), une probabilité d'être contactée. On a ensuite formé des classes de réponse homogènes en groupant les unités dont la probabilité d'être contactées était similaire. On s'est servi d'une méthode automatique de formation des classes³⁶ afin de générer des classes homogènes en termes de probabilité prédite d'être contacté, et comprenant un nombre suffisant d'unités contactées pour éviter de trop grands facteurs d'ajustement des poids. Au total, 70 classes ont été formées, et à l'intérieur de chacune, le poids des unités non contactées a été redistribué aux unités contactées.

Ensuite, un ajustement a été fait pour un sous-ensemble des personnes contactées pour qui on sait qu'une incapacité ou une condition de santé ne leur permettait pas de répondre, ou qui ont répondu au module des Questions d'identification des incapacités (QII) (et selon leurs réponses ont une incapacité), mais pas au reste de

35. La procédure PROC FASTCLUS de SAS a été utilisée.

36. La procédure PROC FASTCLUS de SAS a été utilisée.

l'entrevue de l'ECI, et donc ne peuvent pas être considérées comme des répondants. Puisque le nombre de cas de ce type était minime (environ 200), on a procédé à un ajustement relativement simple au niveau des strates, où le poids des non-répondants avec incapacité a été réparti parmi les répondants avec incapacité.

L'étape suivante consistait à ajuster les poids pour tenir compte des autres non-répondants (généralement des refus). Encore une fois, on s'est servi de la régression logistique pour modéliser la probabilité de répondre étant donné qu'un contact avait eu lieu au niveau du ménage. Les variables retenues pour le modèle de non-réponse avec contact étaient : le domaine d'estimation (combinaison de la province et du groupe d'âge), la strate (combinaison du type de région et du niveau de sévérité), l'état matrimonial, le fait d'accepter que ses données du recensement soient rendues publiques dans 92 ans, la situation de la personne dans le ménage, l'indicateur d'une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale, l'indicateur d'autres problèmes de santé ou conditions à long terme, l'indicateur d'une difficulté à voir, l'indicateur d'appartenance à une minorité visible, le plus haut niveau de scolarité, le revenu total du ménage, le fait de vivre dans un grand centre urbain ou non, le nombre de chambres à coucher dans le logement, le fait de posséder ou louer son logement, le nombre de soutiens dans le ménage, le secteur du SCIAN³⁷, la connaissance des langues officielles, la première langue officielle parlée, la langue maternelle inuite, le lieu de résidence un an auparavant, et le principal mode de transport du trajet du domicile au lieu de travail.

Grâce à ce modèle de non-réponse, on a obtenu, pour chaque unité (répondante³⁸ ou non), une probabilité de répondre étant donné le contact. On a ensuite formé des classes de réponse homogènes en groupant les unités dont la probabilité de répondre était similaire. La même procédure que celle pour le modèle de contact a été utilisée et a résulté en la formation de 52 classes. À l'intérieur de chaque classe, le poids des unités non répondantes a été redistribué parmi les unités répondantes.

À noter que les unités hors champ (les décès, les entrées en établissement, les personnes qui vivent maintenant à l'extérieur du pays, etc.) ont été considérées au départ comme des unités répondantes, dans le sens où on a pu parler à quelqu'un de leur ménage qui nous a confirmé leur statut de hors-champ. On n'a pas mis leur poids à zéro, on a plutôt conservé leur poids puisqu'elles représentaient des unités de la population de départ (au 10 mai 2016) qui étaient sorties du champ de l'enquête au printemps 2017. Ces unités sont toutefois exclues du fichier analytique.

Ajustement pour poids extrêmes par province

Suite aux ajustements pour le non-contact et la non-réponse, on a vérifié la distribution des poids des répondants pour détecter la présence de très grands poids par province ou par domaine d'estimation. En effet, certains facteurs d'ajustement pouvaient avoir généré de très grands poids pour certains individus comparativement aux autres dans certains domaines, et ceci pouvait avoir un effet néfaste sur les estimations et leur variance. On a donc utilisé une méthode appelée « écart-sigma » pour détecter ces poids extrêmes d'abord à l'intérieur de chaque province. Un exemple d'application de la méthode de l'écart-sigma est décrit dans Bernier et Nobrega (1998)³⁹. La méthode de l'écart-sigma, telle qu'utilisée dans cette situation, visait à détecter les grands écarts entre deux poids successifs (et supérieurs à la médiane), lorsque ceux-ci étaient triés en ordre croissant. Lorsqu'on trouvait un écart qu'on jugeait trop grand entre deux poids successifs, le plus grand des deux poids et tous les suivants étaient alors catégorisés comme étant aberrants. Pour juger de la grandeur d'un écart entre deux poids, on le comparait à l'écart-type de la distribution de tous les poids, multipliée par un certain chiffre. Pour l'ECI, on a cherché à détecter les écarts entre les poids supérieurs à deux fois l'écart-type de la distribution au sein de chaque province. La valeur de deux a été choisie puisque c'est celle qui permettait d'identifier les poids aberrants qu'on aurait nous-mêmes identifiés si on avait appliqué une procédure manuelle. Tous les poids identifiés comme étant aberrants ont été fixés à la plus grande valeur non aberrante de la province. Au total, 11 unités ont vu leur poids réduit. La diminution des poids au cours de cette étape sera compensée à l'étape de la calibration.

Avant de procéder à l'identification des poids extrêmes au niveau des domaines d'estimation, on a d'abord examiné les transfuges de domaines d'estimation.

37. Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

38. Veuillez noter que les unités hors champ ont été exclues de cet ajustement (mais étaient incluses dans l'ajustement pour le non-contact). En effet, puisqu'il y a déjà eu contact avec le ménage pour tous ces cas, on aurait su si la personne sélectionnée était hors champ. On suppose donc que tous les non-répondants avec contact sont dans le champ de l'enquête, et leur poids est réparti parmi les répondants dans le champ de l'enquête seulement.

39. Bernier, J. et Nobrega, K. (1998). « Outlier detection in asymmetric samples: A comparison of an inter-quartile range method and a variation of a sigma-gap method ». Rencontre annuelle de la Société Statistique du Canada, juin 1998.

Transfuges de domaines d'estimation et poids extrêmes par domaine

Les domaines d'estimation de l'ECI sont le résultat du croisement de la province et du groupe d'âge. L'âge utilisé était obtenu de la base de données des réponses du recensement. Il arrive que l'âge rapporté au recensement ne soit pas exact, soit parce que la personne qui a répondu au questionnaire du recensement pour le ménage a fait une erreur, soit à cause d'une erreur de saisie ou un problème de lecteur optique pour les questionnaires papier. Il arrive aussi qu'aucune date de naissance ou âge ne soit donné au recensement et qu'on doive imputer un âge approximatif sur la base de sondage. Puisqu'on demande l'âge de chaque répondant au début de l'entrevue de l'ECI, on peut ensuite assigner les répondants au bon domaine d'estimation. Ainsi, 183 répondants à l'ECI ont changé de domaine d'estimation. Pour ces cas, on a comparé leur poids à la fourchette des poids de leur nouveau domaine. Lorsque le poids de l'individu tombait dans la fourchette des poids de son nouveau domaine, celui-ci était conservé tel quel. Cependant, lorsqu'il tombait en dehors de la fourchette des poids de son nouveau domaine, on le changeait pour mettre la valeur minimum (si le poids était inférieur à la fourchette) ou maximum (si le poids était supérieur à la fourchette) du nouveau domaine. On a ajusté ainsi les poids de 34 personnes dans l'échantillon de l'ECI.

On a ensuite réutilisé la méthode de l'écart-sigma, au niveau du domaine d'estimation final cette fois, toujours en comparant la distance entre deux poids successifs (et supérieurs à la médiane) par rapport à deux fois l'écart-type de la distribution des poids du domaine. Cette fois, sept unités ont vu leur poids réduit. La réduction des poids au cours de cette étape sera compensée à l'étape de la post-stratification.

Post-stratification

Une post-stratification a été faite pour l'échantillon des OUI et une autre pour celui des NON. Ensuite, les poids de l'échantillon des NON ont été ajustés pour tenir compte de certaines pertes observées dans l'échantillon des OUI entre le recensement et la collecte de l'ECI, mais impossibles à observer dans l'échantillon des NON, pour lequel on ne fait aucune collecte. Ces pertes sont dues principalement aux décès, aux entrées en établissements et aux émigrants. On décrit ces étapes dans les sections suivantes.

La post-stratification pour l'échantillon des OUI consistait à ajuster les poids des répondants à l'ECI (c'est-à-dire les cas hors champ, les répondants avec incapacité et les répondants sans incapacité) de sorte à obtenir les mêmes totaux pondérés que ceux du recensement de la population (questionnaire détaillé, excluant les réserves des Premières Nations et les moins de 15 ans) pour la population des OUI et ce, par province, groupe d'âge, sexe et sévérité. Par sévérité, on entend les trois niveaux de sévérité utilisés pour stratifier l'ECI à partir des réponses aux six questions filtres sur les Activités de la vie quotidienne. Les groupes d'âge sur lesquels on a post-stratifié dans les 10 provinces sont les suivants : les 15 à 24 ans, les 25 à 34 ans, les 35 à 44 ans, les 45 à 54 ans, les 55 à 64 ans, les 65 à 74 ans et les 75 ans et plus. On a choisi d'utiliser des groupes d'âge de 10 ans et non de 5 ans afin de pouvoir calibrer pour chacun des trois niveaux de sévérité dans chacun des groupes d'âge. Dans les trois territoires, on a post-stratifié pour trois groupes d'âge : les 15 à 44 ans, les 45 à 64 ans et les 65 ans et plus. De plus, au Nunavut, on a combiné les 3 niveaux de sévérité chez les 65 ans et plus à cause des faibles tailles d'échantillon.

Une post-stratification semblable a été faite aux poids préliminaires de l'échantillon des NON en partant du poids initial calculé plus tôt. Pour cet échantillon, on a post-stratifié par province, groupe d'âge de 5 ans et sexe. La sévérité étant nulle pour l'ensemble de la population des NON, nul besoin de post-stratifier selon cette variable. Les groupes d'âge sur lesquels on a post-stratifié dans les 10 provinces et les 3 territoires sont les suivants : 15 à 19 ans, les 20 à 24 ans, les 25 à 29 ans, les 30 à 34 ans, les 35 à 39 ans, les 40 à 44 ans, les 45 à 49 ans, les 50 à 54 ans, les 55 à 59 ans, les 60 à 64 ans, les 65 à 69 ans, les 70 à 74 ans et les 75 ans et plus.

Ajustement pour les cas hors champ

Lors de la collecte de l'ECI, on a identifié un certain nombre de cas hors champ parmi les répondants sélectionnés. Le poids associé à ces cas hors champ permet d'estimer le nombre de personnes dans la population des OUI qui sont devenues hors champ entre le jour du recensement et la collecte de l'ECI. La collecte de l'ECI s'est déroulée de 11 à 16 mois après le recensement, et on estime à un peu plus de 196 000 le nombre de cas hors champ dans la population des OUI, ce qui correspond à 2 % de la population des OUI. Le tableau suivant présente une estimation des cas hors champ de la population des OUI selon leur type.

Tableau 6.1
Estimations des cas hors champ dans la population des OUI

Type de cas hors champ	Non pondéré	Pondéré	Pondéré
	nombre		pourcentage
Décès	703	139 810	71,2
Admissions en institution	318	47 920	24,4
Émigrants	24	6 100	3,1
Personnes de moins de 15 ans	13	1 790	0,9
Autre	7	710	0,4
Total	1 065	196 330	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Les trois types de cas hors champ les plus fréquents dans la population des OUI sont les décès (72 % des cas hors champ), les entrées en établissements (24 % des cas hors champ) et les émigrants (3 % des cas hors champ). Les autres types de cas hors champ sont peu nombreux.

Puisque les cas hors champ sont exclus du fichier analytique et donc des taux d'incapacité, il est important de tenter d'exclure également les cas hors champ au dénominateur du taux (qui comprend à la fois la population des OUI et des NON) pour ne pas sous-estimer les taux d'incapacité. Comme l'échantillon des NON n'a pas été envoyé à la collecte, il n'est pas possible d'identifier directement les cas hors champ. On ne peut pas non plus supposer que la proportion des cas hors champ dans la population des NON est la même que celle de la population des OUI, surtout en ce qui a trait aux décès et aux placements en établissements. On a donc eu recours à une méthode indirecte pour estimer et exclure certains cas hors champ de la population des NON. Il n'est pas possible de corriger pour tous les types de pertes dans l'échantillon des NON puisqu'il n'existe souvent aucune donnée fiable pour le faire. Mais on tente de corriger là où c'est possible de le faire.

Ainsi, on a fait appel à la Division de la démographie pour obtenir des taux d'attrition de la population de 15 ans et plus entre le 10 mai 2016 et le milieu de la collecte de l'ECI (le 1^{er} juin 2017). Ces taux sont calculés pour l'ensemble de la population incluant les logements collectifs et établissements, mais excluant les réserves des Premières Nations. Ils sont ensuite appliqués à la population couverte par le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 (donc excluant les logements collectifs et établissements ainsi que les réserves des Premières Nations) pour obtenir une estimation du nombre total de pertes dues aux décès et à l'émigration pour cette population. Puisque ces pertes couvrent l'ensemble de la population (c.-à-d. les OUI et les NON), on peut leur soustraire l'estimation des décès et émigrants obtenue de la population des OUI, et ainsi obtenir une estimation des pertes dues aux décès et à l'émigration dans la population des NON. Le poids de l'échantillon des NON est ainsi ajusté à la baisse pour refléter ces pertes. L'ajustement est fait par province/territoire, groupe d'âge et sexe.

Lorsqu'on utilise cette méthode, les pertes sont légèrement surestimées puisque les taux d'attrition sont calculés sur une population qui inclut les personnes qui vivaient en établissement au moment du recensement. En revanche, il n'est pas possible de corriger la population des NON pour les pertes dues aux placements en établissement, ce qui compense un peu la surestimation. Notez qu'il est possible qu'une partie des décès survenus en établissement touchent des personnes qui, au moment du recensement, vivaient dans des ménages privés, mais ont depuis été placées en établissement puis sont décédées. Ainsi, une partie de la sur-correction pour les décès compense le fait qu'aucune correction n'est faite pour les placements en établissement.

Dans la population des OUI, on estime à environ 146 000 le nombre de décès et émigrants entre le 10 mai 2016 et le 1^{er} juin 2017, ce qui correspond à 1,5 % de la population des OUI au recensement. L'ajustement pour les décès et émigrants dans la population des NON a réduit cette population d'environ 168 000 personnes, soit 0,9 % de la population des NON au recensement.

Le tableau 6.2 présente les comptes de population avant et après l'exclusion des cas hors champ pour les populations des OUI et des NON.

Tableau 6.2
Comptes pondérés de la population des OUI et des NON

Population	Comptes pondérés avant l'exclusion des cas hors champ	Comptes pondérés après l'exclusion des cas hors champ
	nombre	
Population des OUI	10 016 500	9 820 170
Population des NON	18 360 000	18 188 690
Total	28 376 500	28 008 860

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

6.2 Structure et contenu des fichiers

On a créé pour l'ECI deux fichiers analytiques : un fichier comprenant les personnes avec incapacité, et un autre comprenant les personnes sans incapacité. Selon le type d'analyse à effectuer, les chercheurs devront utiliser le fichier de personnes avec incapacité seulement ou utiliser les deux fichiers ensemble.

Le fichier de **personnes avec incapacité** comprend les personnes sélectionnées à l'ECI qui, selon la définition de l'incapacité retenue pour l'ECI, sont considérées comme ayant une incapacité. Ce fichier est le plus complet des deux. Il contient à la fois toutes les données de l'ECI, et plusieurs variables provenant du Recensement. Toute analyse visant exclusivement les personnes avec incapacité peut être faite grâce à ce seul fichier.

Le fichier de **personnes sans incapacité**, quant à lui, comprend deux groupes de personnes : le premier groupe provenant de l'échantillon des OUI de l'ECI, le deuxième de l'échantillon des NON. Les deux groupes sont les suivants :

- a. **Les « faux positifs » de l'échantillon des OUI** : les personnes interviewées à l'ECI et qui, après avoir répondu aux questions d'identification des incapacités (QII), étaient considérées comme n'ayant pas d'incapacité (les « faux positifs »). Ces répondants ont déclaré qu'ils n'étaient « jamais » limités dans leurs activités en raison de leur condition, ou ont déclaré être limités seulement « rarement » et n'éprouver « aucune difficulté » ou « un peu de difficulté » à effectuer certaines tâches. Ces personnes étaient considérées comme n'ayant pas d'incapacité et n'ont donc pas eu à répondre au reste des questions de l'ECI.
- b. **Les personnes provenant de l'échantillon des NON** : Les personnes de l'échantillon des NON sont celles qui ont déclaré n'avoir aucune difficulté ou condition à long terme en réponse aux questions filtres du Recensement de 2016 sur les activités de la vie quotidienne. Les personnes de ce groupe n'ont pas été envoyées à la collecte aux fins d'identification des incapacités : en raison de leurs réponses aux questions filtres du recensement, elles sont automatiquement considérées comme n'ayant pas d'incapacité.

Le fichier de personnes sans incapacité comprend donc un contenu différent, selon le groupe de personnes concerné. Pour les personnes du groupe « a », les faux positifs, on n'a que les données du module des QII provenant de l'ECI puisque l'entrevue s'est terminée immédiatement après ce module. On a cependant aussi accès aux variables du recensement pour ce groupe. Pour les personnes du groupe « b », provenant de l'échantillon des NON, on n'a que les variables du recensement puisque ces unités n'ont pas fait l'objet d'une collecte de l'ECI.

Le fichier de personnes sans incapacité doit être utilisé conjointement avec le fichier de personnes avec incapacité pour deux types d'analyses : 1) le calcul de taux d'incapacité, puisque le dénominateur doit inclure à la fois les personnes avec et sans incapacité ; 2) la comparaison des caractéristiques du recensement⁴⁰ des personnes avec et sans incapacité.

Pour être en mesure de différencier chaque groupe de personnes dans les fichiers, on a créé une variable dérivée, CSDPOPFL, qui prend la valeur 1 pour les personnes avec incapacité, la valeur 2 pour les personnes sans incapacité du groupe « a » (les faux positifs), et la valeur 3 pour les personnes sans incapacité du groupe « b » (l'échantillon des NON).

40. On parle des caractéristiques du Recensement puisque pour la grande majorité des personnes sans incapacité, on ne possède que ces variables (échantillon des NON).

Le tableau suivant résume le contenu de chaque fichier pour chacun des groupes de personnes. On constate que les deux fichiers comprennent différents ensembles de variables. Le fichier analytique sur les personnes AVEC une incapacité comporte un ensemble complet de variables. Pour ce qui est du fichier analytique sur les personnes SANS incapacité, certaines des variables seront absentes du fichier. Les variables manquantes seront légèrement différentes pour chacun des deux groupes de population inclus dans ce fichier. Par conséquent, lors de l'utilisation conjointe du fichier analytique sur les personnes AVEC une incapacité et du fichier analytique sur les personnes SANS incapacité, certaines variables afficheront des valeurs manquantes pour les personnes SANS incapacité.

Tableau 6.3
Contenu disponible selon différents groupes de personnes dans les fichiers analytiques de l'Enquête canadienne sur l'incapacité

Fichier analytique	Groupe de population	CSDPOPFL	Variables démographiques	QII	Contenu thématique ECI	Variables du recensement	Poids-personne final ¹
Fichier des personnes AVEC une incapacité	Personnes AVEC une incapacité	1	√	√	√	√	√
Fichier des personnes SANS incapacité	"Personnes SANS incapacité (groupe (a))"	2	√	√		√	√
	"Personnes SANS incapacité (groupe (b))"	3	√			√	√

√ contenu disponible

1. Veuillez noter que des fichiers séparés ont été produits pour les poids bootstrap des personnes avec une incapacité et des personnes sans incapacité. Pour une description des poids bootstrap, voir la section 7.2.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Note sur les périodes de référence

Lorsqu'on calcule des taux d'incapacité ou qu'on cherche à comparer les caractéristiques des personnes avec et sans incapacité, la **date de référence est le 10 mai 2016**, soit le jour du Recensement. Il s'agit de la date à laquelle le plan d'échantillonnage de l'ECI a été défini et où les indicateurs de recensement comparatifs ont été recueillis pour les personnes avec et sans incapacité. En revanche, lorsqu'on s'intéresse uniquement aux caractéristiques des personnes avec incapacité, on a recours aux données recueillies et mesurées dans le cadre de l'ECI au printemps et à l'été 2017. La **période de référence est donc du 1^{er} mars au 30 août 2017**.

En d'autres mots, les personnes avec incapacité de l'ECI sont des personnes qui ont déclaré avoir de la difficulté parfois, souvent ou toujours à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016, et qui, en 2017, ont déclaré une incapacité à l'ECI. Les caractéristiques de l'ECI pour les personnes avec incapacité représentent donc des **informations de 2017** au sujet d'une **population définie en 2016**.

6.3 Ensembles de données finaux et dictionnaires de données

Les fichiers de données finaux comprennent :

- Fichiers analytiques pour utilisation dans les Centres de données de recherche (CDR) à l'étendue du Canada
- Fichiers de données pour utilisation par les abonnés du système d'accès à distance en temps réel (ADTR) de Statistique Canada

Les fichiers analytiques sont des fichiers de diffusion avec protection accrue de la confidentialité des répondants aux fins de diffusion et de distribution dans les CDR partout au Canada. Ils sont aussi utilisés à Statistique Canada pour produire des tableaux de données en réponse aux demandes des clients. Les poids des personnes sont inclus dans les fichiers. La pondération est décrite de façon plus détaillée à la section 6.1. Enfin, toutes les variables temporaires ou les variables utilisées exclusivement à des fins de traitement ont été supprimées des fichiers analytiques.

Voici les documents complémentaires qui accompagnent les fichiers analytiques de l'ECI de 2017 :

- Le cliché d'enregistrement;
- La syntaxe liée à SAS (Système d'analyse statistique), à SPSS (Ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales) et à Stata, afin de charger les fichiers;
- Les métadonnées sous la forme d'un dictionnaire de données pour chaque fichier analytique qui décrivent chaque variable et présentent les comptes de fréquence pondérés et non pondérés;
- Un guide de l'utilisateur intitulé *ECI 2017 : Un guide de l'utilisateur des fichiers de données analytiques*, tel que décrit à la section 6.4;
- Le présent guide, *ECI 2017 : Guide des concepts et méthodes*, comme document essentiel pour accompagner le guide de l'utilisateur.

Les fichiers de données de l'ADTR sont hébergés à Statistique Canada afin que les abonnés puissent les utiliser et exécuter à distance des programmes statistiques sur les données. Ces fichiers sont des fichiers de données analytiques, mais ont fait l'objet de plus amples traitements. Toutes les géographies infraprovinciales ont été retirées, permettant une analyse uniquement aux niveaux national, provincial et territorial.

Pour les utilisateurs de l'ADTR, des dictionnaires de données sont fournis, lesquels comprennent des descriptions complètes de toutes les variables, mais sans fréquences de données, ce que l'on appelle les versions « zéro fréquence ».

6.4 Lignes directrices pour l'analyse

On a élaboré un guide de l'utilisateur pour les fichiers analytiques. Ce guide décrit étape par étape la façon d'utiliser les fichiers de données de l'ECI. Le guide de l'utilisateur comprend des lignes directrices pour la mise en tableau et l'analyse statistique, la marche à suivre pour appliquer les poids nécessaires aux données, de l'information concernant des progiciels disponibles, et des lignes directrices pour la diffusion des données, comme les règles d'arrondissement. La procédure permettant d'estimer la fiabilité des estimations quantitatives et qualitatives est décrite de façon détaillée.

Pour les utilisateurs de l'ADTR, les règles de confidentialité et les normes de fiabilité sont appliquées à toutes les demandes de totalisation de façon automatisée par le système d'ADTR.

Le Guide de l'utilisateur de l'ECI doit être utilisé en complément du Guide des concepts et des méthodes et des dictionnaires de données.

7. Qualité des données

7.1 Aperçu de l'évaluation de la qualité des données

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) vise à produire des estimations de qualité concernant le type et la sévérité des incapacités qu'éprouvent les Canadiens de 15 ans et plus (en date du 10 mai 2016). Elle fournit également des estimations à l'égard de divers indicateurs importants des expériences et des difficultés des personnes ayant une incapacité. Le présent chapitre examine la qualité des données de l'enquête.

Les sections 7.2 et 7.3 exposent deux genres d'erreurs qui se produisent dans les enquêtes — les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. Chaque type d'erreur est évalué dans le cadre de l'ECI. Une erreur d'échantillonnage correspond à la différence entre les données obtenues à partir de l'échantillon de l'enquête et les données qui auraient été obtenues d'un recensement complet réalisé dans des conditions semblables auprès de l'ensemble de la population. Par conséquent, une erreur d'échantillonnage peut être décrite comme la différence découlant de la variabilité des échantillons. Les erreurs non dues à l'échantillonnage désignent toutes les autres erreurs causées par des facteurs autres que l'échantillonnage. Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent se produire à n'importe quelle étape du processus d'enquête et elles comprennent la non-réponse à l'enquête ainsi que les erreurs introduites avant ou pendant la collecte ou lors du traitement des données.

Le présent chapitre décrit les différentes mesures adoptées afin de prévenir les erreurs lorsque c'était possible et d'apporter des ajustements en cas d'erreur lors des différentes étapes de l'ECI. Les aspects qu'il faut traiter avec prudence dans l'interprétation des données de l'ECI sont notés. Les lecteurs peuvent également consulter le [Guide du Recensement de la population](#) pour obtenir des renseignements connexes sur la qualité des données.

7.2 Erreurs d'échantillonnage et méthode bootstrap

Les estimations qui peuvent être calculées à partir de l'ECI sont fondées sur un échantillon de personnes. Des estimations quelque peu différentes auraient pu être obtenues si l'on avait procédé à un recensement complet au moyen des mêmes questionnaires, intervieweurs, superviseurs, méthodes de traitement, etc. que ceux réellement utilisés. La différence entre une estimation obtenue à partir de l'échantillon et celle découlant d'un dénombrement complet effectué dans des conditions similaires est appelée « erreur due à l'échantillonnage » de l'estimation.

Afin de fournir des estimations de l'erreur due à l'échantillonnage pour les statistiques produites dans le cadre de l'ECI, on a eu recours à un type particulier de méthode « bootstrap ». On retrouve plusieurs méthodes bootstrap dans les ouvrages publiés, mais aucune d'elles n'était appropriée pour le plan d'échantillonnage complexe de l'ECI. Les particularités du plan d'échantillonnage qui font qu'il est difficile d'estimer les erreurs dues à l'échantillonnage sont les suivantes :

- Plan d'échantillonnage à deux phases dans lequel des ménages (ou logements) sont sélectionnés à la première phase, et des personnes le sont à la deuxième. À la première phase, un échantillon aléatoire d'environ un ménage sur quatre, stratifié par unité de collecte (UC), a été sélectionné pour répondre au questionnaire détaillé du recensement. À la 2^e phase, un échantillon d'environ 50 000 individus ayant indiqué avoir de la difficulté dans les activités de la vie quotidienne au recensement a été tiré pour l'ECI.
- Fraction de sondage de l'échantillon de première phase (questionnaire détaillé du recensement) non négligeable (environ 1/4 dans les régions non éloignées) et fraction de sondage de l'ECI assez élevée dans certaines strates.
- Strates de l'ECI (combinaisons de province/territoire, groupe d'âge, région éloignée ou non, sévérité faible, moyenne ou élevée) non imbriquées dans les strates du recensement (UC ou groupes d'UC).
- Méthode utilisée devant être suffisamment souple pour produire des statistiques standards, comme des proportions, des totaux, des moyennes et des ratios, mais aussi des statistiques plus poussées, y compris des centiles, des coefficients de régression logistique, etc.

En 2006, une méthode bootstrap généralisée pour l'échantillonnage à deux phases (Langlet, Beaumont et Lavallée, 2008) a été élaborée et appliquée à l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA)⁴¹. Le concept sous-jacent de la méthode bootstrap généralisée est que les poids bootstrap initiaux peuvent être considérés comme le produit du poids de sondage initial et d'un facteur d'ajustement aléatoire. Dans le cas d'un échantillon à deux phases, la variance peut être répartie en deux composantes, chacune étant associée à une phase de l'échantillonnage. La méthode bootstrap généralisée à deux phases produit un facteur d'ajustement aléatoire pour chaque phase d'échantillonnage. Dans ce cas, le poids bootstrap initial d'une unité est le produit de son poids de sondage initial et des deux facteurs d'ajustement aléatoires. Une fois les poids bootstrap initiaux calculés, tous les ajustements de poids appliqués aux poids d'échantillonnage initiaux sont appliqués aux poids bootstrap initiaux en vue d'obtenir les poids bootstrap finaux, qui rendront compte de la variance liée non seulement au plan d'échantillonnage particulier, mais aussi à tous les ajustements de poids appliqués à l'ensemble de l'échantillon pour calculer les poids finaux.

Pour l'ECI de 2012, on a pu adapter la méthode élaborée pour l'EAPA de 2006 afin de tenir compte des complexités du plan de sondage de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) qui remplaçait le questionnaire détaillé du recensement. Du point de vue du calcul de la variance, le plan de sondage de l'ENM de 2011 était alors considéré comme un plan à trois phases : la première phase correspondait à la sélection initiale d'environ un ménage sur trois, la seconde phase correspondait à la sélection d'un échantillon de ménages parmi tous les ménages non répondants afin de procéder à un suivi de la non-réponse, et la troisième phase correspondait à l'échantillon des répondants suite au suivi de la non-réponse. Pour pouvoir utiliser la méthode généralisée à deux phases, les trois phases de l'ENM étaient combinées en une seule phase, tandis que l'échantillon de l'ECI constituait la seconde phase.

Pour l'ECI de 2017, étant donné le retour du questionnaire détaillé au Recensement de 2016, on a repris la méthode de 2012 en la modifiant légèrement. Du point de vue du calcul de la variance, le plan de sondage du Recensement de 2016 est considéré comme un plan à deux phases : la première phase correspond à la sélection initiale d'environ un ménage sur quatre, et la seconde phase correspond à l'échantillon des répondants au recensement. Bien que le taux de réponse du Recensement de 2016 soit très élevé (97,8 % pour le questionnaire détaillé), cette seconde phase au recensement permet de tenir compte de la non-réponse dans le calcul de la variance. Ainsi, pour pouvoir utiliser la méthode généralisée à deux phases, les deux phases du recensement ont été combinées en une seule phase, tandis que l'échantillon de l'ECI de 2017 constituait la seconde phase.

La présence des deux ensembles de facteurs d'ajustement aléatoires comporte un avantage majeur. Le premier ensemble peut être utilisé pour les estimations fondées sur la première phase seulement, c'est-à-dire les estimations fondées sur l'échantillon du questionnaire détaillé du recensement. Ces estimations sont utilisées lorsque les poids sont ajustés en fonction des totaux du recensement au moment de la post-stratification (section 6.1). Cette méthode produira des totaux du recensement qui varient pour chaque échantillon bootstrap. Cela rend compte du fait que les totaux du recensement sont fondés sur un échantillon et non sur des totaux fixes connus.

Dans le cas de l'ECI, 1 000 ensembles de poids bootstrap ont été produits au moyen de la méthode de bootstrap généralisée. Cette méthode est légèrement biaisée, en ce sens qu'elle surestime légèrement la variance. Cependant, l'ampleur de la surestimation est considérée comme négligeable pour l'ECI. La méthode peut aussi produire des poids bootstrap négatifs. Pour remédier à ce problème, on a procédé à une transformation des poids bootstrap en vue de réduire leur variabilité. Par conséquent, la variance calculée à partir de ces poids bootstrap transformés doit être multipliée par un facteur qui est fonction d'un certain paramètre appelé *phi*. La valeur du paramètre est choisie de façon à correspondre au plus petit nombre entier pour lequel tous les poids bootstrap sont positifs. Pour l'ECI, la valeur de ce paramètre est 4. Les variances calculées à partir des poids bootstrap transformés doivent donc être multipliées par le facteur $4^2 = 16$. De même, les coefficients de variation obtenus (racine carrée de la variance divisée par l'estimation proprement dite) doivent être multipliés par 4. Toutefois, la plupart des logiciels qui produisent des estimations de l'erreur d'échantillonnage à partir de poids bootstrap comportent une option permettant de préciser ce facteur de correction, afin que la bonne estimation de la variance soit obtenue sans la nécessité d'une étape additionnelle de multiplication par la constante.

41. Cette méthode n'a pas été utilisée pour l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 puisque les travaux étaient toujours en cours au moment de la diffusion des données.

Il est extrêmement important d'utiliser le facteur multiplicatif approprié pour n'importe quelle mesure de l'erreur d'échantillonnage, comme la variance, l'erreur type et le c.v. L'omission de ce facteur multiplicatif produira des résultats et des conclusions erronés. Ce facteur est souvent spécifié comme étant « l'ajustement de Fay » dans les logiciels produisant des estimations de l'erreur d'échantillonnage à partir de poids bootstrap.

Pour des exemples de procédures utilisant l'ajustement de Fay, voir le Guide de l'utilisateur des fichiers de données analytiques de l'Enquête sur l'incapacité de 2017.

Enfin, la mesure de l'erreur due à l'échantillonnage utilisée pour l'ECI est le coefficient de variation (c.v.) de l'estimation, c'est-à-dire l'erreur type de l'estimation divisée par l'estimation proprement dite. Dans le cas de cette enquête, lorsque le c.v. d'une estimation est supérieur à 16,5 %, mais inférieur ou égal à 33,3 %, l'estimation sera accompagnée de la lettre « E », ce qui indique que les données doivent être utilisées avec prudence. Lorsque le c.v. d'une estimation est supérieur à 33,3 %, ou que l'estimation est basée sur un échantillon de 10 personnes ou moins, l'estimation de la cellule sera remplacée par la lettre « F », ce qui indique que le chiffre a été supprimé pour des raisons de fiabilité.

7.3 Erreurs non dues à l'échantillonnage

En plus des erreurs d'échantillonnage, des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent se produire à presque toutes les étapes d'une enquête : les répondants peuvent ne pas comprendre les questions et y répondre de façon erronée, les réponses peuvent être entrées de façon incorrecte par inadvertance, et des erreurs peuvent être introduites dans le traitement des données. Ce sont tous là des exemples d'erreurs non dues à l'échantillonnage.

Au sein d'un grand nombre d'observations, les erreurs aléatoires auront peu d'effet sur les estimations tirées de l'enquête. Toutefois, les erreurs qui se produisent systématiquement peuvent contribuer à des biais dans les estimations de l'enquête. Voilà pourquoi on a consacré beaucoup de temps et d'efforts à réduire les risques d'erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'enquête. À l'étape de l'élaboration du contenu, de nombreuses activités ont été entreprises afin de formuler des questions et des choix de réponse qui seraient bien compris par les répondants. Le questionnaire a fait l'objet de nombreux essais qualitatifs. De plus, plusieurs initiatives ont été prises afin d'encourager la participation à l'enquête et de maximiser les taux de réponse. Des mesures d'assurance de la qualité ont été appliquées lors de la collecte, du codage et du traitement des données afin d'identifier et corriger les erreurs de données. Des ajustements aux poids de sondage ont été faits de sorte à tenir compte des caractéristiques différentes présentées par les non-répondants et les répondants, et ainsi minimiser le biais potentiel qui aurait pu en découler.

Dans les paragraphes suivants, on traite des différents types d'erreurs non dues à l'échantillonnage et des mesures utilisées pour réduire ou corriger ces erreurs dans l'ECI.

Erreurs de couverture

Des erreurs de couverture se produisent lorsque la population échantillonnée exclut des personnes qui devraient faire partie de la population ciblée. Étant donné que l'ECI est le prolongement du questionnaire détaillé du Recensement de 2016, elle hérite des problèmes de couverture de cette enquête, qui hérite elle-même des problèmes de couverture du Recensement de 2016. Pour en savoir davantage au sujet des erreurs de couverture dans le cadre du recensement, veuillez consulter le Rapport technique sur la couverture du Recensement de 2016, qui sera accessible sur le site Web de Statistique Canada en 2019. Pour de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, veuillez consulter le chapitre 10 du [Guide du Recensement de la population, 2016](#).

Erreurs de non-réponse

Il y a erreurs de non-réponse lorsqu'on ne parvient pas à recueillir des renseignements complets sur toutes les unités de l'échantillon sélectionné. La non-réponse entraîne des erreurs dans les estimations de l'enquête de deux façons. D'abord, les non-répondants présentent souvent des caractéristiques différentes des répondants, ce qui peut introduire des biais dans les estimations de l'enquête si l'erreur de non-réponse n'est pas corrigée adéquatement. Dans ce cas-là, plus le taux de non-réponse est élevé, plus le biais pourrait être important. Ensuite, si le taux de non-réponse est plus élevé que prévu, il réduira la taille réelle de l'échantillon. Par conséquent, la précision des estimations sera réduite (l'erreur d'échantillonnage pour les estimations augmentera). Ce deuxième aspect peut être réglé si on sélectionne dès le départ un plus gros échantillon. Cependant, le biais potentiel des estimations ne s'en trouvera pas réduit pour autant.

L'ampleur de la non-réponse varie. D'une part, il y a la non-réponse partielle, selon laquelle le répondant omet de répondre à une ou plusieurs questions, mais remplit une partie importante préétablie de l'ensemble du questionnaire. De façon générale, la portée de la non-réponse partielle est demeurée limitée dans le cadre de l'ECI en raison des essais qualitatifs importants qui ont été effectués pour chaque question et ses choix de réponses. D'autre part, il y a la non-réponse totale, selon laquelle la personne qui a été choisie pour participer à l'enquête n'a pas pu être jointe ou a refusé de participer à l'enquête après avoir été contactée. Le poids des répondants a été augmenté afin de tenir compte de l'absence de réponse, tel que décrit à la section 6.1.

Dans le but de réduire le nombre de non-réponses, on a aussi mis en œuvre de nombreuses initiatives avant et pendant la collecte des données (tel que mentionné au chapitre 4). Le site Web de Statistique Canada comprenait une page Web dédiée à l'ECI qui renfermait une série de questions et de réponses pour les répondants, ainsi que des renseignements généraux au sujet de l'enquête. Au début de la collecte des données, chaque répondant sélectionné a reçu une lettre de présentation qui donnait un aperçu de l'enquête et expliquait l'importance de participer, accompagnée d'une [infographie](#) en couleur contenant de l'information schématique sur les résultats de la dernière enquête sur l'incapacité. Un petit feuillet en braille a également été distribué à tous les répondants. Pendant la collecte, des gazouillis sur le compte Twitter de Statistique Canada et des messages contenant graphiques et informations sur Facebook ont été publiés à intervalles réguliers pour promouvoir l'ECI.

De plus, les intervieweurs ont reçu une formation poussée donnée par du personnel expérimenté de Statistique Canada. Des manuels d'intervieweur détaillés ont été fournis comme référence, en conjonction avec la formation. De plus, tous les intervieweurs étaient sous la direction d'intervieweurs principaux, qui supervisaient les activités dans les bureaux régionaux. Les intervieweurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour joindre les non-répondants en les rappelant et en faisant des appels de suivi. Lorsque c'était possible, plus d'un numéro de téléphone était fourni pour chaque répondant sélectionné afin de maximiser les chances de joindre la personne au cours de la période de collecte. Ces numéros étaient tirés d'un appariement au plus récent fichier des numéros de téléphone résidentiels⁴² de Statistique Canada.

Pour les cas assignés au mode de collecte par Internet, plusieurs lettres de rappel ont été envoyées au cours de la période de collecte pour les inciter à répondre. Des courriels contenant le lien au questionnaire ainsi que le code d'accès sécurisé du répondant ont été envoyés à ceux qui préféraient remplir le questionnaire en ligne plutôt qu'au téléphone et qui fournissaient leur adresse courriel lorsqu'un interviewer les contactait. Le tableau des taux de réponse définitifs obtenus pour l'ECI de 2017 est présenté à la section 4.8 du présent guide. Le taux de réponse global pour l'enquête s'établissait à 69,5 %. Les taux de réponse étaient les plus élevés chez les personnes plus âgées, celles-ci étant plus faciles à joindre par téléphone. Environ 40 % des réponses ont été obtenues par auto-déclaration contre 60 % par entrevue téléphonique.

Erreurs de mesure

Il y a erreurs de mesure lorsque la réponse donnée est différente de la valeur réelle. Ce type d'erreur peut être attribuable au répondant, à l'intervieweur, au questionnaire, à la méthode de collecte des données ou encore au système de traitement des données. Dans le cadre de l'ECI de 2017, on a mené un travail considérable afin d'élaborer des questions qui seraient comprises, pertinentes et sensibles aux besoins des répondants.

42. Ce fichier est construit et mis à jour à partir de différentes sources telles que le recensement, Info-direct, des fichiers administratifs, des listes provenant de différents fournisseurs de services, etc.

Plusieurs séries d'essais qualitatifs ont été menées dans le cadre de l'ECI, notamment pour tester le nouveau format électronique du questionnaire et certaines questions modifiées par rapport à 2012. Les essais qualitatifs ont été effectués par le Centre de ressources en conception de questionnaires (CRCQ) de Statistique Canada. Afin de réduire les erreurs de mesure, des modifications ont été apportées à la formulation, aux choix de réponses, au texte d'aide et à l'enchaînement des questions.

On a également pris plusieurs autres moyens afin de réduire les erreurs de mesure, notamment en ayant recours à des intervieweurs compétents, en leur donnant une formation approfondie en matière de méthodes d'enquête et de questionnaires, et en observant et en faisant un suivi de leur travail afin de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou une mauvaise interprétation des instructions.

Erreurs de traitement

On peut commettre des erreurs de traitement à différentes étapes, notamment lors de la programmation du questionnaire électronique, lors de la saisie des réponses par l'intervieweur ou par le répondant lui-même, lors du codage et lors de la vérification des données. Des procédures de contrôle de la qualité ont été appliquées à chaque étape du traitement des données, afin de réduire ce type d'erreur. Les interviews de l'ECI ont été réalisées au moyen d'un questionnaire électronique, soit administré par un intervieweur, soit rempli par auto-déclaration sur Internet. Un certain nombre de vérifications ont été intégrées au système afin d'avertir le répondant ou l'interviewer en cas d'incohérence ou de valeurs inhabituelles, permettant ainsi de corriger ces incohérences ou erreurs immédiatement (voir la section 5.7).

À l'étape du traitement des données, on s'est servi d'une série précise de procédures et de règles de vérification afin de repérer et de corriger les incohérences entre les réponses fournies. Pour chaque étape du nettoyage des données, on a mis au point un ensemble de procédures systématiques complètes afin d'évaluer la qualité de chaque variable du fichier et d'apporter des corrections si nécessaire. Un aperçu des fichiers de sortie a été établi à chaque étape, et on a procédé à une vérification en comparant les fichiers à l'étape courante et à l'étape précédente. La programmation de toutes les règles de vérification a fait l'objet d'essais avant d'être appliquée aux données. À titre d'exemples de vérification du traitement des données, mentionnons : 1) l'examen de l'enchaînement des questions (y compris les séquences très complexes) afin de vérifier si les valeurs de sauts de question avaient été correctement affectées et distinguées de différents types de valeurs manquantes; 2) une révision qualitative assidue des questions ouvertes et des réponses « Autre – Précisez » afin d'assurer un codage approprié et robuste; 3) la supervision par du personnel expérimenté des opérations de codage par rapport aux classifications types; 4) l'examen des variables dérivées par rapport aux variables de leurs composantes afin d'assurer la programmation adéquate de la logique de dérivation (y compris des dérivations très complexes). Consultez le chapitre 5 du présent guide pour en savoir davantage sur le traitement des données.

8. Différences entre les cycles de 2017 et de 2012 de l'Enquête canadienne sur l'incapacité

Des améliorations ont été apportées à la méthodologie et au contenu de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017, affectant la comparabilité des données avec celles de l'ECI de 2012. Les différences entre les cycles de 2017 et de 2012 sont décrites plus bas. En raison de ces changements, il n'est pas possible ni recommandé de comparer les données entre ces deux enquêtes. Toute tentative de comparaison serait jugée invalide.

8.1 Nouvelles questions filtres du recensement

Dans le cadre de l'ECI de 2017, on a utilisé, tout comme en 2012, les questions d'identification des incapacités (QII) pour identifier les personnes avec incapacité au Canada. Par contre, la population ciblée pour participer à l'enquête de 2017 était beaucoup plus inclusive qu'elle ne l'était en 2012 à cause du changement aux questions filtres (c.-à-d. la nouvelle question sur les activités de la vie quotidienne du Recensement de 2016). Les réponses aux questions filtres du recensement permettent de cibler les personnes les plus susceptibles d'avoir une incapacité afin de créer la base de sondage de l'ECI. Les nouvelles questions de 2016 ont grandement amélioré la couverture des personnes avec incapacité par rapport aux questions qui étaient jusqu'alors posées dans les recensements précédents. Les anciennes questions filtres n'étaient pas aussi efficaces pour cibler les personnes ayant une incapacité cognitive ou liée à la santé mentale.

Lors de la création des QII, de nouvelles questions filtres⁴³ avaient été créées, et on a démontré qu'elles fournissaient une bonne couverture de l'ensemble des personnes avec incapacité, plus particulièrement des personnes moins bien ciblées par les questions filtres des recensements précédents. Cependant, comme il était trop tard pour apporter des changements aux questions filtres de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 (qui remplaçait à l'époque le questionnaire détaillé du Recensement), la base de sondage de l'ECI de 2012 a dû être élaborée à partir des réponses aux anciennes questions filtres. À l'été 2014, les nouvelles questions filtres tirées des QII ont pu être testées et comparées aux anciennes questions filtres dans le cadre des tests de contenu du recensement. L'analyse a clairement démontré que les nouvelles questions étaient beaucoup plus inclusives, et les résultats obtenus lors de ces tests étaient en ligne avec ceux de tests précédents effectués lors du développement des QII (Statistique Canada, 2016). Les nouvelles questions filtres tirées des QII ont ainsi été incluses dans le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 en remplacement des anciennes questions. La base de sondage de l'ECI de 2017 a donc été créée en incluant toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, en réponse aux nouvelles questions filtres du recensement, ont déclaré avoir de la difficulté parfois, souvent ou toujours à faire certaines activités de la vie quotidienne.

Certains utilisateurs de données chercheront peut-être à comparer la prévalence de l'incapacité entre les enquêtes de 2012 et de 2017. Or, étant donné les améliorations apportées à la couverture des personnes avec incapacité (avec l'utilisation des nouvelles questions filtres du Recensement de 2016), cette comparaison n'est pas valide. En d'autres termes, l'augmentation de la prévalence de l'incapacité mesurée grâce à l'ECI de 2017 s'explique en grande partie par une meilleure couverture des personnes avec incapacité. Il est toutefois impossible de quantifier la part de l'augmentation qui est due aux changements apportés aux questions filtres.

Ce changement méthodologique représentait la dernière amélioration nécessaire pour en arriver à l'implémentation complète des QII au plan de sondage de l'ECI.

8.2 Changements aux méthodes de collecte de l'ECI

Tel que mentionné à la section 4.3, la collecte de l'ECI de 2017 a été faite grâce à un questionnaire électronique qui pouvait être auto-administré (mode QEr) sur Internet ou complété avec l'aide d'un intervieweur par téléphone. Environ deux répondants sur cinq (40 %) ont choisi d'utiliser la collecte auto-administrée par Internet. En 2012, la collecte comprenait principalement des interviews téléphoniques, ainsi que quelques interviews sur place utilisant papier et crayon aux Territoires du Nord-Ouest. Ce changement de mode de collecte peut affecter les

43. Ces questions filtres font partie intégrante des QII.

réponses. Par exemple, le fait qu'une personne répondant par elle-même en mode QEr puisse voir l'ensemble des choix de réponses à une question, contrairement à une autre personne qui se fait lire les choix de réponses par un intervieweur au téléphone, peut influencer les réponses. On appelle ce phénomène « l'effet de mode ».

Le changement de méthodes de collecte entre l'ECI de 2017 et de 2012 constitue donc un autre facteur qui pourrait affecter la comparabilité des données entre les deux enquêtes.

8.3 Délai entre le Recensement de 2016 et l'ECI de 2017

Comme mentionné précédemment, la base de sondage de l'ECI a été établie à partir des réponses à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016, et l'ECI a été menée de 10 à 16 mois plus tard. Bien que ce délai soit moins long que celui qui avait eu lieu entre l'ENM de 2011 et l'ECI de 2012 (de 16 à 20 mois), celui-ci n'est pas sans conséquence. La possibilité qu'un répondant ayant déclaré une difficulté au recensement n'ait plus celle-ci au moment de l'ECI, ou au contraire qu'il ait été placé en établissement, qu'il soit décédé ou qu'il ait quitté le pays est non négligeable. Pour éviter de sous-estimer la prévalence de l'incapacité à cause de ces pertes dans la population des OUI⁴⁴, on a ajusté à la baisse le poids des unités de la population des NON (pour qui aucune collecte n'a été effectuée) afin de tenir compte des personnes qui auraient pu avoir quitté le pays ou être décédées entre le recensement et le moment de la collecte de l'ECI. Cet ajustement étant lié à la grandeur du délai, il aura un effet sur la comparaison des données. Pour de plus amples renseignements sur la pondération employée dans le cadre de l'ECI, veuillez vous reporter à la section 6.1.

De plus, il se peut que certains renseignements recueillis dans le cadre du recensement et annexés au fichier de l'ECI (par exemple des données sur la situation vis-à-vis du marché du travail, le revenu, la composition du ménage) aient changé au cours de la période séparant les deux enquêtes. Bien que le délai entre le Recensement de 2016 et l'ECI de 2017 soit moins long que celui entre l'ENM de 2011 et l'ECI de 2012, il reste que ce délai a un impact sur les données.

8.4 Autre changement d'ordre méthodologique

La base de sondage de l'ECI de 2012 avait été constituée à partir des réponses à l'ENM de 2011, tandis que celle de l'ECI de 2017 repose sur les réponses au questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Étant donné la nature volontaire de l'ENM de 2011, le taux de réponse était moins élevé que celui du Recensement de 2016, qui est une enquête obligatoire. Bien que Statistique Canada ait adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer le plus possible les effets de la non-réponse à l'ENM de 2011, la différence entre le taux de réponse de l'ENM de 2011 (77,2 %) et celui du Recensement de 2016 (97,8 % pour le questionnaire détaillé) pourrait tout de même avoir une incidence sur la comparaison des résultats entre l'ECI de 2012 et de 2017.

8.5 Changements au contenu de l'ECI

Comparativement à l'ECI de 2012, le contenu de l'ECI de 2017 a été élargi afin d'y inclure de nombreux nouveaux indicateurs, a été révisé et mis à jour à de nombreux égards et a également été quelque peu réduit dans certains domaines de spécialisation.

Plusieurs modules d'enquête ont été ajoutés pour le cycle de 2017, couvrant une vaste gamme de nouvelles priorités en matière de données. Ces modules sont décrits en détail au chapitre 2. En outre, près de 300 variables de recensement ont été couplées à l'ECI de 2017 comparativement aux 200 variables couplées en 2012. Par conséquent, pour de nombreux domaines de contenu de 2017, il n'y a aucun indicateur comparatif de 2012.

Bon nombre de questions d'enquête ont aussi été mises à jour en 2017 afin de mieux refléter les réalités actuelles et de corriger certains éléments de l'ECI de 2012 qui nécessitaient des améliorations. Par exemple, la section sur les aides et les appareils fonctionnels a fait l'objet de nombreuses mises à jour afin de saisir le recours grandissant à certaines technologies électroniques, comme les appareils munis d'un logiciel de reconnaissance vocale, les

44. On explique au chapitre 3, portant sur le plan d'échantillonnage, ce qu'on entend par population des OUI et population des NON.

montres intelligentes, les tablettes et les livres numériques. D'autres questions, qui portaient sur l'âge auquel l'incapacité a commencé, ont été grandement améliorées pour le cycle de 2017. En effet, en 2012, on demandait aux répondants de préciser jusqu'à deux conditions principales à l'origine de leur incapacité, et de fournir l'âge auquel chacune de ces conditions avait commencé. En 2017, des questions distinctes sur l'âge auquel la difficulté a commencé et l'âge auquel la limitation d'activité a commencé ont été posées pour chacun des 10 types d'incapacité afin d'obtenir des données plus exactes pour les personnes ayant plusieurs incapacités. De plus, lorsque l'incapacité était le résultat d'un accident ou d'une blessure, de nouveaux indicateurs ont été ajoutés afin de distinguer les causes liées au lieu de travail, à la maison, aux véhicules automobiles et aux sports. Enfin, en 2017, on a aussi restructuré en profondeur les modules sur le travail. Les questions ont été posées selon une nouvelle séquence afin de mieux refléter les indicateurs d'emploi standards que l'on trouve dans d'autres enquêtes sur le travail menées par Statistique Canada. En outre, des modifications ont été apportées à la classification de retraite pour le cycle de 2017 afin de mieux saisir les complexités changeantes des schémas de travail des travailleurs âgés. En raison de ces nombreuses améliorations, les indicateurs de l'ensemble des modules d'enquête de 2017 ne sont pas historiquement comparables aux données de 2012.

Pour les nombreuses questions d'enquête qui ont été reportées de 2012 à 2017 et pour lesquelles le contenu est demeuré essentiellement le même, d'importants changements de formatage étaient requis afin d'adapter l'enquête à l'environnement de l'écran d'autodéclaration du QE sur Internet. Par exemple, les instructions qui étaient auparavant destinées aux intervieweurs ont dû être modifiées pour en faire des textes d'aide à l'écran. En outre, l'option « Refus » que les intervieweurs pouvaient enregistrer auparavant n'était plus offerte pour les questions du QE, et l'option « Ne sais pas » était uniquement offerte pour une faible minorité de questions du QE (où elle était présentée en tant que catégorie de réponse).

Il convient aussi de souligner qu'une partie du contenu de l'ECI de 2012 a été retirée en 2017 afin de réduire le fardeau du répondant créé par d'importants ajouts de contenu.

Ces nombreux changements apportés au contenu, au libellé, à la séquence et au formatage du questionnaire signifient qu'aucune comparaison ne devrait être faite entre les données de l'ECI de 2012 et celles de l'ECI de 2017.

8.6 Résumé et recommandation

Tel que discuté précédemment, les principales différences entre l'ECI de 2017 et celle de 2012 peuvent être résumées ainsi :

- Le changement aux questions filtres du Recensement de 2016 a permis à l'ECI de 2017 d'obtenir une couverture accrue de l'ensemble des personnes avec incapacités, notamment des personnes avec une incapacité cognitive ou reliée à la santé mentale.
- La collecte de l'ECI de 2017 a été effectuée grâce à un questionnaire électronique répondu par autodéclaration sur Internet pour un ensemble de répondants, et par interview téléphonique pour les autres. Ce changement peut avoir un effet sur les données recueillies par rapport à l'ECI de 2012 dont la collecte avait entièrement été effectuée par interview téléphonique⁴⁵.
- Le délai entre le Recensement de 2016 et l'ECI de 2017 est plus petit que celui entre l'ENM de 2011 et l'ECI de 2012. Dans les deux cas, toutefois, on a dû ajuster les poids de sondage de l'échantillon des NON pour éviter de sous-estimer la prévalence de l'incapacité à cause des pertes dues aux décès et aux personnes qui ont quitté le pays. L'ajustement tenant compte de la grandeur du délai peut avoir un léger effet sur la comparaison des deux cycles.
- La base de sondage de l'ECI de 2017 a été constituée à partir du Recensement obligatoire de 2016 qui avait un taux de réponse de 97,8 % (pour le questionnaire détaillé), alors que celle de l'ECI de 2012 avait été créée à partir de l'ENM volontaire de 2011 qui avait un taux de réponse de 77,2 %. Ce changement pourrait avoir eu une incidence sur les résultats de l'ECI de 2017.

45. Un très petit nombre de cas ont été menés en personne à l'aide de questionnaires papier.

- Enfin, des changements au contenu, au libellé, à la séquence et au formatage du questionnaire ont été mis en œuvre afin de se concentrer sur les nouvelles priorités en matière de données et de s'adapter au nouvel environnement du QE, ce qui pourrait avoir des incidences sur les comparaisons historiques des indicateurs.

Ces différents changements, et en particulier le changement apporté aux questions filtres du recensement, ont une forte incidence sur la comparabilité des données. Par conséquent, il n'est pas possible ni recommandé de faire des comparaisons entre les données de l'ECI de 2017 et celles de 2012. Toute tentative de comparaison serait jugée invalide.

9. Diffusion des données

9.1 Produits et services de données

Les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 ont été diffusées au grand public le 28 novembre 2018. La diffusion à cette date comprenait : un article analytique pour fournir un portrait des adultes ayant une incapacité au Canada, une infographie illustrant les principaux résultats de l'enquête et une série de tableaux de données présentant les taux d'incapacité pour les adultes au Canada, selon l'âge et le sexe, pour chaque province et territoire. Les tableaux comprenaient également des données sur les types d'incapacité et leur sévérité. On a aussi affiché une courte vidéo en langue des signes, accompagnée de sous-titres, qui expliquait certains des résultats d'enquête. Le grand public peut consulter ces produits gratuitement sur le site Web de Statistique Canada. Les diffusions ultérieures pour l'ECI de 2017 pourraient comprendre des tableaux de données et des produits analytiques supplémentaires. La diffusion du 28 novembre 2018 a été annoncée sur le site officiel de nouvelles de Statistique Canada, *Le Quotidien*, ainsi que sur Facebook et Twitter.

À compter de 2019, les chercheurs d'un bout à l'autre du pays seront en mesure de mener des analyses exhaustives au moyen des fichiers de données analytiques de l'ECI, stockés dans les centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada. Les CDR sont situés dans plus de 30 universités canadiennes et dans le Centre fédéral de données de recherche à Ottawa. S'ils souhaitent accéder aux fichiers, les chercheurs doivent soumettre leur proposition à un comité de recherche et d'éthique pour approbation. Leur utilisation des données doit se faire conformément aux politiques, aux directives et aux normes de Statistique Canada. Par exemple, seules des estimations statistiques agrégées conformes aux dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* peuvent être diffusées à l'extérieur de Statistique Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le Programme des Centres de données de recherche \(CDR\)](#).

Le système d'accès à distance en temps réel (ADTR) de Statistique Canada constitue un autre mode d'accès aux données de l'ECI de 2017. Il s'agit d'un service offert par abonnement et moyennant des frais à des clients rattachés à un établissement d'enseignement, un organisme gouvernemental ou un organisme sans but lucratif. Le système d'ADTR offre un accès en ligne qui permet aux utilisateurs d'exécuter en temps réel des programmes SAS portant sur des ensembles de microdonnées situés dans un emplacement central et sécurisé. Les chercheurs qui utilisent le système d'ADTR ne disposent pas d'un accès direct aux microdonnées et ne peuvent pas voir le contenu du fichier de microdonnées⁴⁶. Par contre, ils peuvent soumettre des programmes SAS afin d'extraire des résultats sous forme de tableaux de fréquences agrégés aux niveaux national, provincial ou territorial (il n'y a pas de tableaux infraprovinciaux pour les données de l'ECI⁴⁷). Pour ceux qui ont un nom d'utilisateur et un mot de passe sécurisés, l'ADTR permet d'accéder en tout temps aux résultats d'enquête à partir de n'importe quel ordinateur muni d'un accès à Internet. Des règles de confidentialité et des normes de fiabilité sont appliquées automatiquement par le système d'ADTR à toutes les demandes, de façon à assurer un accès rapide aux résultats. Il est possible de communiquer [par courriel](#) avec un agent de l'ADTR; on peut aussi obtenir de plus amples renseignements sur la marche à suivre pour ouvrir un compte d'utilisateur en consultant le [Système d'accès à distance en temps réel](#).

En plus de ces produits et services de données, les clients peuvent adresser une demande de tableaux de données personnalisés à Statistique Canada en contrepartie de frais de service. Toutes ces demandes sont filtrées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes de confidentialité, et les données agrégées sont arrondies avant d'être divulguées aux clients. Statistique Canada donne également des présentations spéciales et des webinaires sur l'ECI aux principaux intervenants et dans le cadre de différentes conférences. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec les [Services à la clientèle](#) de Statistique Canada ou composez le 1-800-263-1136.

46. Bien que les utilisateurs ne puissent pas visualiser les fichiers de données, ils reçoivent des dictionnaires de données qui comportent les descriptions complètes de toutes les variables dans les fichiers, mais sans fréquence des données (appelées les versions « zéro-fréquence » des dictionnaires de données).

47. Selon les normes de confidentialité de l'ADTR.

9.2 Produits de référence

Des renseignements sur l'ECI de 2017 peuvent être consultés sur le site Web de Statistique Canada. Statistique Canada fournit une [base de métadonnées intégrée](#) (BMDI) en ligne de toutes les enquêtes qu'elle mène, y compris l'ECI de 2017. La BMDI a pour objectif de fournir de l'information qui aidera le public à interpréter les données publiées par Statistique Canada. Cette information (également désignée sous le nom de métadonnées) est publiée pour que les gens comprennent les concepts de base qui définissent les données, y compris les variables et les classifications, les méthodes statistiques et les enquêtes sous-jacentes, de même que les principaux aspects de la qualité des données. Un accès direct au [questionnaire de l'ECI](#) est également fourni.

En plus de la BMDI, le présent guide des concepts et des méthodes de l'ECI est disponible en ligne et fournit des renseignements pertinents sur le contenu, le plan de sondage, les méthodes de collecte, le traitement des données, la pondération des données, la qualité des données, les différences entre l'ECI de 2017 et l'ECI de 2012, de même que les produits de diffusion pour l'ECI.

Les chercheurs qui utilisent les fichiers analytiques des Centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada peuvent consulter un guide de l'utilisateur des CDR, qui décrit, étape par étape, comment accéder aux fichiers de données et comment les utiliser. Dans le guide de l'utilisateur des CDR, on décrit longuement la structure du fichier de données, notamment les variables de base, les variables dérivées et les recoupements avec le recensement. Les dictionnaires des données comprennent des renseignements sur toutes les variables accessibles. Le guide de l'utilisateur des CDR présente également des lignes directrices précises concernant la mise en tableaux et l'analyse statistique, la façon d'appliquer les poids nécessaires aux données, de l'information sur les progiciels disponibles, et les lignes directrices concernant la diffusion des données, comme les règles d'arrondissement. La procédure consistant à évaluer la fiabilité des estimations, quantitatives et qualitatives, est traitée de manière exhaustive.

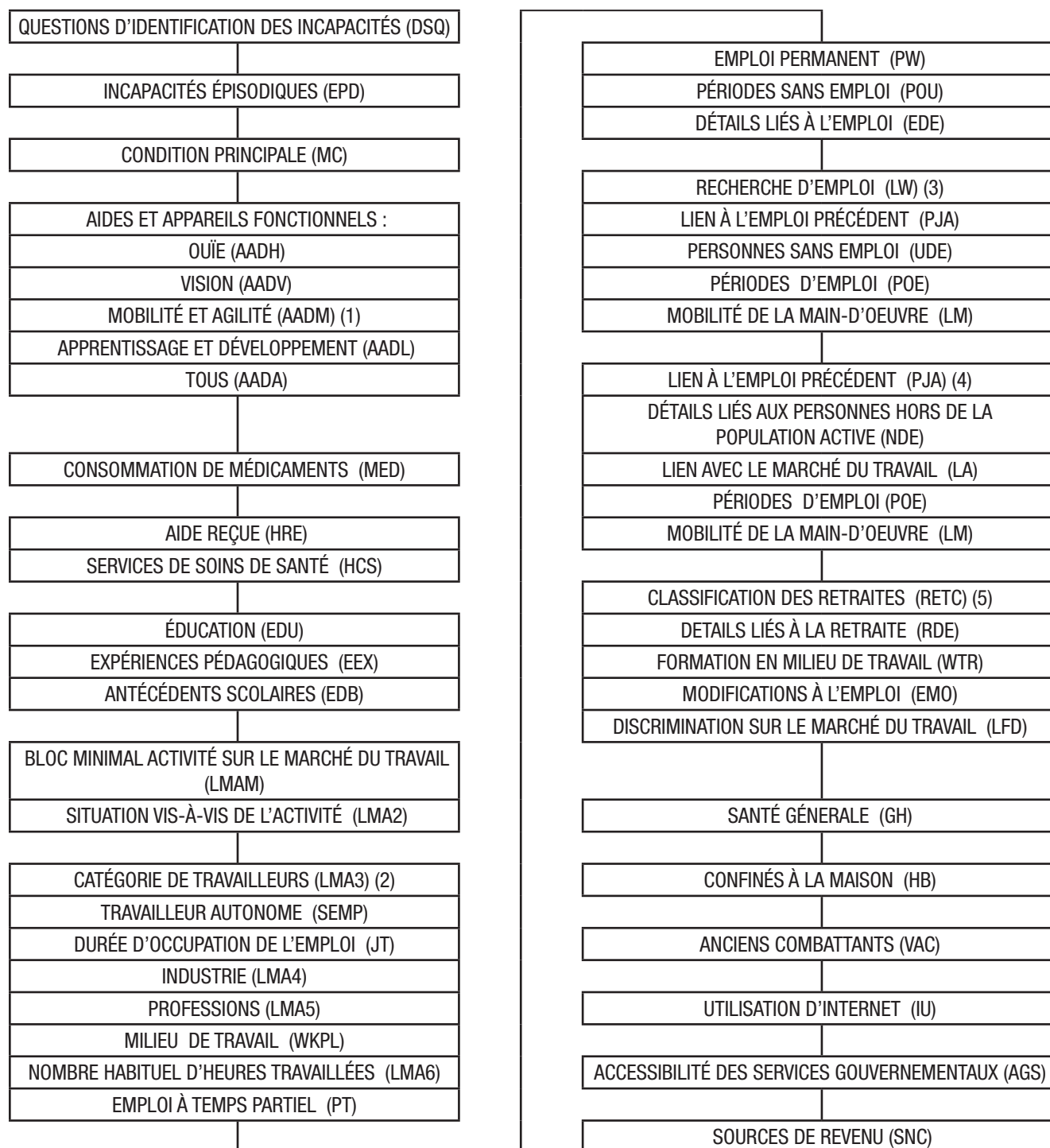
Pour les clients de l'ECI qui ne sont pas des chercheurs dans les CDR, les dictionnaires des données détaillées des variables de l'ECI sont aussi disponibles dans un format spécial pour référence seulement (appelées les « versions zéro-fréquence »). Ces produits sont conçus pour être utilisés par le grand public et comprennent toutes les définitions des variables ainsi que d'autres renseignements sur le contenu, mais excluent toute fréquence de données. Ces documents de référence peuvent aider les clients de l'ECI à préparer les particularités de leurs données pour toute demande de totalisation personnalisée préparée par les employés de Statistique Canada. Pour une description de la marche à suivre afin d'obtenir les dictionnaires de données zéro-fréquence de l'ECI, veuillez communiquer avec les [Services à la clientèle de Statistique Canada](#) ou composez le 1-800-263-1136.

9.3 Contrôle de la divulgation

Il est légalement interdit à Statistique Canada de mettre à la disposition du public toute donnée susceptible de révéler des renseignements obtenus en vertu de la *Loi sur la statistique* qui se rattachent à un particulier, une entreprise ou une organisation identifiable sans que cette personne, entreprise ou organisation donne, par écrit, son consentement à leur révélation. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données étant diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

Annexe A – Graphique de cheminement des modules du questionnaire de l'ECI

Figure A.1
Modules du questionnaire de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017



1. L'agilité comprend la flexibilité et la dextérité.
2. Début des modules pour la population ayant un emploi.
3. Début des modules pour la population en chômage.
4. Début des modules pour la population inactive.
5. Modules liés à l'emploi pour tous les groupes.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017

Annexe B – Identification des types d'incapacités

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017, menée auprès des personnes âgées de 15 ans et plus, a utilisé les Questions d'identification des incapacités (QII) pour identifier chacun des types d'incapacités figurant ci-dessous.

Incapacités visuelles

Les personnes qui ont une incapacité visuelle sont celles dont les activités sont limitées en raison de leur difficulté à voir. Deux questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité visuelle. La première question portait sur le niveau de difficulté à voir éprouvé par le répondant (avec ses lunettes ou verres de contact, le cas échéant). Ensuite, on posait aux répondants qui avaient déclaré éprouver au moins un peu de difficulté à voir une question subséquente portant sur la fréquence à laquelle cette difficulté limitait leurs activités (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent au moins un peu de difficulté à voir (même avec leurs lunettes ou verres de contact), celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité visuelle. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » de difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité visuelle. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces deux questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité visuelle.

Tableau B.1

Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité visuelle¹

1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre capacité à voir? (avec vos lunettes ou verres de contact)	2. À quelle fréquence ce trouble de vision limite-t-il vos activités?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté à voir	Pas d'incapacité visuelle ²	Pas d'incapacité visuelle ²	Pas d'incapacité visuelle ²	Pas d'incapacité visuelle ²	Pas d'incapacité visuelle ²
Un peu de difficulté à voir	Pas d'incapacité visuelle	Pas d'incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle
Beaucoup de difficulté à voir	Pas d'incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle
Une personne légalement aveugle ou aveugle	Pas d'incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle	Incapacité visuelle

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. La question de suivi relative aux limitations des activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré n'avoir aucune difficulté à voir.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités auditives

Les personnes qui ont une incapacité auditive sont celles dont les activités sont limitées en raison de leur difficulté à entendre. Deux questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité auditive. La première question portait sur le niveau de difficulté à entendre éprouvé par le répondant (avec son appareil auditif ou implant cochléaire, le cas échéant). Ensuite, on posait aux répondants qui avaient déclaré éprouver au moins un peu de difficulté à entendre une question subséquente portant sur la fréquence à laquelle cette difficulté limitait leurs activités (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent au moins un peu de difficulté à entendre (même avec leur appareil auditif ou implant cochléaire), celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité auditive. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » de difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité auditive. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces deux questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité auditive.

Tableau B.2
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité auditive¹

1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre capacité à entendre? (avec votre appareil auditif ou implant cochléaire)	2. À quelle fréquence ce trouble auditif limite-t-il vos activités?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté à entendre	Pas d'incapacité auditive ²	Pas d'incapacité auditive ²	Pas d'incapacité auditive ²	Pas d'incapacité auditive ²	Pas d'incapacité auditive ²
Un peu de difficulté à entendre	Pas d'incapacité auditive	Pas d'incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive
Beaucoup de difficulté à entendre	Pas d'incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive
Ne peut pas entendre du tout ou personne sourde	Pas d'incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive	Incapacité auditive

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. La question de suivi relative aux limitations des activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré n'avoir aucune difficulté à entendre.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées à la mobilité

Les personnes qui ont une incapacité liée à la mobilité sont celles dont les activités sont limitées en raison de leur difficulté à se déplacer, y compris la marche et l'utilisation d'escaliers. Trois questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. La première question portait sur le niveau de difficulté à marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer (avec les aides qui offrent un soutien minime, comme une canne, un bâton de marche ou des béquilles, le cas échéant). La seconde question portait sur le niveau de difficulté à monter ou à descendre un escalier, soit environ 12 marches, sans se reposer (avec les aides qui offrent un soutien minime, comme une canne, un bâton de marche ou des béquilles, le cas échéant). Ensuite, on posait aux répondants qui avaient déclaré éprouver au moins un peu de difficulté à marcher ou à utiliser un escalier une question subséquente portant sur la fréquence à laquelle cette difficulté limitait leurs activités (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent au moins un peu de difficulté à se déplacer, celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » de difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité liée à la mobilité. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces trois questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité.

Tableau B.3
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée à la mobilité¹

1. Combien de difficulté avez-vous à marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans vous reposer? ² 2. Combien de difficulté avez-vous à monter ou à descendre un escalier, soit environ 12 marches, sans vous reposer? ²	Si la réponse à la question 1 ou à la question 2 indique au moins un peu de difficulté... 3. À quelle fréquence cette difficulté limite-t-elle vos activités?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	Pas d'incapacité liée ³ à la mobilité	Pas d'incapacité liée ³ à la mobilité	Pas d'incapacité liée ³ à la mobilité	Pas d'incapacité liée ³ à la mobilité	Pas d'incapacité liée ³ à la mobilité
Un peu de difficulté	Pas d'incapacité liée à la mobilité	Pas d'incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité
Beaucoup de difficulté	Pas d'incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité
En est incapable	Pas d'incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité	Incapacité liée à la mobilité

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. Avec les aides qui offrent un soutien minime, comme une canne, un bâton de marche ou des béquilles, le cas échéant.

3. La question de suivi relative aux limitations des activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré n'avoir aucune difficulté à marcher ou à utiliser des escaliers.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées à la flexibilité

Les personnes qui ont une incapacité liée à la flexibilité sont celles dont les activités sont limitées en raison de leur difficulté à se pencher ou à tendre les bras. Trois questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée à la flexibilité. La première question portait sur le niveau de difficulté à se pencher pour ramasser un objet sur le plancher éprouvé par le répondant. La seconde question portait sur le niveau de difficulté à tendre les bras dans n'importe quelle direction, par exemple au-dessus de la tête. Ensuite, on posait aux répondants qui avaient déclaré éprouver au moins un peu de difficulté à se pencher ou à tendre les bras une question subséquente portant sur la fréquence à laquelle cette difficulté limitait leurs activités (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent au moins un peu de difficulté en matière de flexibilité, celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la flexibilité. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » de difficulté à se pencher ou à tendre les bras, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité liée à la flexibilité. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces trois questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la flexibilité.

Tableau B.4
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée à la flexibilité¹

1. Combien de difficulté avez-vous à vous pencher et à ramasser un objet sur le plancher? 2. Combien de difficulté avez-vous à tendre les bras dans n'importe quelle direction, par exemple au-dessus de votre tête?	Si la réponse à la question 1 ou à la question 2 indique au moins un peu de difficulté... 3. À quelle fréquence cette difficulté limite-t-elle vos activités?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	Pas d'incapacité liée à la flexibilité ²	Pas d'incapacité liée à la flexibilité ²	Pas d'incapacité liée à la flexibilité ²	Pas d'incapacité liée à la flexibilité ²	Pas d'incapacité liée à la flexibilité ²
Un peu de difficulté	Pas d'incapacité liée à la flexibilité	Pas d'incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité
Beaucoup de difficulté	Pas d'incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité
En est incapable	Pas d'incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité	Incapacité liée à la flexibilité

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. La question de suivi relative aux limitations des activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré n'avoir aucune difficulté à se pencher ou à tendre les bras.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées à la dextérité

Les personnes qui ont une incapacité liée à la dextérité sont celles dont les activités sont limitées en raison de leur difficulté à se servir de leurs doigts pour saisir de petits objets. Deux questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée à la dextérité. La première question portait sur le niveau de difficulté éprouvé par le répondant à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets comme un crayon ou des ciseaux. Ensuite, on posait aux répondants qui avaient déclaré éprouver au moins un peu de difficulté une question subséquente portant sur la fréquence à laquelle cette difficulté limitait leurs activités (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent au moins un peu de difficulté en matière de dextérité, celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la dextérité. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » de difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité liée à la dextérité. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces deux questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la dextérité.

Tableau B.5**Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée à la dextérité¹**

1. Combien de difficulté avez-vous à vous servir de vos doigts pour saisir de petits objets comme un crayon ou des ciseaux?	2. À quelle fréquence cette difficulté limite-t-elle vos activités?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	Pas d'incapacité liée ² à la dextérité	Pas d'incapacité liée ² à la dextérité	Pas d'incapacité liée ² à la dextérité	Pas d'incapacité liée ² à la dextérité	Pas d'incapacité liée ² à la dextérité
Un peu de difficulté	Pas d'incapacité liée à la dextérité	Pas d'incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité
Beaucoup de difficulté	Pas d'incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité
En est incapable	Pas d'incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité	Incapacité liée à la dextérité

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. La question de suivi relative aux limitations des activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré n'avoir aucune difficulté à se servir de leurs doigts pour saisir de petits objets.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées au développement

Les personnes qui ont une incapacité liée au développement sont celles qui ont reçu un diagnostic d'une telle condition, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence de limitation des activités. Une seule question a servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée au développement. On demandait aux répondants si un médecin, un psychologue ou un autre professionnel de la santé leur avait déjà dit qu'ils avaient un problème ou un trouble du développement. Si la réponse à cette question était « Oui », alors les répondants étaient classés dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée au développement. Le tableau ci-dessous présente la question qui permet de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée au développement.

Tableau B.6**Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée au développement¹**

1. Un médecin, un psychologue ou un autre professionnel de la santé vous a-t-il déjà dit que vous aviez un problème ou un trouble du développement? Celui-ci pourrait inclure la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, etc.	Oui	Non
	Incapacité liée au développement	Pas d'incapacité liée au développement

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées à la santé mentale

Les personnes qui ont une incapacité liée à la santé mentale sont celles dont les activités sont limitées en raison d'une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale. Trois questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale. La première question demandait au répondant s'il avait une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale. Si la réponse à cette question était « Oui », alors on demandait ensuite à quelle fréquence cette condition limitait ses activités (lorsque le répondant consommait des médicaments ou avait recours à une thérapie, le cas échéant). Enfin, si le répondant déclarait une telle limitation, une question de suivi lui demandait de préciser le degré de difficulté éprouvé dans ses activités lorsque cette condition se manifestait (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent des difficultés en raison d'une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale, celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » ou « aucune » difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité liée à la santé mentale. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces trois questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale.

Tableau B.7
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée à la santé mentale¹

1. Avez-vous une quelconque condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale? Celles-ci pourraient inclure des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie, l'anorexie ainsi que d'autres condition.					
3. Lorsque cette condition se manifeste, combien de difficulté avez-vous avec vos activités?²	Si la réponse à la question 1 est « Oui » :				
	2. À quelle fréquence cette condition limite-t-elle vos activités?²				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	Pas d'incapacité liée ³ à la santé mentale	Pas d'incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale
Un peu de difficulté	Pas d'incapacité liée ³ à la santé mentale	Pas d'incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale
Beaucoup de difficulté	Pas d'incapacité liée ³ à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale
Ne peut pas faire la plupart des activités	Pas d'incapacité liée ³ à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale	Incapacité liée à la santé mentale

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. Lorsque le répondant consommait des médicaments ou avait recours à une thérapie, le cas échéant.

3. La question de suivi 3 relative au niveau de difficulté dans les activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré ne jamais être limités dans leurs activités en réponse à la question 2.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées à la mémoire

Les personnes qui ont une incapacité liée à la mémoire sont celles dont les activités sont limitées en raison de troubles de mémoire continus ou de périodes de confusion. Trois questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée à la mémoire. La première question demandait au répondant s'il avait des troubles de mémoire continus ou des périodes de confusion, en excluant les oublis occasionnels tels que ne plus se souvenir où il a mis ses clés. Si la réponse à cette question était « Oui », on demandait ensuite à quelle fréquence ce problème limitait ses activités (lorsque le répondant consommait des médicaments ou avait recours à une thérapie, le cas échéant). Enfin, si le répondant déclarait une telle limitation, une question de suivi lui demandait de préciser le degré de difficulté éprouvé dans ses activités lorsque ce problème se manifestait (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent des troubles de mémoire continus ou des périodes de confusion, celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la mémoire. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » ou « aucune » difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité liée à la mémoire. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces trois questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la mémoire.

Tableau B.8
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée à la mémoire¹

1. Avez-vous des troubles de mémoire continus ou des périodes de confusion? Veuillez exclure les oublis occasionnels, comme par exemple ne plus se souvenir où l'on a mis ses clés.					
3. Combien de difficulté avez-vous avec vos activités à cause de ce problème²	Si la réponse à la question 1 est « Oui » :				
	2. À quelle fréquence ce problème limite-t-il vos activités²				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	Pas d'incapacité liée à la mémoire ³	Pas d'incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire
Un peu de difficulté	Pas d'incapacité liée à la mémoire ³	Pas d'incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire
Beaucoup de difficulté	Pas d'incapacité liée à la mémoire ³	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire
Ne peut pas faire la plupart des activités	Pas d'incapacité liée à la mémoire ³	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire	Incapacité liée à la mémoire

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. Lorsque le répondant consommait des médicaments ou avait recours à une thérapie, le cas échéant.

3. La question de suivi 3 relative au niveau de difficulté dans les activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré n'être jamais limités dans leurs activités en réponse à la question 2.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées à l'apprentissage

Les personnes qui ont une incapacité liée à l'apprentissage sont celles dont les activités sont limitées en raison d'une difficulté d'apprentissage autodéclarée ou diagnostiquée par un professionnel de la santé. Quatre questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage. La première question demandait au répondant s'il avait une condition qui rendait l'apprentissage difficile pour lui en général. On demandait ensuite si un enseignant, un médecin ou un autre professionnel de la santé lui avait déjà dit qu'il avait un trouble d'apprentissage. Si la réponse à l'une ou l'autre de ces questions était « Oui », on demandait ensuite à quelle fréquence cette condition limitait ses activités. Enfin, si le répondant déclarait une telle limitation, une question de suivi lui demandait de préciser le degré de difficulté éprouvé dans ses activités en raison de cette condition (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui ont une difficulté d'apprentissage autodéclarée ou diagnostiquée, celles qui ont déclaré que cette difficulté limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » ou « aucune » difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités— ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité liée à l'apprentissage. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces quatre questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage.

Tableau B.9**Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée à l'apprentissage¹**

1. Croyez-vous avoir une condition qui rend l'apprentissage difficile pour vous en général? Ceci pourrait inclure les troubles d'apprentissage tels que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention ainsi que d'autres conditions.

2. Un enseignant, un médecin ou un autre professionnel de la santé vous a-t-il déjà dit que vous aviez un trouble d'apprentissage?

4. Combien de difficulté avez-vous avec vos activités à cause de cette condition? (2)	Si la réponse à la question 1 ou à la question 2 est « Oui » :				
	3. À quelle fréquence cette condition limite-t-elle vos activités?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	Pas d'incapacité liée ² à l'apprentissage	Pas d'incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage
Un peu de difficulté	Pas d'incapacité liée ² à l'apprentissage	Pas d'incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage
Beaucoup de difficulté	Pas d'incapacité liée ² à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage
Ne peut pas faire la plupart des activités	Pas d'incapacité liée ² à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage	Incapacité liée à l'apprentissage

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. La question de suivi 4 relative au niveau de difficulté dans les activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré ne jamais être limités dans leurs activités en réponse à la question 3.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités liées à la douleur

Les personnes qui ont une incapacité liée à la douleur sont celles dont les activités sont limitées en raison d'une douleur toujours présente ou qui revient de temps à autre. Quatre questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité liée à la douleur. La première question demandait au répondant s'il éprouvait une douleur qui était toujours présente. On demandait ensuite s'il éprouvait des périodes de douleur qui reviennent de temps à autre. Si la réponse à l'une ou l'autre de ces questions était « Oui », on demandait ensuite à quelle fréquence cette condition limitait ses activités. Enfin, si le répondant déclarait une telle limitation, une question de suivi lui demandait de préciser le degré de difficulté éprouvée à effectuer ses activités en raison de cette douleur (lorsque le répondant consomme des médicaments ou a recours à une thérapie, le cas échéant) (voir le tableau ci-dessous).

Parmi les personnes qui éprouvent une douleur chronique ou occasionnelle, celles qui ont déclaré que cette douleur limitait leurs activités étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la douleur. Seule exception à cette règle : les répondants déclarant éprouver « un peu » ou « aucune » difficulté, mais être « rarement » limités dans leurs activités – ce groupe de personnes n'était pas considéré comme ayant une incapacité liée à la douleur. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces quatre questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la douleur.

Tableau B.10
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité liée à la douleur¹

1. Avez-vous de la douleur qui est toujours présente?		Si la réponse à la question 1 ou à la question 2 est « Oui » :				
2. Avez-vous des périodes de douleur qui reviennent de temps à autre?		3. À quelle fréquence cette douleur limite-t-elle vos activités? ²				
4. Lorsque vous ressentez cette douleur, combien de difficulté avez-vous avec vos activités? ²		Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté		Pas d'incapacité liée à la douleur ³	Pas d'incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur
Un peu de difficulté		Pas d'incapacité liée à la douleur ³	Pas d'incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur
Beaucoup de difficulté		Pas d'incapacité liée à la douleur ³	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur
Ne peut pas faire la plupart des activités		Pas d'incapacité liée à la douleur ³	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur	Incapacité liée à la douleur

1. On a demandé aux répondants des renseignements concernant les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus.

2. Lorsque le répondant consomme des médicaments ou a recours à une thérapie, le cas échéant.

3. La question de suivi 4 relative au niveau de difficulté dans les activités n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré ne jamais être limités dans leurs activités en réponse à la question 3.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Incapacités inconnues

Les personnes qui ont une incapacité inconnue sont celles dont les activités sont limitées en raison de tout problème de santé ou condition autre que les 10 types spécifiques d'incapacité évalués par l'enquête (vision, ouïe, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, santé mentale et mémoire). Deux questions ont servi à identifier les personnes ayant une incapacité inconnue. La première question demandait au répondant s'il avait tout autre problème de santé ou condition (qui n'avait pas déjà été déclaré) qui durait depuis six mois ou qui pourrait durer six mois ou plus. Si la réponse à cette question était « Oui », on demandait ensuite à quelle fréquence ce problème de santé ou condition limitait ses activités (voir le tableau ci-dessous). L'Enquête ne cherchait pas à préciser le niveau de difficulté associé au type d'incapacité inconnue.

On notera que le type d'incapacité inconnue est comptabilisé uniquement si aucune autre limitation n'a été déclarée pour l'un ou l'autre des 10 types spécifiques d'incapacité susmentionnés. On a en effet observé que les répondants qui ont une incapacité appartenant à l'un des 10 types ont tendance à déclarer la maladie ou la condition à la source de leur incapacité dans la catégorie « Autre ». On évite ainsi la double comptabilisation de certains types d'incapacités.

Ainsi, parmi les personnes qui ont déclaré avoir un autre problème de santé ou condition à long terme et pour lesquelles aucune autre limitation n'a été déclarée pour l'un ou l'autre des 10 types spécifiques d'incapacité susmentionnés, celles qui ont déclaré « parfois », « souvent » ou « toujours » être limitées dans leurs activités en raison de cet autre problème de santé ou condition étaient classées dans la catégorie des personnes ayant une incapacité inconnue. Le tableau ci-dessous résume les combinaisons de réponses à ces deux questions qui permettent de classer un répondant dans la catégorie des personnes ayant une incapacité inconnue.

Tableau B.11
Combinaisons de réponses aux questions d'identification des incapacités utilisées pour identifier une incapacité inconnue

1. Avez-vous tout autre problème de santé ou condition qui dure depuis six mois ou qui pourrait durer six mois ou plus?	2. À quelle fréquence ce problème de santé ou condition limite-t-il vos activités?				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Oui ¹	Pas d'incapacité inconnue	Pas d'incapacité inconnue	Incapacité inconnue¹	Incapacité inconnue¹	Incapacité inconnue¹
Non	Pas d'incapacité inconnue ²	Pas d'incapacité inconnue ²	Pas d'incapacité inconnue ²	Pas d'incapacité inconnue ²	Pas d'incapacité inconnue ²

1. Une personne est classée dans la catégorie des personnes ayant une incapacité inconnue seulement si elle a déclaré avoir un autre problème de santé ou condition à long terme à la question 1; a déclaré « parfois », « souvent » ou « toujours » être limitée dans ses activités à la question de suivi 2; et si elle n'a déclaré aucune autre incapacité appartenant à l'un des 10 types spécifiques d'incapacité évalués par l'Enquête.

2. La question de suivi 2 n'a pas été posée aux répondants qui ont déclaré ne pas avoir un autre problème de santé ou condition à long terme en réponse à la question 1.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Annexe C – Indicateurs de sévérité des incapacités

Scores et classes de sévérité

Des scores de sévérité ont été créés à partir des questions d'identification des incapacités (QII). On décrit ici la méthode utilisée pour dériver un score pour chaque type d'incapacité, puis un score global tenant compte de tous les types d'incapacité.

Les scores se devaient de répondre aux critères suivants :

- le score doit augmenter avec le niveau de difficulté relié à l'incapacité
- le score doit augmenter avec la fréquence de la limitation des activités
- et pour le score global :
- le score doit aussi augmenter avec le nombre de types d'incapacité

Afin de faciliter l'utilisation des scores de sévérité, des classes de sévérité ont aussi été établies pour chaque type d'incapacité et au niveau global.

Score par type d'incapacité

À partir d'une grille de pointage qui tient compte à la fois de l'intensité des difficultés (Aucune difficulté, Un peu de difficulté, Beaucoup de difficulté ou En est incapable) et de la fréquence des limitations d'activité (Jamais, Rarement, Parfois, Souvent ou Toujours), un score est assigné à chacun des 10 types d'incapacité. Ce score augmente avec le niveau de difficulté éprouvé et avec la fréquence de la limitation. Ainsi, une personne déclarant être incapable de faire une activité et être toujours limitée dans ses activités aura le score maximum pour ce type d'incapacité. Voici la grille de pointage qui a été établie pour chaque type d'incapacité. Cette grille donne un plus haut score aux réponses les plus sévères, un score moyen aux réponses modérées, et un score plus bas aux réponses légères.

Tableau C.1

Grille de pointage fondée sur l'intensité de la difficulté et la fréquence des limitations d'activités

Intensité de la difficulté	Fréquence des limitations d'activités				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	0	0	2 ¹	3 ¹	4 ²
Un peu de difficulté	0	0	4 ²	6 ²	12 ³
Beaucoup de difficulté	0	3 ¹	6 ²	18 ³	20 ³
En est incapable	0	4 ²	12 ³	20 ³	24 ³

1. Réponses légères

2. Réponses modérées

3. Réponses sévères

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Le score pour chacun des types d'incapacité est par la suite normalisé à une valeur comprise entre 0 et 1. Pour ce faire, le score de chaque cellule est divisé par le score maximum possible, soit 24. Le tableau suivant présente le score normalisé pour chaque type d'incapacité.

Tableau C.2
Pointage normalisé fondé sur l'intensité de la difficulté et la fréquence des limitations d'activités

Intensité de la difficulté	Fréquence des limitations d'activités				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	0	0	0.0833 ¹	0.1250 ¹	0.1667 ²
Un peu de difficulté	0	0	0.1667 ²	0.2500 ²	0.5000 ³
Beaucoup de difficulté	0	0.1250 ¹	0.2500 ²	0.7500 ³	0.8333 ³
En est incapable	0	0.1667 ²	0.5000 ³	0.8333 ³	1.0000 ³

1. Réponses légères

2. Réponses modérées

3. Réponses sévères

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Cas spéciaux

La grille de pointage illustrée précédemment a été utilisée telle quelle pour la majorité des types d'incapacité, mais a dû être adaptée pour trois situations particulières : le type Inconnu, les incapacités liées au développement, et les types Mobilité et Flexibilité.

D'abord, pour le type Inconnu, les QII ne comprenaient pas de question sur l'intensité de la difficulté. Ainsi, on considérait comme ayant une incapacité seulement les personnes ayant déclaré être limitées « Parfois », « Souvent » ou « Toujours ». Puisque par définition les personnes de type Inconnu n'ont qu'un seul type d'incapacité, on a examiné la distribution de l'intensité chez les autres personnes n'ayant qu'un seul des 10 types d'incapacité. Il s'avère que dans la grande majorité des cas, le niveau d'intensité était « Un peu de difficulté ». On a donc, pour le type Inconnu, utilisé la grille de pointage présentée au Tableau C.2 en fixant le niveau d'intensité à « Un peu de difficulté ». Ainsi, les réponses « Parfois » recevaient 0,1667 point, les « Souvent », 0,25 point et les « Toujours », 0,50 point.

Le second cas spécial concerne les incapacités liées au développement. Pour ce type d'incapacité, on considère qu'une personne a une incapacité dès qu'elle déclare avoir été diagnostiquée avec ce trouble, et ce, peu importe le niveau de difficulté et la fréquence de limitations qu'elle a déclarés. Toutefois, lorsqu'on calcule le score pour ce type, on veut éviter que certaines personnes ayant une incapacité liée au développement obtiennent un score nul ou très petit. Un score minimum a donc été fixé pour les personnes ayant une incapacité liée au développement. On utilise la grille pour déterminer le score, mais si la fréquence de la limitation déclarée est « Jamais », ou si elle est « Rarement » combinée à « Aucune difficulté » ou « Un peu de difficulté », alors on fixe le score à 0,0833, ce qui correspond au score minimum qu'une personne peut obtenir pour n'importe quel autre type d'incapacité. On a fixé un score minimum pour environ 1 cas sur 6 de personnes ayant une incapacité liée au développement.

Le troisième cas spécial concerne les types Mobilité et Flexibilité. Pour ces deux types, on retrouve non pas une, mais deux questions portant sur l'intensité de la difficulté. Pour calculer le score de ces deux types, on a utilisé l'intensité la plus élevée déclarée aux deux questions, combinée à la fréquence de la limitation. On a décidé d'utiliser l'intensité la plus grande plutôt qu'une moyenne, par exemple, car on désire donner la même importance à chacun des 10 types dans le calcul du score global. Le fait qu'on ait besoin de deux questions pour établir si le répondant a de la difficulté avec sa mobilité ou sa flexibilité ne devrait pas diminuer le score de cette personne lorsqu'une des deux questions indique « Aucune difficulté » tandis que l'autre indique « En est incapable », par exemple.

Classe de sévérité par type d'incapacité

Pour **chaque type d'incapacité**, on définit deux classes de sévérité : les incapacités moins sévères et les incapacités plus sévères. Les personnes qui obtiennent un score de 0,5 ou plus pour un type d'incapacité donné sont classées parmi les plus sévères, les autres sont classées parmi les moins sévères. Les personnes qui reçoivent un score de 0 pour un type d'incapacité sont classées comme n'ayant pas ce type d'incapacité.

On a créé une variable de classe de sévérité pour chaque type d'incapacité : **DVIS_CL** concernant la vision, **DHEAR_CL** concernant l'ouïe, **DMOB_CL** concernant la mobilité, **DFLEX_CL** concernant la flexibilité,

DDEX_CL concernant la dextérité, **DPAIN_CL** concernant la douleur, **DLRN_CL** concernant l'apprentissage, **DDEV_CL** concernant le développement, **DMENT_CL** concernant la santé mentale, **DMEM_CL** concernant la mémoire, et **DUNK_CL** concernant les incapacités de type inconnu. Chaque variable prend les valeurs suivantes :

- 0 = aucune incapacité
- 1 = moins sévère
- 2 = plus sévère

Score global

Le **score global de sévérité** pour une personne, **DSCORE**, est obtenu en calculant la moyenne des scores normalisés des 10 types d'incapacité. Ainsi, plus une personne présente de types d'incapacité, plus son score global sera élevé. Aussi, par définition, le score global est compris entre 0 et 1. Les personnes n'ayant pas déclaré d'incapacité pour les 10 types, mais ayant déclaré une autre condition ou un autre problème de santé (donc de type Inconnu) obtiennent un score global correspondant au score normalisé du type Inconnu divisé par 10.

Classe de sévérité globale

Afin de faciliter l'utilisation du score global de sévérité, des **classes de sévérité globale** ont été établies (variable **DCLASS**). Il est important de noter que le nom assigné à chaque classe a pour seul but d'en faciliter l'utilisation. Il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne. En d'autres termes, la façon d'interpréter ces classes est de dire que les personnes de la classe 1 ont une incapacité moins sévère que celles de la classe 2, les personnes de la classe 2 ayant une incapacité moins sévère que celles de la classe 3, et les personnes de la classe 3 ayant une incapacité moins sévère que celles de la classe 4.

- 1 = Incapacité légère
- 2 = Incapacité modérée
- 3 = Incapacité sévère
- 4 = Incapacité très sévère

Le point de coupure entre les classes 2 et 3 a d'abord été déterminé de façon graphique. En effet, il existe une coupure naturelle dans la distribution du score global autour de la valeur de 0,1. Cette valeur correspond en fait au score d'une personne qui aurait obtenu le nombre de points maximum pour un seul type d'incapacité. Cette personne serait donc dans la classe des incapacités sévères. Pour qu'une personne soit classée parmi les incapacités très sévères, il lui faut le double de ce score, soit 0,2. Un score de 0,2 correspond à celui d'une personne qui aurait obtenu le nombre maximum de points pour deux types d'incapacité. Enfin, le point de coupure entre la classe 1 et la classe 2 correspond à la moitié du score requis pour faire partie de la classe 3, soit 0,05. Cette valeur correspond au score d'une personne qui se situerait dans la tranche moyenne de points pour un seul type d'incapacité, par exemple, ou dans la tranche moins élevée de points pour plusieurs types d'incapacité. Cette personne serait donc dans la classe des incapacités modérées.

Le tableau suivant présente la répartition des personnes avec incapacité selon les quatre classes de sévérité.

Tableau C.3
Répartition des personnes ayant une incapacité selon la classe de sévérité, Canada

Classe de sévérité	Personnes avec incapacité	
	nombre	pourcentage
Classe 1 = légère	2 324 430	37,2
Classe 2 = modérée	1 242 910	19,9
Classe 3 = sévère	1 295 660	20,7
Classe 4 = très sévère	1 383 630	22,2

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Score global pour les personnes sans incapacité à l'ECI

Dans l'échantillon de l'ECI (l'échantillon des OUI), les personnes sans incapacité sont : les personnes interviewées dans le cadre de l'ECI qui ont déclaré n'être « Jamais » limitées ainsi que celles qui ont déclaré n'être limitées que « Rarement » et éprouver « Aucune difficulté » ou « Un peu de difficulté » (on les appelle les « faux positifs »). Ces personnes étaient, aux fins de l'entrevue de l'ECI, considérées comme n'ayant pas d'incapacité et n'ont donc pas eu à répondre aux questions d'enquête suivantes. Les personnes sans incapacité ont toutes un score global de 0⁴⁸.

48. Cette remarque vaut aussi pour les personnes de l'échantillon des NON puisqu'elles sont par définition sans incapacité. Voir l'énoncé à la toute fin du chapitre 3.

Annexe D – Indicateurs de l'enquête selon le module du questionnaire

La liste ci-dessous contient la description des indicateurs du questionnaire ainsi que des variables dérivées (VD) combinant différents éléments du questionnaire. Des VD sont créées afin d'aider les chercheurs à utiliser pleinement les données mises à leur disposition.

Pour consulter la liste complète des variables, reportez-vous aux dictionnaires des données de l'ECI de 2017. Pour de plus amples renseignements sur la façon d'obtenir ces dictionnaires, veuillez communiquer avec les [Services à la clientèle de Statistique Canada](#) ou composez le 1-800-263-1136.

L'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017

Introduction – Pour commencer

Cette section décrit l'objet de l'enquête ainsi que son caractère volontaire. Elle comprend aussi une explication du couplage effectué entre les données de l'enquête et celles du Recensement de 2016.

Par la suite, un module préliminaire de nature technique détermine si la personne répond en son nom ou au nom de quelqu'un d'autre (personne interposée).

Questions d'identification des incapacités (QII)

Les questions de sélection des QII évaluent la présence et la sévérité de dix catégories distinctes d'incapacités liées à des difficultés ou à des problèmes de santé qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus. Ces questions servent à connaître la fréquence à laquelle une difficulté limite les activités pour les types d'incapacité suivants :

1. Vision
2. Ouïe
3. Mobilité
4. Flexibilité
5. Dextérité
6. Douleur
7. Apprentissage
8. Développement
9. Santé mentale
10. Mémoire

On identifie aussi la présence d'un type d'incapacité « Inconnu ».

En 2017, on a ajouté des questions qui portent sur l'âge auquel l'incapacité a commencé et l'âge auquel la personne a commencé à être limitée, et ce, pour tous les types d'incapacité.

Les variables dérivées des QII comprennent le statut d'incapacité ainsi que des indicateurs des différents types d'incapacité — liée à la vision, à l'ouïe, à la flexibilité, à la dextérité, à l'apprentissage, à la douleur, au développement, à la santé mentale, à la mémoire et au type d'incapacité inconnu, et également le nombre de types d'incapacité.

Les variables dérivées connexes comprennent des classes de sévérité relatives à la vue, à l'ouïe, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, à la santé mentale, à la mémoire, au développement et aux incapacités de type inconnu, un score de sévérité global et une classe de sévérité globale.

Un ensemble supplémentaire de variables dérivées fournit une répartition par groupe d'âge pour l'âge du commencement de l'incapacité et l'âge du commencement des limitations de chaque type d'incapacité, et ce, pour tous les types d'incapacité.

Incapacités épisodiques (EPD)

Ces questions ont été ajoutées au contenu de l'enquête en 2017. On demande aux répondants d'indiquer s'ils ont des périodes au cours desquelles ils ne sont pas limités par leur état de santé, si leur état de santé s'améliore, se détériore ou reste à peu près le même, et la durée prévue de leurs limitations.

Condition principale (MC)

Ce module sert à déterminer le principal problème de santé, soit celui qui cause le plus de difficulté au répondant ou qui limite le plus ses activités. Les répondants peuvent fournir un maximum de deux problèmes de santé qui contribuent aux difficultés ou aux limitations d'activités qu'ils subissent. Du contenu a été ajouté en 2017, soit une question de suivi sur les accidents et blessures qui sert à différencier ceux qui se sont produits au travail, à la maison, en voiture ou dans le cadre de la pratique d'un sport.

Les conditions principales sont codées selon la Classification internationale des maladies (CIM-10).

Aides et appareils fonctionnels (AADH, AADV, AADM, AADL, AADA)

Les aides et appareils fonctionnels sont couverts par cinq modules. Les répondants ont cheminé dans ces modules selon leur(s) type(s) d'incapacité, qui avaient été déterminés à l'aide des questions d'identification des incapacités.

- Ouïe (AADH)
- Vision (AADV)
- Mobilité et agilité (flexibilité et dextérité) (AADM)
- Apprentissage et développement (AADL)
- Tous les types d'incapacités (AADA)

Des questions ont été posées au sujet des aides, appareils fonctionnels et équipements spécialisés que le répondant a utilisés et de ceux dont il avait besoin. Plus de 50 appareils précis ont été inclus dans l'enquête, y compris de nouvelles technologies ajoutées pour le cycle de 2017 comme des tablettes et des montres intelligentes. De plus, les répondants pouvaient nommer d'autres aides qu'ils avaient utilisées. On a ensuite demandé aux répondants ayant déclaré avoir besoin d'un appareil qu'ils n'avaient pas d'indiquer les raisons pour lesquelles leur besoin n'était pas comblé. Pour ce qui est des personnes ayant une incapacité auditive, des questions ont été posées au sujet de l'utilisation de la lecture sur les lèvres, du langage gestuel et des interprètes en langage gestuel.

Les variables dérivées comprennent l'utilisation d'aides auditives, le nombre d'aides auditives utilisées, et si les besoins d'aides pour mieux entendre sont comblés; l'utilisation d'aides pour la vision, le nombre d'aides utilisées pour la vision, et si les besoins d'aides de ce type sont comblés; l'utilisation d'aides pour faciliter la mobilité ou l'agilité (flexibilité ou dextérité), le nombre d'aides utilisées pour faciliter la mobilité ou l'agilité (flexibilité ou dextérité), et si les besoins d'aides pour faciliter la mobilité ou l'agilité (flexibilité ou dextérité) sont comblés; l'utilisation d'aides pour l'apprentissage ou un problème de développement, le nombre d'aides utilisées pour l'apprentissage ou un problème de développement et si les besoins d'aides pour l'apprentissage ou le problème de développement sont comblés; l'utilisation d'aides pour tout problème de santé, le nombre d'aides utilisées pour tout problème de santé, et si les besoins d'aides pour tout problème de santé sont comblés; l'utilisation globale d'aides et le nombre total d'aides utilisées.

Consommation de médicaments (MED)

Ce module porte sur les médicaments sous ordonnance que prend le répondant en raison de son état. On pose également au répondant des questions portant sur l'incidence des coûts des médicaments sur leur consommation.

Aide reçue (HRE)

Ce module porte sur le type d'aide reçue par les répondants, en raison de leur état, pour effectuer leurs activités quotidiennes. Les répondants doivent inclure l'aide reçue de la part de la famille, d'amis, de voisins et d'organismes, qu'elle ait été fournie à titre gracieux ou contre rémunération. Les activités quotidiennes comprennent la préparation des repas, les travaux ménagers quotidiens, les gros travaux ménagers, les déplacements pour aller à des rendez-vous et pour faire des achats, la gestion des finances personnelles, les soins personnels, l'aide pour des soins médicaux de base à domicile et la mobilité à la maison.

On a identifié les activités pour lesquelles des besoins n'étaient pas comblés. Les répondants qui déclarent recevoir de l'aide pour plus d'une activité doivent répondre à des questions supplémentaires au sujet de la fréquence de l'aide reçue et des personnes ou des organismes qui les aident à effectuer leurs activités quotidiennes. Les répondants doivent également répondre à des questions portant sur les dépenses directes encourues au cours des 12 derniers mois afin de recevoir de l'aide pour effectuer leurs activités quotidiennes.

Veuillez noter que cette section a trait uniquement à l'aide « humaine » et non à l'assistance technique.

Les variables dérivées comprennent : si le besoin d'aide pour préparer les repas est comblé, si le besoin d'aide pour les travaux ménagers quotidiens est comblé, si le besoin d'aide pour les gros travaux ménagers est comblé, si le besoin d'aide pour se rendre à des rendez-vous est comblé, si le besoin d'aide pour la gestion des finances personnelles est comblé, si le besoin d'aide pour les soins personnels est comblé, si le besoin d'aide pour des soins médicaux de base à domicile est comblé, si le besoin d'aide pour se déplacer à la maison est comblé et si le répondant a besoin d'aide pour au moins une activité quotidienne.

Services de soins de santé (HCS)

Ce nouveau module de 2017 couvrirait l'utilisation de diverses thérapies et de divers services d'aide sociale par les personnes ayant une incapacité en raison de leur état de santé. Cela comprenait les traitements de physiothérapie, de massothérapie ou de chiropractie, les services d'orthophonie, les services d'ergothérapie, les soins infirmiers professionnels à domicile, les services de counseling offerts par un psychologue, un psychiatre, un psychothérapeute ou un travailleur social, les services de groupes de soutien, les services de halte-accueil ou les lignes téléphoniques d'information ou de soutien, les services de toxicomanie, le tutorat et d'autres thérapies ou services. Les besoins insatisfaits en termes de ces thérapies et services ont aussi été inclus.

Les variables dérivées comprennent la satisfaction des besoins en matière de traitements de physiothérapie, de massothérapie ou de chiropractie, la satisfaction des besoins en matière de services d'orthophonie, la satisfaction des besoins en matière de services d'ergothérapie, la satisfaction des besoins en matière de soins infirmiers professionnels à domicile, la satisfaction des besoins en matière de services de counseling offerts par un psychologue, un psychiatre, un psychothérapeute ou un travailleur social, la satisfaction des besoins en matière de services de groupes de soutien, de services de halte-accueil ou de lignes téléphoniques d'information ou de soutien, la satisfaction des besoins en matière de services de toxicomanie, la satisfaction des besoins en matière de tutorat et la satisfaction des besoins en matière d'une autre thérapie ou d'un autre service.

Éducation (EDU, EEX, EDB)

Un ensemble de trois modules détaillés portant sur l'éducation a été inclus dans l'enquête :

- Éducation (fréquentation scolaire) (EDU)
- Expériences pédagogiques (EEX)
- Antécédents scolaires (EDB)

Le premier module (EDU) porte sur la fréquentation scolaire récente et passée, le statut à temps plein ou à temps partiel, et le type d'établissement institutionnel fréquenté. Les répondants qui fréquentaient actuellement une école ou qui avaient fréquenté l'école en 2016 ou 2017 devaient répondre à des questions supplémentaires au sujet de leurs besoins en matière d'installations modifiées, de transports adaptés, d'appareils, de services de

soutien, d'un programme d'études modifié ou de plus de temps pour passer des tests afin de suivre des cours. Lorsqu'un besoin était signalé, les répondants devaient préciser si les mesures d'adaptation requises avaient été mises à leur disposition.

L'objet du deuxième module (EEX) est de déterminer l'incidence de l'état de santé d'un répondant sur son expérience pédagogique et son niveau de scolarité. Les répondants doivent répondre à des questions portant sur les difficultés qu'ils ont éprouvées lors de leurs études. Les questions portent sur les répercussions d'avoir un problème de santé sur les choix de cours ou de carrière, le type d'école ou le lieu d'études, les dépenses supplémentaires et la période de temps nécessaire pour terminer les études. De plus, des questions sont posées au sujet des répercussions sociales perçues du problème de santé en ce qui a trait à l'exclusion et l'intimidation.

Le dernier module (EDB) porte sur le plus haut niveau de scolarité terminé, l'endroit où les études ont été suivies et le principal domaine d'études du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu.

Les variables dérivées comprennent la fréquentation scolaire par établissement institutionnel, le statut d'étudiant à temps plein ou à temps partiel et les années supplémentaires qui ont été nécessaires pour atteindre le présent niveau de scolarité en raison de l'incapacité. Le principal domaine d'études a été codé conformément à la Classification des programmes d'enseignement (CPE Canada 2016).

Emploi

Un ensemble détaillé de 26 modules sert à examiner les expériences d'emploi des personnes ayant une incapacité. Les répondants cheminaient dans différents ensembles de modules selon qu'ils étaient actuellement occupés, en chômage, ou qu'ils ne faisaient pas partie de la population active, une classification fondée sur les réponses aux deux premiers modules.

Tous les groupes

- Activité sur le marché du travail (LMAM)
- Situation vis-à-vis de l'activité (LMA2)

Cet ensemble de modules a été utilisé pour identifier la situation vis-à-vis de l'activité des répondants – occupés, en chômage ou ne faisant pas partie de la population active. La situation des répondants déterminait la séquence de questions qui leur étaient posées pour les prochains modules sur l'emploi.

Si un répondant travaillait la semaine précédant l'entrevue, il est classé comme occupant un emploi. S'il était absent du travail uniquement à cause d'une maladie, d'une maladie dans la famille, de vacances, d'un congé de maternité ou de paternité ou d'autres raisons, mais qu'il occupait toujours un emploi, il est classé comme occupant un emploi.

Les répondants qui ont indiqué qu'ils n'avaient pas de travail, mais qu'ils étaient disponibles pour travailler au cours de la semaine précédant l'interview étaient considérés en chômage. Cela comprend les personnes suivantes : 1) celles qui avaient cherché activement un travail rémunéré au cours des quatre dernières semaines; 2) celles qui étaient absentes du travail à cause d'une mise à pied temporaire, d'une mise à pied saisonnière, d'une blessure ou d'un congé de maladie qui n'était plus couvert par l'employeur; et 3) celles qui ont pris des dispositions pour commencer un emploi au cours des quatre semaines suivant l'interview.

Le répondant était considéré comme inactif s'il n'était ni employé ni en chômage au cours de la semaine précédant l'interview. En d'autres mots, il n'avait pas d'emploi et il ne pouvait pas commencer un emploi dans les quatre semaines à venir en raison de ses études, d'une maladie ou d'une incapacité, ou d'obligations personnelles et familiales, ou il ne cherchait pas d'emploi.

Pour la population occupant un emploi

- Catégorie de travailleurs (LMA3)
- Travailleur autonome (SEMP)

- Durée d'occupation de l'emploi (JT)
- Industrie (LMA4)
- Professions (LMA5)
- Milieu de travail (WKPL)
- Nombre habituel d'heures travaillées (LMA6)
- Emploi à temps partiel (PT)
- Emploi permanent (PW)
- Périodes sans emploi (POU)
- Détails liés à l'emploi (EDE)

Cet ensemble de modules s'adressait aux personnes qui occupaient un emploi ou travaillaient dans une entreprise au cours de la semaine de référence (c'est-à-dire la semaine précédant l'interview). Les répondants occupant un emploi devaient répondre à des questions au sujet de leur emploi actuel ou de leur entreprise, y compris la catégorie de travailleurs à laquelle ils appartiennent (employé, travailleur autonome ou travailleur non rémunéré dans une entreprise familiale), la raison pour laquelle ils sont des travailleurs autonomes (le cas échéant), l'année à laquelle l'emploi actuel a commencé, l'industrie, la profession, le nombre d'employés sur les lieux de travail, la présence d'un syndicat, le nombre d'heures travaillées, les raisons pour lesquelles ils travaillent à temps partiel (le cas échéant) et le caractère permanent ou non de leur travail. Ce groupe de répondants est aussi questionné à propos de toute période de chômage.

Les répondants doivent également répondre aux questions portant sur les effets de leur incapacité sur leur travail. On demande aux répondants si le fait d'avoir une incapacité limite la quantité ou le type de travail qu'ils peuvent faire et si leur état de santé a un effet sur leur capacité de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel.

Pour la population en chômage

- Recherche d'emploi (LW)
- Liens à l'emploi précédent (PJA)
- Détails liés aux personnes sans emploi (UDE)
- Périodes d'emploi (POE)
- Mobilité de la main-d'œuvre (LM)

Cet ensemble de modules s'adressait aux personnes qui n'avaient pas occupé un emploi ou travaillé dans une entreprise au cours de la semaine de référence (c'est-à-dire la semaine précédant l'interview), mais qui étaient disponibles pour travailler. Les questions portaient sur leur démarche de recherche d'emploi et les obstacles auxquels ils ont été confrontés dans le cadre de celle-ci, ainsi que sur les caractéristiques de leurs antécédents professionnels, comme la dernière fois qu'ils ont travaillé. Pour les personnes qui avaient travaillé au cours des cinq dernières années (depuis 2012), des questions étaient posées au sujet de leur plus récent emploi ou entreprise, y compris le nombre d'heures travaillées, la catégorie de travailleurs (employé, travailleur autonome ou travailleur non rémunéré dans une entreprise familiale), l'industrie et la profession.

On a aussi demandé aux répondants en chômage si le fait d'avoir une incapacité influe sur leur capacité à chercher du travail et si leur incapacité limite la quantité ou le genre de travail qu'ils peuvent faire.

Pour la population inactive (qui ne fait pas partie de la population active)

- Liens à l'emploi précédent (PJA)
- Détails liés aux personnes hors de la population active (NDE)
- Liens avec le marché du travail (LA)
- Périodes d'emploi (POE)
- Mobilité de la main-d'œuvre (LM)

Cet ensemble de modules s'adressait à la population qui n'était ni active, ni en chômage. Les questions couvraient les antécédents professionnels, comme la dernière fois qu'ils avaient travaillé. Pour les personnes qui avaient travaillé au cours des cinq dernières années (depuis 2012), des questions ont été posées au sujet de leur plus récent emploi ou entreprise, y compris le nombre d'heures travaillées, la catégorie de travailleurs (employé, travailleur autonome ou travailleur non rémunéré dans une entreprise familiale), l'industrie et la profession.

On a aussi demandé aux répondants si leur incapacité les empêchait complètement de travailler, si elle limitait la quantité ou le genre de travail qu'ils pouvaient accomplir et s'il y avait des accommodements ou des modifications du milieu de travail qui leur permettraient de travailler. On les questionnait aussi sur leur capacité à chercher du travail et sur les obstacles qu'ils devaient surmonter pour chercher du travail.

Tous les groupes

- Classification des retraites (RETC)
- Détails liés à la retraite (RDE)
- Formation en milieu de travail (WTR)
- Modifications à l'emploi (EMO)
- Discrimination sur le marché du travail (LFD)

Le dernier ensemble de modules sur le thème de l'emploi a été posé à tous les groupes : la population active, la population en chômage et la population inactive.

Deux de ces modules portaient sur la retraite, y compris l'état actuel relativement à la retraite (complètement, partiellement ou non retraité), si les répondants avaient déjà pris leur retraite pour ensuite retourner au travail, l'année de la dernière retraite et les raisons pour lesquelles ils avaient pris leur retraite.

Le module sur la formation en milieu de travail portait sur la formation liée à l'emploi fournie ou payée par l'employeur ou l'entreprise du répondant au cours des 12 derniers mois de son emploi actuel ou de son emploi le plus récent. Les questions couvraient tant la formation en salle de classe que la formation en cours d'emploi. La formation liée à l'emploi qui n'était pas payée par l'employeur était aussi abordée, ainsi que les obstacles qui empêchaient les personnes qui désiraient suivre ce type de formation de le faire.

Le module sur les modifications d'emploi demande si les répondants avaient besoin ou auraient besoin de modifications ou de changements à leur emploi pour être en mesure de travailler, y compris les changements aux tâches ou aux conditions de travail, les aides techniques ou humaines ou les modifications à l'environnement de travail physique. Des questions de suivi étaient posées afin de déterminer si les modifications ou les changements requis avaient été demandés, s'ils avaient été mis à leur disposition et, sinon, les raisons pour lesquelles les accommodements n'avaient pas été fournis. Des questions ont aussi été posées sur les obstacles empêchant de demander des mesures d'accommodements.

À l'aide du module sur la discrimination de la population active, on questionnait le répondant sur sa perception d'être désavantagé dans le marché du travail, par exemple en se voyant refuser des entrevues, des emplois ou des promotions.

Les variables dérivées liées à l'emploi comprennent la situation d'activité, le statut d'employé à temps plein ou à temps partiel, l'année à laquelle le répondant a commencé à travailler à son emploi ou entreprise actuelle, le type d'industrie et de profession, l'année où il a travaillé pour la dernière fois et l'année de la dernière retraite.

Plusieurs questions des modules sur l'emploi permettent aussi d'évaluer l'admissibilité à l'équité en matière d'emploi pour les personnes ayant une incapacité, telle que définie dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, dont des variables dérivées connexes, veuillez consulter l'Annexe E.

L'industrie est codée selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), tant pour 2017 que pour 2012. La profession est codée selon la Classification nationale des professions (CNP) de 2016.

Santé générale (GH)

Ce nouveau module en 2017 comprend des indicateurs de santé générale perçue, de santé mentale perçue et de satisfaction à l'égard de la vie.

Confinés à la maison (HB)

Ce module, tiré de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006, se penche sur les personnes ayant une incapacité qui se considèrent confinées à la maison et les raisons invoquées pour expliquer cette situation.

Anciens combattants (VAC)

Ce nouveau module pour 2017 sert à identifier les anciens combattants des Forces armées canadiennes ayant des incapacités et déterminer leur dernière année de service. Ce module permet aussi d'identifier les membres actifs qui vivent dans des logements privés au Canada (en gardant en tête que le plan d'échantillonnage de l'enquête exclut les membres actuels qui vivent dans des logements collectifs, comme les bases des Forces armées canadiennes, et ceux qui vivent à l'extérieur du Canada).

Les VD comprennent le statut de membre des Forces canadiennes et la date de libération des Forces.

Utilisation d'Internet (IU)

Ce nouveau module de 2017 se penche sur la fréquence et le lieu d'utilisation d'Internet, les types d'utilisation d'Internet, les obstacles à son utilisation, le besoin de logiciels spécialisés ou d'autres adaptations pour accéder à Internet et tout besoin insatisfait en matière de logiciels spécialisés ou d'adaptations.

Accessibilité des services gouvernementaux (AGS)

Ce nouveau module de 2017 se penche sur les difficultés à accéder aux services gouvernementaux par Internet ou à l'aide d'autres moyens de communication en raison d'une incapacité, et permet de déterminer les méthodes de contact privilégiées par les répondants.

Sources de revenu (SNC)

Ce module comprend des questions au sujet du revenu personnel reçu de diverses sources en 2016, y compris l'emploi, le travail autonome, les indemnités d'accident du travail, l'assurance-emploi ou le Régime québécois d'assurance parentale, les divers types de prestations d'un régime de pension, les diverses sources des prestations d'invalidité, l'assistance sociale et les autres sources.

Annexe E – Questions sur l'équité en matière d'emploi

La définition des personnes ayant une incapacité selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1995 comprend les critères suivants :

- Les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et :
 - ▶ soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi; ou
 - ▶ soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience.
- La présente définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.

À des fins statistiques, l'ECI opérationnalise davantage ces critères en identifiant les personnes ayant une incapacité qui sont âgées entre 15 et 64 ans, qui ont travaillé récemment (au cours des 17 derniers mois) et qui ne sont pas retraitées de façon permanente.

Les questions précises de l'enquête utilisées pour répondre aux critères de définition de l'équité en matière d'emploi sont les suivantes.

Personnes ayant une incapacité à long terme

Questions d'identification des incapacités : DSQ_Q035 à DSQ_Q305

Désavantage dans le domaine de l'emploi

EDE_Q10, UDE_Q40, NDE_Q50 : Est-ce que votre état limite la quantité ou le genre de travail que vous pouvez faire dans votre emploi actuel ou dans votre entreprise?

LFD_Q20 : Vous considérez-vous désavantagé sur le plan du travail à cause de votre état?

Perception

EDE_Q30 : Croyez-vous qu'à cause de votre état il vous serait difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans votre emploi actuel?

LFD_Q25 : Croyez-vous que votre employeur actuel ou qu'un employeur éventuel vous considérerait comme étant désavantagé sur le plan du travail à cause de votre état?

Adaptations en milieu de travail

EMO_Q05 : À cause de votre état, avez-vous besoin d'une ou de plusieurs des choses suivantes pour être capable de travailler?

1. Tâches modifiées ou différentes
2. Travail à la maison
3. Horaire flexible ou réduction du temps de travail
4. Soutien humain
p. ex. lecteur, interprète en langage gestuel, instructeur ou assistant personnel

5. Aides techniques
p. ex. synthétiseur vocal, ATS, système à infrarouge ou appareil portable de prise de notes
6. Ordinateur, ordinateur portatif ou tablette électronique avec un logiciel spécialisé ou autres mesures d'adaptation
p. ex. le braille, logiciel de grossissement de texte, logiciel de reconnaissance vocale ou lecteur d'écran
7. Aides à la communication
p. ex. du matériel de lecture en braille ou en gros caractères ou de l'équipement d'enregistrement
8. Poste de travail modifié ou ergonomique
9. Chaise spéciale ou soutien dorsal
10. Mains courantes, rampes d'accès ou portes d'entrée ou couloirs élargis
11. Stationnement adapté ou accessible
12. Ascenseurs adaptés
13. Toilettes adaptées
14. Transport adapté
15. Autre équipement, aide ou aménagement spécial — précisez
16. Aucune de ces réponses

Des variables dérivées (VD) se trouvent dans la base de données de l'ECI; elles indiquent si les répondants répondent aux critères des catégories de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Annexe F – Codage : catégories supplémentaires et classifications types utilisées

Questions « Autre – Précisez » : création de catégories de réponses supplémentaires

Le tableau ci-dessous résume les catégories supplémentaires ajoutées à certaines questions de l'enquête pendant l'étape de codage des données, en se fondant sur les réponses fournies aux catégories « Autre – Précisez ». Lorsque le nombre le justifiait, on a créé des catégories afin de saisir les thèmes observés dans les données qui n'étaient pas reflétés dans les catégories existantes. Ces catégories sont donc des ajouts aux catégories qui apparaissent déjà dans le questionnaire de l'Enquête canadienne sur l'incapacité et elles pourront être consultées dans la base de données de l'enquête et dans les dictionnaires des données.

Tableau F.1
Catégories de réponse supplémentaires établies pour questions "Autre – précisez"

Thème	Indicateur	Questions	Catégories supplémentaire
Condition principale	La cause de la condition	MC_Q10, MC_Q25	<ul style="list-style-type: none"> • Mode de vie
Aides et appareils fonctionnels	Aides et appareils fonctionnels utilisés à cause d'un problème d'audition ou un trouble auditif	AADH_Q05	<ul style="list-style-type: none"> • un casque d'écoute
Aides et appareils fonctionnels	Aides et appareils fonctionnels utilisés pour aider avec des difficultés d'apprentissage ou du développement	AADL_Q05	<ul style="list-style-type: none"> • du papier et crayon / prendre des notes
Aides et appareils fonctionnels	Aides et appareils fonctionnels utilisés pour aider avec n'importe quelle condition	AADA_Q040	<ul style="list-style-type: none"> • une machine à ventilation à pression positive continue (CPAP) • un coussin chauffant ou un sac de glace • un tensiomètre • des bas de contention
Aides et appareils fonctionnels	Aides et appareils fonctionnels dont besoin pour n'importe quelle condition, mais n'ont pas	AADA_Q050	<ul style="list-style-type: none"> • une machine à ventilation à pression positive continue (CPAP)
Services de soins de santé	Services de soins de santé reçus en raison de leur état au cours des 12 derniers mois	HCS_Q05	<ul style="list-style-type: none"> • Services de naturopathe, d'homéopathe ou d'ostéopathe • Traitements d'acupuncture • Services d'un médecin de famille ou omnipraticien, d'une infirmière, ou de tout autre professionnel de la santé
Emploi à temps partiel	La raison principale pour travailler à temps partiel	PT_Q05	<ul style="list-style-type: none"> • Retraite / Préretraite • Travail autonome
Personnes hors de la population active	Obstacles rencontrés qui les ont découragés de chercher du travail	NDE_Q70	<ul style="list-style-type: none"> • État de santé • Âge
Mobilité de la main-d'oeuvre	Raisons ne peut pas déménager pour poursuivre de nouvelles perspectives d'emploi ou de carrière.	LM_Q10	<ul style="list-style-type: none"> • Raisons financières • Âge (soit trop jeune, soit trop âgé) • Possède une entreprise située à l'emplacement actuel
Confinés à la maison	Raisons pour lesquelles confiné à la demeure	HB_Q10	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions météorologiques / Limitations saisonnières • Restrictions en matière de mobilité • Raisons financières • Aucune motivation, manque de volonté ou pas intéressé
Utilisation d'Internet	Raisons n'utilise pas Internet	IU_Q10	<ul style="list-style-type: none"> • Âge (trop âgé) • État de santé

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Codage d'autres questions ouvertes : nouvelles classifications générées

Quelques-unes des questions de l'ECI présentaient un format de réponses entièrement libre. Pour certaines d'entre elles, les procédures de codage ont généré de nouvelles classifications utilisées dans la diffusion des résultats, reflétant des thèmes émergents observés au sein des données. Le tableau ci-dessous résume les nouvelles classifications générées, qui ont toutes été ajoutées à la base de données de l'ECI.

Tableau F.2
Catégories de réponse créées pour questions à réponse libre

Thème	Indicateur	Questions	Catégories
Aides et appareils fonctionnels	Autre aide, appareil fonctionnel ou dispositif d'accessibilité utilisé pour se déplacer, aider à se pencher ou à tendre les bras ou aider avec la motricité fine	AADM_Q020B	1) Tabouret / Escabeau 2) Autre
Travail autonome	La principale raison d'être devenu travailleur autonome au lieu de travailler pour un employeur	SEMP_Q05	1) Indépendance, flexibilité ou liberté 2) En raison de la nature de l'emploi 3) Voulait sa propre entreprise, être son propre patron ou être un entrepreneur 4) Entreprise familiale ou autre possibilités d'affaires 5) Choix personnel 6) État de santé 7) Revenu plus élevé 8) Ne pouvait pas trouver du travail avec un employeur / Manque d'emplois disponibles 9) Retraite 10) Responsabilités personnelles ou familiales 11) Mise en disponibilité/perte d'emploi 12) Autre
Recherche d'emploi	Qu'est-ce qui a rendu la recherche d'emploi difficile	LW_Q25B	1) État de santé 2) Autre
Accessibilité des services gouvernementaux	Aspect de l'accès aux services du gouvernement par téléphone qui serait difficile en raison de son état?	AGS_Q05B	1) Difficulté à comprendre 2) Requiert de l'assistance ou de l'aide 3) Difficulté à entendre 4) Difficulté avec la communication verbale 5) Difficulté à communiquer, n.d.a. 6) Difficulté avec la mémoire 7) Anxiété lorsqu'il parle au téléphone 8) Difficulté à composer les numéros ou tenir un téléphone 9) Autre 10) Ne possède pas ou n'utilise pas de téléphone
Accessibilité des services gouvernementaux	Aspect de l'accès aux services du gouvernement par courrier postal ou télécopieur qui serait difficile en raison de son état?	AGS_Q05C	1) Difficulté à comprendre 2) Requiert de l'assistance ou de l'aide 3) Difficulté à lire ou à écrire 4) Difficulté à voir 5) Difficulté à communiquer, n.d.a. 6) Difficulté à se rendre au bureau de poste ou à la boîte aux lettres 7) Autre 8) Pas de télécopieur
Accessibilité des services gouvernementaux	Aspect de l'accès aux services du gouvernement en personne qui serait difficile en raison de son état?	AGS_Q05D	1) Difficulté à comprendre 2) Requiert de l'assistance ou de l'aide 3) Difficulté à entendre 4) Difficulté en raison de limitations physiques (p. ex. marcher, se tenir debout, utiliser un fauteuil roulant, etc.) 5) Difficulté à communiquer, n.d.a. 6) Difficulté avec la mémoire 7) Anxiété lors de sortie à l'extérieur ou lorsque doit parler avec des inconnus 8) Confinées à la maison 9) Autre 10) Problèmes de service de transport / Emplacement n'est pas pratique ou n'est pas à proximité
Accessibilité des services gouvernementaux	Aspect de l'accès aux services du gouvernement par Internet qui serait difficile en raison de son état?	AGS_Q05E	1) Difficulté à comprendre 2) Requiert de l'assistance ou de l'aide 3) Difficulté à lire ou à écrire 4) Difficulté à voir 5) Difficulté à communiquer, n.d.a. 6) Difficulté avec la mémoire 7) Difficulté à dactylographier ou à utiliser les doigts 8) Autre 9) N'a pas d'ordinateur ni Internet

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Classifications types employées dans le cadre de l'ECI de 2017

Voici la liste des classifications types utilisées pour coder des questions à réponse ouverte de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI), lorsque des classifications types s'appliquent.

Problème médical : classification internationale des maladies, dixième révision (CIM-10)

Les répondants à l'ECI ont donné des renseignements sur le principal problème médical qui leur causait le plus de difficulté ou les limitait le plus dans leurs activités. Les réponses ont été codées selon la Classification internationale des maladies (CIM-10).

La CIM est un outil de diagnostic standard en épidémiologie, en gestion de la santé et en clinique. Grâce à lui, on peut analyser l'état de santé général de groupes de population. La CIM sert à surveiller l'incidence et la prévalence de maladies ainsi que d'autres problèmes de santé.

La CIM-10 a reçu l'appui de la 43^e Assemblée mondiale de la santé en mai 1990 et elle est utilisée par les États membres de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) depuis 1994.

Principal domaine d'études : classification des programmes d'enseignement (CPE)

Les répondants à l'ECI de 2017 ont donné des renseignements sur le principal domaine d'études du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu. Les réponses ont été codées selon la [Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2016](#).

La CPE a été lancée en 1980 par le National Center for Education Statistics (NCES), aux États-Unis. Le NCES a publié des mises à jour en 1985, 1990, 2000 et 2010. La CPE Canada 2016 est la troisième version canadienne de cette classification, les deux premières versions étant la CPE Canada 2000 et la CPE Canada 2011. La structure, les classes et les titres de la CPE Canada 2016 sont les mêmes que ceux de la CPE Canada 2011.

La CPE est conçue pour classer les « programmes d'enseignement ». Elle s'organise autour du principe du « domaine d'études ». À Statistique Canada, le domaine d'études fait référence à « la discipline ou domaine d'apprentissage ou de formation ».

Industrie et profession : SCIAN et CNP

Les répondants à l'ECI qui faisaient partie de la population active pendant la semaine de référence de l'enquête ont fourni des renseignements sur la profession et l'industrie de leur emploi ou entreprise actuelle. Les répondants qui étaient en chômage ou qui ne faisaient pas partie de la population active pendant la semaine de référence, mais qui avaient travaillé au cours des cinq dernières années (depuis 2012), ont fourni des renseignements sur la profession et l'industrie de leur emploi ou entreprise la plus récente. De plus, les répondants qui étaient en chômage ont fourni l'industrie dans laquelle ils cherchaient un emploi à ce moment-là.

Toutes ces réponses ont été codées à l'aide du [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada](#) et de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#). Les données ont été codées à un degré de précision de quatre chiffres et par rapport aux versions à jour de ces systèmes de classification ainsi qu'à une version antérieure, comme suit :

- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012
- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 2.0
- Classification nationale des professions (CNP) 2016, version 1.0

Le SCIAN est un système de classification des industries qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il a été créé dans la perspective de l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN est axé sur l'offre ou les principes orientés vers la production (les critères utilisés pour regrouper les établissements par industrie sont une similarité au niveau des structures d'intrants, des compétences professionnelles et des processus de production). La révision du SCIAN de 2012 avait pour principal objectif de modifier ou de créer des industries qui reflètent les activités et les technologies nouvelles, émergentes ou en

évolution. Divers types de modifications sont apportés au SCIAN Canada de 2017, y compris de nombreuses clarifications des définitions et limites des diverses catégories. Les modifications apportées à la version 2.0 du SCIAN Canada 2017 touchent surtout les Activités d'édition par Internet seulement.

La Classification nationale des professions (CNP) 2016 est une mise à jour de la Classification nationale des professions 2011. Il s'agit de la taxonomie et du cadre organisationnel acceptés à l'échelle nationale pour la classification des professions du marché du travail canadien. Les professions sont surtout caractérisées et groupées en fonction du travail effectué la plupart du temps, lequel est défini à partir des tâches, fonctions et responsabilités de la profession. La CNP a été créée et gérée conjointement par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada. La présente mise à jour est fondée sur des recherches continues et des consultations sur les professions, afin d'y intégrer des informations sur de nouvelles professions. Tous les dix ans, des changements structurels qui affectent le cadre de classification, tels que la création de nouvelles classes, sont considérés. En outre, la CNP 2016 version 1.0 est une mise à jour qui utilise la structure de classification de la CNP 2011.

Annexe G – Comment se procurer les principaux documents complémentaires

Documents accessibles sur le [Site web de Statistique Canada](#)

[Enquête canadienne sur l'incapacité \(ECI\) \(base de métadonnées intégrée\)](#)

[L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 \(questionnaire\)](#)

[Dictionnaire, Recensement de la population, 2016](#)

[Recensement de 2016 2A-L \(questionnaire\)](#)

[Guide du Recensement de la population, 2016](#)

[Régions sociosanitaires \(RS\) 2017](#)

[Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2016](#)

[Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\)](#)

[Classification nationale des professions \(CNP\)](#)

[Tableaux de données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité](#)

Documents accessibles dans les [Centres de données de recherche \(CDR\)](#)

ECI, 2017 : Guide des concepts et méthodes

ECI, 2017 : Guide de l'utilisateur des fichiers de données analytiques

ECI, 2017 : Fichier analytique relatif aux personnes ayant une incapacité

ECI, 2017 : Fichier analytique relatif aux personnes sans incapacité

ECI, 2017 : Fichier de poids bootstrap relatif aux personnes ayant une incapacité

ECI, 2017 : Fichier de poids bootstrap relatif aux personnes sans incapacité

ECI, 2017 : Dictionnaire de données, personnes ayant une incapacité

ECI, 2017 : Dictionnaire de données, personnes sans incapacité

ECI, 2017 : Questionnaire et enchaînement des questions

Documents accessibles en communiquant avec les [Services à la clientèle de Statistique Canada](#) ou en composant le **1-800-263-1136**

ECI, 2017 : Dictionnaire de données, personnes ayant une incapacité, Fichiers avec des fréquences de zéro

ECI, 2017 : Dictionnaire de données, personnes sans incapacité, Fichiers avec des fréquences de zéro

Renseignements portant sur le [Système d'accès à distance en temps réel \(ADTR\)](#)

STATCAN.MADRTRASupport-DAMADTRSupport.STATCAN@canada.ca

Références

- ARIM, RUBAB. 2015. [Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012](#), *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*, produit n° 89-654-X2015001 au catalogue de Statistique Canada.
- BERNIER, J., et K. NOBREGA. 1998. *Outlier detection in asymmetric samples: A comparison of an inter-quartile range method and a variation of a sigma-gap method*, congrès annuel de la Société statistique du Canada, juin 1998.
- GRONDIN, CHANTAL. 2016. [Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités \(QII\)](#), *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*, produit n° 89-654-X2016003 au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2016. [Test de contenu du Programme du Recensement de 2016 : design et résultats](#), produit n° 92-140-X2016001 au catalogue de Statistique Canada, avril 2016.
- HADDOU, M. 2013. *Bootstrap Variance Estimation Specifications – Aboriginal Peoples Survey*, document interne, janvier 2013.
- LANGLET, É., J.-F. BEAUMONT et P. LAVALLÉE. 2008. *Bootstrap Methods for Two-Phase Sampling Applicable to Postcensal Surveys*, article présenté au Comité consultatif des méthodes statistiques, mai 2008, Ottawa.
- MACKENZIE, A., M. HURST et S. CROMPTON. 2009. [Définition de l'incapacité dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités](#), *Tendances sociales canadiennes*, n° 88, « Série sur la vie avec une incapacité », produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, décembre 2009.
- TILL, MATTHEW, TIM LEONARD, SEBASTIAN YEUNG, et GRADON NICHOLLS. 2015. [Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012](#), *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*, produit n° 89-654-X2015005 au catalogue de Statistique Canada.
- TURCOTTE, MARTIN. 2014. [Les personnes avec incapacité et l'emploi](#), *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X2014001 au catalogue de Statistique Canada.